



Les enfants face à la cascade des générations

Colloque de Saumur-Fontevraud

30 Septembre-1^{er} Octobre 2000

(Dixième Colloque des Associations Familiales Protestantes)



ACTES

COLLOQUE DE SAUMUR-FONTEVRAUD

30 Septembre-1^{er} Octobre 2000

“Les enfants face à la cascade des générations”

Décryptés par Gisèle Tron

SOMMAIRE

Ouverture	p.	5
Avertissement en forme de conclusion, bilan et perspectives	p.	7
par Pierre-Patrick KALTENBACH <i>président des A.F.P.</i>		
Message	p.	9
Jean Arnold de CLERMONT <i>Président de la Fédération Protestante de France</i>		
Problématique du colloque	p.	11
Evelyne SULLEROT <i>Vice Présidente des AFP</i>		
Le choc des générations	p.	17
Livre de Bernard PRÉEL excusé présenté par Jean-Pierre PORTEFAIT.		
Bilan démographique :	p.	23
Effectifs d’adultes et d’enfants concernés		
Henri LÉRIDON <i>directeur de recherche à l’Institut National des Etudes Démographiques</i>		
Bilan judiciaire :	p.	29
J. P. ROSENCZVEIG <i>Président du tribunal pour enfant de Bobigny</i>		
Bilan social	p.	39
Samuel COOPENS. <i>Armée du Salut</i>		
Nouvelles souffrances	p.	47
Monette VACQUIN <i>psychanalyste</i>		
Paola HINE. <i>Enseignante, aumonier, prédicateur laïc.</i>		
Modèle ? Modèles ? Le droit, Les moeurs, La loi	p.	57
André GOUNELLE <i>Pasteur, théologien, universitaire</i>		
Débat général	p.	63
Annexe	p.	77

ANNEXE

CERTIFICATION ASSOCIATIVE

ET CENTENAIRE DE 1901

Concrétisation du programme de certification associative initié le 21 Octobre 1995 et confirmé par le colloque de 1996 “Famille et Association. pour préparer le Centenaire de 1901”. C’est une façon de vérifier que la production d’idées telle que mise en oeuvre par les colloques des AFP depuis 1984 constitue le préalable incontournable de toute action sociale et familiale innovante.

OUVERTURE

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

Précisions sur le titre du colloque “Les enfants derrière la cascade des générations”

Certains estiment que ce titre n'est pas très clair. Ils ont raison. Ce titre dissimule la question qui fache, celle du Bilan d'une génération bien précise et non pas de toutes les générations. Du bilan d'un discours, celui de la génération qui achève sa course de trente années de parentalité, la génération caricaturée sous le titre de “Babyboomers” puis de “Soixante huitards”, celle qui s'est proclamée “Génération Morale”. Quand on voit la dégradation des mœurs publiques des milieux politiques et médiatiques de cette génération, il y a de quoi s'interroger pour savoir s'il y a ou non corrélation entre vie privée, morale privée et vie publique, morale publique. Je gage que ce colloque abordera cette corrélation privé-public.

Revenons au Bilan. Pendant longtemps, il a été interdit de chiffrer, de dire, de décrire les concepts, les comportements et les faits. Il ne fallait pas stigmatiser, culpabiliser. Les centres de recherche et de connaissance familiale et démographique en ont été durablement condamnés soit au conformisme soit au silence. Je l'ai éprouvé douloureusement comme Président de l'INED et du FAS, administrateur de l'UNAF etc... Je l'ai écrit dès notre premier colloque de Fontevraud de 1984 dans « *La Famille contre les Pouvoirs* » : “Quiconque pensait, parlait, cherchait autrement, librement, était accusé de conservatisme moralisateur, d'agressivité anti “La génération”. Maintenant que les conséquences affectives, éducatives, juridiques, socio médicales, judiciaires, psychiatriques, policières du Bilan commencent à inquiéter les intéressés eux mêmes, le discours se libère, les livres se bousculent, les juges parlent, la recherche renaît. D'ailleurs ne sont-ce pas les meilleurs éléments de la Génération, comme J.C. Guillebaud et I. Thery qui se taillent les succès de librairie que l'on sait ?

Excuses et remerciements

M. Emmanuelli a été prié par le Président de Madagascar d'organiser le SAMU malgache, ce n'est pas un pieux mensonge, il vient d'entrer au Comité de Certification Associative initié en assemblée des AFP le 21 Octobre 1995 dans les locaux de l'Armée du Salut. C'est d'ailleurs un membre de l'Armée du Salut M. Samy Coopens qui nous dira com-

ment l'ADS perçoit, sur le terrain les effets des décompositions et recompositions, sur les enfants, les adultes, les familles. Le Major Duchesne et le Directeur Général de l'ADS, Alain Raoul, vous adressent leurs amitiés. L'ADS est entrée elle aussi dans le projet de Certification associative. M. Préel malade a donné un article au journal Réforme. Pour le punir, Jean Pierre Portefait nous présentera une analyse du livre de Préel “le Choc des Générations”.

Ce colloque doit être centré sur ce que vous estimez pouvoir faire vous-mêmes. Selon la question du Président de la Fédération Protestante de France J.A. de Clermont, comment être utiles à l'extérieur des AFP et du protestantisme ? C'est vrai nos colloques sont agréables, on est bien ici. C'est assez élitaire, en plus c'est poli, on mange bien. Depuis 16 ans, on finit par se connaître sans se replier, tout au contraire. Vous êtes 30 nouveaux venus sur les 90 que nous serons pendant ces journées-là. En votre nom, merci à celle qui pendant si longtemps nous a reçu à Fontevraud comme chez elle, en famille, Mme Marie-Hélène de Bousquet- vous pouvez l'applaudir - c'était la Mère abbesse, c'était la Cendrillon et ce n'est pas toujours facile quand on réunit depuis 1984, en moyenne 100 /120 caractériels, pardon, 66 % de protestants caractériels durant deux jours ; Cela s'est toujours bien passé et cette fois remercions les gens de la paroisse, de Saumur, le pasteur Jean Pierre Payot, Gisèle Tron, M. Méar et les autres. C'est Gisèle Tron-comme en 1998- qui decryptera les heures d'enregistrement du colloque. Merci. Applaudissez- les parce que si ça marche bien, c'est pour les AFP, si c'est un échec c'est pour eux. Merci à la secrétaire nationale des AFP, Claude Wendling, qui inonde la France de nos papiers et veille à la bonne tenue réglementaire de nos assemblées. Merci au pasteur Jean-Luc Mouton, directeur du journal *Réforme*, qui le temps d'un week end devient le journal de nos Associations. Quatre pages nous sont consacrées qui disent du bien !

Place au travail.

AVERTISSEMENT EN FORME DE CONCLUSION

Ce n'est pas pour rechercher l'originalité à tout pris pour chercher un genre supposé avantageux. Ces actes sont parmi les plus denses que les AFP aient jamais publiés. Le sujet l'exige. Certaines interventions particulièrement riches ont semblé devoir être reproduites intégralement mais au risque de voir le lecteur s'égarer. C'est pourquoi la conclusion a été érigée au rang d'introduction pour servir de guide à la lecture.

CONCLUSIONS BILAN ET PERSPECTIVES POUR LES AFP

P. P. Kaltenbach.

Nous nous remercierons les uns les autres ultérieurement.

Parlons prosaïquement du déjeuner. Nous allons innover, 16 ans après le premier de ces colloques. Nous n'irons plus ripailler dans les caves, – nous n'irons plus au bois – dans les caves Gratiens-Meyer car la falaise s'effondre et nos amis de Bousquet ont dit qu'il fallait innover. Donc le déjeuner aura lieu dans l'abbaye mais nous aurons quand même du vin Gratiens Meyer pour conserver la tradition à la santé de nos amis.

Et maintenant un rapide bilan de ce colloque ?

Il a été mieux préparé, nous avons pris plus de temps, 18 mois pour choisir le titre, les intervenants, les participants. Nous avons été un rien moins nombreux, mais plus représentatifs ou plus sérieux, plus compétents, plus militants.

Nous avons été plus disciplinés, dans la salle comme à la tribune. Souvent au lendemain des précédents colloques les participants disaient, « C'était chaleureux, quel "Brain Storming" ! mais quel désordre ! ».

Ce colloque a été :

Plus ferme en ses analyses.

Les termes aimables de recombinaison et de familles recomposées, termes plus "soft" supposés ne point culpabiliser, ne point stigmatiser masquent mal des décompositions, des dislocations douloureuses et destructrices pour les enfants d'abord mais surtout pour Le Faible en général. Et cette conséquence de ces supposés nouveaux modèles n'est pas acceptable. Or elle peut affecter environ 17 % des parents et 20% des enfants placés en situation de moindre protection juridique.

Cette société libérale doit réinventer la protection du faible mise en péril par les libérations adultes. Les thérapies doivent être familiales, doivent concerner tout le groupe familial.

Le dévergondage scientifique d'une génération de même que son ultra libéralisme en matière de reproduction et de relations inter âges et inter sexes est peut être lié au manque de courage de la génération précédente incapable d'expliquer l'horreur des deux guerres, des deux totalitarismes, de la Shoah.

Le prix à payer par les fils et les pères, par l'école et les institutions en charge de l'Ordre devient chaque jour plus lourd. La répression rencontre déjà ses limites.

Plus "politique" et religieux en ses recommandations :

- Allez dire à l'Etat, allez dire aux hommes politiques, allez dire à cette classe politique qui ne comprend pas, qui ne sait pas ou ne veut pas organiser le débat, allez dire à ces entreprises, allez dire au protestantisme, à l'UNAF, à la FEUF. Le doyen Carbonnier aurait dit ; "Israël! sors de tes tentes! ».

Réfléchissez à la liaison morale/ publique// morale privée. Réappropriez vous votre patrimoine religieux contesté par certains au nom d'une plus grande ouverture à l'Islam. Soyez à nouveau soucieux d'appartenance et de transmission. Les protestants à force de se vouloir modernes, libéraux et laïcs n'ont plus de discours sur l'Écriture et la Parole pour leurs fils ni pour la société.

Plus démocratique en ses modalités. Le temps des exposés à la tribune était inférieur au temps passé en débats si l'on fait masse du débat général stricto sensu de ce matin, des questions hier, des repas passés en conversations jamais à la même table. Nous avons conversé plus qu'écouté.

Nous sommes arrivés sans forcer à un ensemble de propositions pratiques et des priorités qui donnent un cap aux AFP :

Reparentaliser, responsabiliser les parents. Soigner la famille ensemble et entière, privilégier la relation sur la séparation, privilégier la responsabilité.

Refaire du tissu social.

Pour cela, reconstituer des procédures et structures intergénérationnelles notamment en repensant au scoutisme

Instituer une commission juridique groupant des juristes pour agir en justice pour interpellier la société politique, les instances du protestantisme et de l'UNAF, capable d'aller en justice comme le font les AFC ou la FF.

Instituer une commission du développement associatif pour favoriser la création de nouvelle AFP sur la base de documents de principe

Enfin, le Président de la Fédération protestante a raison : nous avons de beaux centenaires devant nous, et d'abord 2001. Et là "il ne nous manque pas un bouton de guêpe" (cf annexe ci-après). Honnêtement sur ce sujet, en toute modestie, nous sommes parmi les mieux préparés parce que nous sommes partis les

premiers, dès Octobre 1995. En matière de dépense publique, de loi associative, quel est l'outil de la société civile ? Quel est l'outil de la famille sinon l'association ? Où est-ce qu'il y a le plus de vie associative authentique sinon là où il y a des familles ?

En 2001 les gens importants vont célébrer sans grande vergogne le centenaire la loi de 1901, loi de liberté, de gratuité et de laïcité dont ils ont abusé. Les AFP ont pour leur part suscité de concert avec l'Armée du Salut, la procédure de certification des associations faisant appel à la générosité publique dans le cadre de la loi du 3 juin 1994. Nous avons peiné sur ce projet depuis l'assemblée du 21 Octobre 1995 à laquelle nombre d'entre vous participaient. Nous profiterons de la rédaction de ces actes pour détailler ce projet et vous donner rendez vous le lundi 5 mars 2001 au matin, au Sénat ; 15 Rue de Vaugirard. Paris 75006 de 9 h à 18 h, suivi d'un cocktail, sur le thème "L'Association contre le citoyen : Liberté ; Gratuité, Laïcité". Vous trouverez le contenu de ce projet en annexe. C'est une façon de répondre à ceux qui font reproche aux AFP de passer leur temps en colloques et à se borner à brasser des idées brillantes mais générales.

JEAN-ARNOLD DE CLERMONT PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION PROTESTANTE DE FRANCE

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

Message

Le fait d'avoir à vous adresser quelques mots, en tout début de votre colloque, m'autorise je l'espère à ne m'aventurer sur aucun des terrains que les divers intervenants vont couvrir au cours des prochaines heures, mais à vous dire l'intérêt que par avance j'accorde à ce qui va se nouer ici.

S'il est une place du protestantisme qui me tient à cœur c'est sa capacité, dans notre société, à participer à des débats et parfois à les ouvrir. C'est du moins ainsi que je comprends la vocation de la Fédération Protestante quant à sa parole publique. Et vous savez mieux que moi peut-être combien il s'agit d'une place à revendiquer et à défendre. C'est plutôt le faux débat ou le non-débat qui dominant !

Les mois qui viennent de s'écouler nous en ont donné bien des exemples : sans revenir au non-débat concernant le PACS, je peux citer celui qui s'est engagé sur la famille - avec le rapport Deukewer-Défossez -. Le rapport envoyé à la Fédération Protestante de France par les services de Madame Elisabeth Guigou vers les 25-26 septembre 99, et pour lequel Madame la Ministre attendait qu'on veuille bien lui en donner analyse et commentaires avant le 6 octobre ! J'ai obtenu qu'elle veuille bien ne me recevoir qu'à la fin du même mois pour lui dire ce que seule permettait une première lecture. L'intérêt des questions soulevées et notre volonté d'y donner réponses dès qu'entre nous se serait amorcé un minimum de débat.

En janvier, nous avons pu réunir une journée de colloque, certes bien insuffisante, mais manifestant pour le moins notre capacité à prendre en compte les questions. Promesses nous avaient été faites d'être associés à des commissions.... il n'en a rien été. Pourtant, il nous a fallu nous battre au téléphone avec le Cabinet du Ministre pour être invité au colloque qui s'est tenu au Carrousel du Louvre.

Ce bref rappel juste pour illustrer la difficulté qui est la nôtre à être considérés comme des interlocuteurs possibles. Aussi, ne puis-je que me réjouir quand je vois s'ouvrir un col-

loque sur " familles et générations " touchant à l'une des problématiques, majeures de la responsabilité familiale aujourd'hui.

Si je peux formuler un vœu, c'est celui-ci : qu'un tel colloque trouve échos tant dans les églises et associations qui inspirent la vie du protestantisme français qu'auprès des pouvoirs publics.

Mais ce vœu a-t-il une chance d'être exaucé ?

Le moins qu'on puisse dire - en ce qui concerne les pouvoirs publics - c'est que la culture du débat n'est pas la culture dominante. Considérez la manière dont se développe la lutte contre les sectes. Il y avait un "observatoire", il a été transformé en "mission de lutte" ; les rapports parlementaires ont été faits en grande partie sur la base des notes des renseignements généraux sans la moindre rencontre ou confrontation avec les intéressés ; la proposition de loi Picard a été adoptée à l'unanimité pratiquement sans débat.

Nous nous sommes quant à nous heurtés durant les six premiers mois de l'année à une fin de non recevoir dès lors que nous souhaitions un contact avec Monsieur Vivien ou tout autre.

Il aura fallu des articles dans la presse nationale pour qu'enfin, au cours de l'été, quelques signes d'évolution se fassent jour. Nous ne désespérons pas que les semaines qui arrivent - notamment après l'avis réservé de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme - permettent enfin un vrai dialogue.

Qu'en est-il pour le protestantisme ? Vous savez l'étape passionnante dans laquelle nous venons d'entrer. L'Assemblée générale de la Fédération Protestante de France a donné un très large accord à l'institution d'un dialogue "à la base" entre Eglises membres de la FPF et Eglises candidates à une adhésion. Je dis Eglises mais il faut entendre parallèlement les Institutions Œuvres et Mouvements.

Or, quelle est la question qui revient sans cesse depuis que cette décision a été posée : "Comment trouverez-vous encore un consen-

sus à la Fédération Protestante pour adresser une parole publique claire ?”

Cette question me semble tout à fait symptomatique d'une ignorance et d'une confusion. L'ignorance concerne le dialogue déjà engagé depuis de nombreuses années entre courants divers dans le protestantisme français, y compris à travers les instances et commissions de la Fédération protestante de France.

Mais confusion plus grave, on plaque sur la Fédération Protestante une image fort " catholiciante ". La vocation de la FPF n'est pas et n'a pas à être de formuler une parole qui clôt le débat et enferme le passé dans un carcan ! Pour cela, mieux vaut s'adresser à un cardinal romain.

Mais la parole de la Fédération Protestante doit être une parole qui ouvre un débat, en cerne les nœuds, les tensions - sans bien sûr pour autant négliger les consensus, notamment

sur les fondements bibliques et spirituels. Ce n'est pas la perte d'un consensus général qui m'inquiéterait, mais l'absence de sa recherche et le refus d'affronter les différends.

Encore un mot pour dire qu'un plat de choix nous est servi par le nécessaire travail autour de la loi sur les associations 1901 et par la suite sur la loi de séparation de 1905. Vous serez très prochainement invités à participer à un colloque sur la loi 1901 (13 janvier prochain). Ce ne sera qu'un début.

C'est dire, et ce sera ma conclusion, comme c'était mon premier mot tout à l'heure, l'attente que je formule auprès de vous d'une contribution toujours renouvelée tant au débat public sur les domaines touchant à la famille qu'une participation active au débat au sein du protestantisme français. C'est, me semble-t-il, le meilleur service que nous pouvons rendre à notre société.

PROBLÉMATIQUE DU COLLOQUE

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1er oct. 2000

Evelyne Sullerot.

Vice Présidente des AFP

C'est surtout aux protestants que je vais m'adresser et donc j'espère quand même qu'ils sont majoritaires car je vais les critiquer. Je voulais d'abord vous dire la joie pour moi de voir inscrits à notre programme 2000 les deux mots titres : "enfants et générations". Enfin, enfin, enfin ! Ça fait des années que je demande qu'on parle des enfants, nous allons donc parler des enfants quoique je ne sais pas si vous avez remarqué que M. de Clermont a dit "votre colloque Famille et Générations, il a donc laissé tomber le mot enfant. Moi je pense qu'on risque de dérapier ici même à Fontevraud, car le pli est pris depuis quelques 30 ans. Je parie que nous allons dévier sans cesse et pour parler des parents, des oncles, des tantes, je veux dire des jeunes et des adultes en âge d'activité sexuelle qui sont le sujet majeur depuis 30 ans dans notre société.

Nous le savons bien aux AFP, les protestants à qui je fais critique, fraternelle certes, je veux dire même les instances, officielles et officieuses, les instances éthiques, médico-sociales, journalistiques, du protestantisme etc., ont emboîté le pas à cette tendance de ne parler que des adultes. Les protestants, même non officiels, aiment se sentir pionniers et ils détestent les mots "tradition" et "morale". Ils aiment particulièrement se distinguer des catholiques et dans le domaine ô combien chahuté des mœurs et des mentalités, ils n'ont eu que l'embaras du choix. Aussi n'ont-ils jusqu'à l'année dernière discuté que des jeunes et des adultes, des rapports entre les hommes et les femmes, de la sexualité, des couples qu'ils forment ou qu'ils n'arrivent pas à former, de leurs rapports à la procréation, de leurs rapports à la contraception, de l'avortement, des formes de désunions, des formes de recombinaison des couples, de droit de garde, des modes de garde des enfants pour soulager les parents, des formes dites nouvelles de la famille, appelées aussi "familles alternatives", etc. Mais toujours du point de vue des adultes. Des générations ont ainsi improvisé et vite imposé d'ailleurs de nouvelles manières de conduire leur vie privée et les protestants n'ont pas cessé de se montrer à leur égard pleins d'ouverture

d'esprit et de générosité. Le souci constant me semble-t-il des protestants, tout à fait louable, a été de les suivre, de tenter de les comprendre plutôt que de risquer de perdre le contact avec eux en les blâmant. C'est d'ailleurs ce que font beaucoup de parents avec leurs enfants : ne pas perdre le contact, donc on accepte tout. Disons que les enseignements de la psychologie ont fait taire les recommandations de la morale, et ce depuis au moins 25-30 ans.

Surtout, surtout, ne pas culpabiliser. Ne pas culpabiliser les jeunes hommes et les jeunes femmes qui choisissaient de ne pas construire des familles ou ceux qui choisissaient de construire autrement que la manière enseignée naguère par l'Eglise ou bien ne pas culpabiliser ceux qui brisaient par la séparation des couples une famille constituée.

C'est vrai que nous ne sommes pas assez sûrs qu'il y ait faute au regard du christianisme, nous ne sommes pas assez sûrs d'être habilités à définir la faute, et nous sommes encore moins prêts à la sanctionner. On peut comprendre donc cette indulgence généreuse. Mais, et c'est là que vraiment je voudrais poser une question à tous mes amis protestants, comment se fait-il qu'on ne se préoccupe pas des enjeux à terme de toutes ces nouveautés – des enjeux d'ailleurs démographiques et sociologiques – et surtout des conséquences sur les enfants. Tout de même, ces familles amputées, ces familles brisées, replâtrées, quelles conséquences non pas pour ceux qui provoquent ces bouleversements mais pour ceux qui les subissent : les enfants ? Alors en toute circonstance autre, les protestants cherchent à identifier, à aider les victimes des phénomènes sociaux nouveaux, par exemple les victimes de l'exclusion, de l'immigration, du chômage, de la mondialisation, etc., et s'agissant du bouleversement des mœurs et du bouleversement des familles, de ce que j'ai appelé "le grand remue-ménage" on se tait sur les victimes. Il fut un temps où l'on pouvait parler des difficultés et des souffrances des enfants du divorce. On en a parlé il y a 20 ans à peu près. Aujourd'hui, progressistes, chercheurs ou médias ont mis une sourdine en décrétant, en expliquant que le divorce s'étant banalisé, les enfants de divorcés ne sont plus stigmatisés, puisque c'est le mot à la mode. Il est vrai que le regard exté-

rieur sur les enfants de divorcés est devenu presque indifférent puisqu'il y a tellement d'enfants de divorcés dans les classes que ça n'est plus du tout une cause d'un regard particulier. Mais c'est oublier que pour chaque enfant la séparation de ses parents est un événement unique, difficile à vivre. C'est vrai qu'on ne le plaint plus maintenant, on l'aide à accepter la volonté de ses parents. Or, je vous parle d'enfants qui vont être entre un sur quatre à peu près dans les générations qui viennent, un sur quatre et peut-être même un sur trois qui verront leurs parents se séparer au cours de leur enfance.

Sur un plan non plus psychologique mais sociologique et collectif, l'approche de l'étude sur les enfants a beaucoup changé. Pendant très longtemps – les bénéfices de l'âge permettent de voir ces modifications – l'approche de ces études sur les enfants était encore sous influence marxiste, c'est-à-dire que le critère d'analyse était la classe sociale et le niveau économique du foyer. On pouvait par exemple étudier le développement des enfants, le développement staturo-pondéral ou bien les performances scolaires des enfants, on le faisait toujours avec comme critère la CSP (la catégorie socio-professionnelle du père) et les ressources du foyer. Puis les classes sociales se sont brouillées, les mères se sont mises à travailler ce qui fait que la CSP du père n'était plus aussi significative, les niveaux de vie se sont élevés pour les uns, détériorés pour les autres, et on a opéré d'autres comparaisons que les seules comparaisons socio-économiques. Et on s'est mis à étudier les enfants comme les adultes, par générations : les 6 – 12 ans ou les 12 – 19 ans de 2000 ne ressemblent pas aux 6 – 12 ans ou aux 12 – 19 ans de 1975 ou de 1990. Je le dirai tout de suite, ces comparaisons générationnelles sont très riches et très intéressantes parce qu'elles mettent en cause un environnement socioculturel, un environnement éducatif parce qu'ils ont tous, les malheureux, changé de mode d'éducation à l'école, de réforme en réforme, de ministre en ministre, etc. et les changements même consuméristes (la génération des pokémons n'est pas la génération des marsupilamis : ils n'ont pas du tout les mêmes attitudes et ne sont pas tentés de la même manière). Nous nous trouvons donc en face d'une génération dont je voudrais qu'aujourd'hui nous la considérions. Une génération d'enfants, et je vous parlerai particulièrement de la génération des jeunes adolescents.

Nous nous trouvons devant une génération de pré-adolescents et adolescents qui posent des problèmes à leurs enseignants, aux respon-

sables locaux de la sécurité ou de l'environnement, puisque, comme vous le savez, ils sont beaucoup plus **incivils**, et le mot est très bien trouvé cette fois, beaucoup plus virulents, violents entre eux d'ailleurs et violents vis à vis de leurs concitoyens, vis à vis des chauffeurs de cars, des infirmières, des médecins, des commerçants, des forces de l'ordre, etc. Il est donc légitime qu'on se préoccupe de découvrir les éléments qui ont joué dans la montée des incivilités et des violences de cette génération d'adolescents. Il y a quelques jours j'ai appris que Ségolène Royale, Secrétaire d'Etat à la famille, s'inquiétait d'une très rapide augmentation des agressions sexuelles et des viols de fillettes et d'adolescentes par des garçons de leurs âges, elle parlait de violence sexuelle très tôt, dès le primaire, elle a même évoqué la maternelle, ce qui me semble un petit peu forcé, et elle faisait état d'une augmentation très très forte de ces violences des garçons contre les filles au collège et au lycée. Or tout de même depuis plus de 10 ans, on a énormément parlé sexualité dans les établissements scolaires mais pour répandre la prévention du sida par l'usage des préservatifs. Disons qu'on a parlé aux adolescents de la sexualité d'une manière neutre, non culpabilisante, toujours la même chose, mais non responsabilisante, du moment où on ne culpabilise pas on pourrait au moins responsabiliser mais jusqu'ici c'était uniquement une prévention de santé et maintenant ça devient une liberté qui ne comporte que des dangers physiques, jusqu'ici on n'a parlé que de ça, qu'il faut éviter par la contraception, le norlévo, le préservatif, etc. Donc on a respecté la liberté des adolescents, on a cru la respecter, et je crois qu'il va y avoir maintenant des développements dans ce sens encore plus de la part des autorités qui s'occupent de l'éducation mais je voudrais dire que ce faisant jusqu'ici on a banalisé la sexualité chez les adolescents et les pré-adolescents comme jamais. Surtout, c'est là que je voudrais insister, on a laissé entendre clairement que les parents n'avaient rien à voir là-dedans. La sexualité, c'était une liberté des adolescents ou c'était affaire entre les représentants de l'Etat appelés pour l'occasion par moi "les professionnels", et vous voyez tout de suite qu'il y en a des quantités. Dans le domaine de leur sexualité, les enfants et les adolescents n'ont pas pris le pouvoir tout seuls, ce sont les dits "professionnels" qui se sont octroyé le pouvoir ou plutôt auxquels le gouvernement l'octroie de plus en plus. Je pense au projet de "pilule du lendemain", aux conseils d'IVG donnés par les infirmières des lycées sans information des

parents. Je pense à cette stupéfiante brochure des DJ (Droits des jeunes) diffusée par la Secrétaire d'état à la jeunesse, qui explique aux adolescents que dès l'âge de 15 ans ils atteignent leur majorité sexuelle. Vous savez pourquoi ? parce que lorsque le jeune a 15 ans, l'adulte suborneur, ne peut plus être condamné au pénal pour détournement de mineur. Dans la brochure des DJ il est donc écrit : vous avez votre majorité sexuelle à 15 ans, et vous pouvez, à 15 ans, choisir la voie hétérosexuelle ou la voie homosexuelle ». Les parents ne sont absolument pas évoqués si ce n'est en référence à l'argent qu'on peut tirer d'eux pour telle et telle différentes occasions.

Je rappelle tout de même que cette brochure a été tirée à 1 500 000 exemplaires et que le site Internet qui l'accompagne et la brochure tout ensemble ont coûté 7 millions aux contribuables. Donc l'analyse par génération des enfants et des adolescents doit tenir compte de ce climat d'ignorance, de non respect, de supplantation des parents par des armées de "professionnels". S'en défend-t-on en haut lieu et sur le terrain ? Disons qu'il n'y a que les enseignants qui, dans ces années dernières, ont laissé entendre qu'ils ne pouvaient pas remplacer les parents et qu'ils en avaient assez de faire leur métier avec des enfants que leurs parents n'avaient pas élevés. Donc pour la première fois parmi mes "professionnels" le corps enseignant a poussé un cri en disant : "les parents doivent éduquer leurs enfants parce que nous, nous ne pouvons, en temps qu'éducateurs, que traiter avec des enfants qui auront reçu quand même une éducation parentale". Mais tous les autres "professionnels" cherchent plutôt à supplanter les parents qu'à les appeler au secours. D'un côté donc certains disent que les parents laissent pousser leurs rejetons sans éducation et sans repères. Est-ce que c'est tous les parents, dans toutes les familles ? Cette question m'amène donc à évoquer l'environnement familial des enfants et des adolescents.

C'est un critère qui est rarement évalué dans les études sur les enfants. Or l'environnement familial apparaît comme le facteur discriminant entre tous, l'élément clé qui influe sur la santé physique, la santé mentale, la bonne insertion scolaire et la bonne insertion sociale des adolescents. L'enquête qui en apporte une démonstration très claire émane du Comité français d'éducation à la santé (le CFES) du Ministère de la Santé – je ne vais pas chercher mes sources dans des milieux opposants. Elle a été réalisée en 1998 et préfacée par. M. Kouchner. C'est la plus importante enquête réalisée sur les informations, les opinions, les

attitudes et surtout les comportements des 12 – 19 ans. Elle a concerné 4115 adolescents de 12 à 19 ans, et elle comportait 150 questions auxquelles chaque adolescent a répondu longuement et librement.

Avant de donner les résultats de cette enquête, je voudrais rappeler que la génération d'enfants qu'elle concerne, ces 4115 adolescents, sont nés entre 1980 et 1986. Ils appartiennent à des classes assez creuses, de 720, 730 000 enfants par an, alors que je vous rappelle qu'entre 1947-48 les parents moins nombreux mettaient au monde plus de 850 000 enfants. Donc petit nombre, petites familles, familles de un ou deux, disposant en moyenne de ressources bien supérieures à celles dont disposaient leurs grands-parents pour élever leurs parents ; "Small is beautiful" disait-on après 1975, et on expliquait qu'il valait mieux avoir peu d'enfants pour les mieux élever. Moi-même, fondatrice du Planning, j'ai toujours prêché cela. Donc je vous dis quand même qu'il s'agit là de générations peu nombreuses dont toutes les conditions semblent réunies pour qu'elles soient mieux élevées. **Or cette génération d'adolescents présente des altérations de comportement qui affectent d'ailleurs leur qualité de vie : on compte parmi eux un nombre croissant de boulimiques, d'anorexiques, d'insomniaques, d'anxieux, de plus en plus de consommateurs réguliers et excessifs de psychotropes, tabac, alcool, cannabis d'abord auxquels s'ajoutent des médicaments pris n'importe comment ou détournés de leur but, et bien sûr s'y ajoutent ces conduites de violence dont j'ai déjà parlé.** Violence subie par les uns ou les unes, violence agie par les autres, parfois d'ailleurs ou le même adolescent ou la même adolescente se trouve dans les deux groupes qui agit la violence ou qui subit la violence et violence également retournée contre eux-mêmes dans des idéations de suicide et des tentatives de suicide. Les 4115 adolescents interrogés représentent la première génération d'enfants nés de parents qui se sont très fréquemment séparés et qui ont, souvent après séparation ou divorce, reconstitué de nouveaux couples et conduit les dits enfants à vivre dans ce qu'on a abusivement appelé les "**familles**" **recomposées**, alors qu'il s'agit de **couples recomposés**, tandis que les enfants justement nés auparavant se trouvent avoir une famille décomposée avec leur père d'un côté et leur mère de l'autre, et très souvent un beau-père et une belle-mère quand ce n'est pas le copain de maman ou la copine de papa.

Je voudrais vous lire les conclusions de cette enquête, intitulée *Baromètre santé jeunes 1998* : “Il y a une relation nette entre la rupture familiale, séparation, divorce, décès des parents et la très grande majorité des comportements et attitudes de santé des adolescents. C’est le cas pour les comportement d’essai, de risque et de contact avec violence, violence agie ou subie seul ou en groupe, violence auto-agressive du suicide. C’est le cas pour les comportements d’expérimentation de substances psychotropes – alcool, tabac, cannabis, la qualité de vie déclarée semble particulièrement affectée par le type de situation familiale. Cette fragilité est surtout marquée pour les enfants vivant dans des familles recomposées, par exemple pour l’idéation suicidaire et les tentatives de suicide. On constate une grande vulnérabilité pour les enfants de famille monoparentale et de famille recomposée en termes de performances scolaires, de problèmes affectifs, de risques d’accident par rapport aux enfants des familles biparentales, ayant leurs deux parents présents soit des parents biologiques ou des parents adoptifs. Les événements de séparation vécus par l’enfant avant 12 ans ont un impact crucial sur le devenir de l’adolescent et du jeune adulte.”

Donc voilà les conclusions de cette énorme enquête. Voulez-vous des exemples de résultats ?

L’alcool : 25 % des adolescents – c’est déjà énorme – vivant avec leurs deux parents déclarent déjà avoir été ivres, mais c’est 42 % de ceux qui sont dans des foyers recomposés.

Le tabac : fument très régulièrement 24,9 % des enfants ayant leurs deux parents présents, 38,8 % des enfants vivant en foyer monoparental, et 47,9 % des enfants vivant en foyer recomposé. Vous voyez : le double.

Pour le cannabis, même chose : ceux qui ont tâté plus de dix fois du cannabis sont deux fois plus nombreux dans les familles recomposées, et d’ailleurs surtout dans les familles de cadres supérieurs ou de professions intellectuelles.

Pour la violence, reconnaissent avoir frappé ou blessé quelqu’un au cours des douze mois écoulés, 7 % des jeunes dont les parents sont présents, 12 % de ceux dont le père est absent, et 14 % de ceux vivant en famille recomposée.

Les idées de suicide : avouent avoir eu des idées de suicide 9 % des enfants de famille complète, 13 % des enfants de famille monoparentale, 17 % des enfants de famille recomposée.

Les enfants de famille désunie, observe l’enquête, sont beaucoup plus souvent hospitalisés, ils ont vu plus souvent des psychiatres ou des psychologues, ils ont davantage d’accidents de mobylette, ils sont beaucoup plus nombreux à ne pas prendre de petit déjeuner ou à se trouver seuls à l’heure du déjeuner, et quand on interroge les 15-19 ans, c’est-à-dire la tranche supérieure, sur leur vie sexuelle, 71 % de ceux qui sont de famille recomposée ou de famille monoparentale, contre 50 % des autres, mènent de leur propre aveu une vie sexuelle décousue, c’est-à-dire avec des changements de partenaire très fréquents – je vous rappelle qu’ils ont donc entre 15 et 18 ans – et disent qu’ils ne prennent pas de préservatifs ou de moyens contraceptifs.

J’ai été contrainte d’abrèger les exemples, j’aurais pu en citer une très grande liste. Qui prend des somnifères par exemple, quels sont ceux qui disent mal supporter l’atmosphère des repas à la maison, etc. Avant tout les garçons et les filles qui vivent avec leur mère et le nouveau compagnon de leur mère, plus rarement avec leur père et la nouvelle compagne de celui-ci, dans tous les milieux, dans toutes les villes, dans toutes les campagnes, présentent beaucoup plus de problèmes que ceux qui vivent avec leurs deux parents.

L’enquête en question se conclut par une recommandation expresse : **il faut reparentaliser, il faut réhabiliter la fonction parentale, et il faut renforcer le rôle des parents dans l’éducation et peut-être éduquer les parents à éduquer leurs enfants.** Mais, autant le dire tout de suite, c’est un travail gigantesque mais il est absolument nécessaire parce qu’à force d’avoir peur de les culpabiliser on a désresponsabilisé les parents. Des générations de parents sont persuadées d’avoir davantage de devoirs envers eux-mêmes, leur fameuse autonomie, leur légitime recherche de bonheur personnel, qu’envers leurs enfants.

Alors pour reparentaliser, il faudrait que ceux-ci aient été d’abord parentalisés et aient une idée claire des responsabilités et des devoirs envers leurs enfants dans leurs arbitrages intimes, dans les décisions qu’ils prennent. Au lieu de ça nous n’entendons que des célébrations des recompositions familiales opérées par une génération d’adultes tellement satisfaits d’eux-mêmes que jamais ils ne se remettent en question. Il n’y a plus personne pour leur prescrire une morale inspirée de nos convictions religieuses. **Alors secouons la bonne conscience de tous nos “libérés” en leur présentant leurs œuvres vives, c’est-à-**

dire leurs enfants, et en leur demandant instamment de comprendre que ni les enseignants, ni les psychologues, ni les infirmières, ni les assistants sociaux, ni les secrétaires d'Etat, ne peuvent les remplacer. Les parents ne peuvent pas démissionner sans faire des dégâts car ils sont irremplaçables. Vous en demandez trop va-t-on me dire dans une société de facilité sans éthique familiale. Il est vrai que je prêche sans doute dans le vide. En fait je ne prêche pas, je crie : "casse-cou". Je crois que pour obtenir un sursaut il faut exiger, il faut savoir exiger. On ne fait dorénavant que les enfants qu'on veut, on ne fait plus d'enfants malgré soi ou quasiment plus, les parents n'en ont que plus de responsabilités vis à vis de ces enfants, que les parents soient mariés ou pas mariés, fidèles ou infidèles, quelle que soit la forme ou la qualité de leur couple. Un couple, ça peut se casser, ça peut se reformer avec de nouveaux partenaires, mais un couple parental, ça ne peut pas se remplacer, c'est irremplaçable.

Je vous remercie.

Questions :

Daniel Rivaud, délégué général du Comité protestant évangélique pour la dignité humaine. Strasbourg : "Mme Sullerot, d'abord merci pour ce que vous nous avez dit malgré le temps court qui vous était imparti, mais je crois que vous avez posé des questions essentielles, et j'espère qu'on les travaillera parce que l'avenir des générations à venir en dépend. En vous écoutant, je repensais à un fait d'actualité : Mme Aubry va nous présenter d'ici quatre jours une proposition de loi concernant l'IVG, et entre autres dans cette proposition de loi, figure justement le fait de retirer la nécessité de l'autorisation parentale pour pouvoir avorter. Est-ce qu'on est pas dans la même logique ?"

Réponse : C'est vraiment un élément dans un ensemble. Ce que j'ai cherché à dire, et encore une fois c'est parce qu'à mon âge on ne craint plus rien, c'est : "attention, ! attention, ! nous nous laissons déparentaliser par l'Etat, disons les choses comme elles sont, par tous ses "professionnels" sous prétexte que "les parents ne sont pas à la hauteur, alors on va les remplacer dans le domaine que vous dites autant que pour les autres". Je crois que c'est à nous, association familiale, d'avoir le courage de dire : attention, nous sommes irremplaçables donner à des enfants déparentalisés tout ce qu'il faut pour assurer leur indépendance et leur liberté

sexuelle et celle d'avorter à 13 ans sans en avoir parlé aux parents, ! Vous vous rendez compte les séquelles que ça peut laisser ! Tout ceci fait un tout, je crois que les hommes sont alertés et qu'il faut que nous sachions, en tant qu'association familiale particulièrement, dire qu'on ne peut pas déléguer tous nos pouvoirs comme cela sans qu'il y ait des dégâts chez les enfants.

Alain Gilles, AFP Paris : J'ai écouté bien entendu avec beaucoup d'intérêt tous les chiffres et les pourcentages que vous avez évoqués, notamment les éléments sur la violence des adolescents. Je m'intéresse à titre privé aux conflits en général, conflits familiaux en particulier. J'aimerais savoir si vous avez déjà eu des éléments sur quelque chose qui m'est apparu déjà à plusieurs reprises et qui est particulièrement pervers. Il s'agit de la violence des adolescents à l'encontre de leurs parents. C'est un phénomène qui me paraît assez récent mais qui se multiplie. Je n'ai pas vu de chiffres pour l'instant là-dessus. On en parle très très peu parce qu'il y a là un phénomène de tabou qui est absolument épouvantable, mais j'ai le sentiment et donc j'aimerais avoir votre avis sur ce fait qui est vraiment un constat d'échec absolu et comment s'en sortir sur la violence des adolescents en général et de la violence des adolescents à l'encontre de leur père ou mère.

Réponse : Vous avez raison, c'est un sujet tout à fait tabou, mais je ne connais pas d'étude dessus. Ce que je peux vraiment vous dire c'est que c'est sensible particulièrement maintenant parce que nous arrivons au moment où la génération des enfants élevés par exemple par une femme seule se trouve à cet âge-là. Donc il y en a qui sont sous la coupe de leur mère et il y en a d'autres qui sont vraiment violents et je crois qu'il faudrait se demander aussi pourquoi les parents ont peur. Ils ont eu peur de lui refuser un jouet, ils ont eu peur de lui refuser de rester un peu plus longtemps à regarder la télévision plutôt que d'aller se coucher, ils ont eu peur de mettre des règles. Dans l'enquête que je vous ai citée une chose m'a frappée, c'est que les enfants qui apparaissent les plus avoir la qualité de vie la plus déplorable sont les mêmes qui disent : "mes parents ne remplissent pas les règles qu'ils édictent. Ils édictent des règles et puis ensuite ils les oublient". Donc ils n'ont pas de respect pour l'éducation qu'ils ont reçue et tout ceci se ressent dans toute la société. Disons est-ce qu'il y avait dans la société d'il y a 50 ans quelque

chose de plus lourd, de plus difficile qu'un paricide ? Ça semblait la chose la plus épouvantable. Quelqu'un se retournait contre ses parents, on en connaissait tout de même dans les familles d'alcooliques par exemple où pour défendre leur mère, les fils très souvent, attaquaient leur père. Mais la société entière disait que là c'était un cas particulier, maintenant on a tellement prôné la liberté de chacun, l'épanouissement – et quand je dis "on" c'est aussi bien les doctrines pédagogiques que ce qui court partout dans les consultations psychologiques, il a fallu que les enfants s'épanouissent – les parents n'osent plus leur dire non. Je crois que là nous avons imaginé justement un père ou une mère attaqué par leur enfant, comme vous le dites, je me demande à qui ils peuvent aller, à qui ils peuvent en parler parce que je sais les consultations psychologiques, et elles vont se pencher sur ce qui ne va pas chez ce père, ce qui ne va pas chez cette mère mais on ne va pas de ce fait redonner cette dignité qui devrait toujours être celle du père et de la mère et qui dure quand même dans nos civilisations depuis je ne sais combien de temps. Il y a là par exemple - je vous en ai parlé ici je crois il y a quatre ans - la figure du père et de la paternité ayant été à ce point détériorée, l'autorité paternelle ça n'a pas été du tout au bénéfice de l'insertion sociale des enfants. On a énormément critiqué l'autorité des parents, il y en a encore beaucoup qui veulent qu'on change le

mot "autorité parentale", surtout le mot "autorité, je crois personnellement qu'il faudrait que nous restaurions l'autorité, et ceci sera mon dernier mot, dans l'intérêt des enfants parce que finalement même ceux qui tapent sur leurs parents, à la limite, ils sont victimes, victimes d'un climat. Ce que je voudrais c'est que vraiment **les associations familiales ont la responsabilité hic et nunc de dire qu'on doit prendre ce rôle de parent au sérieux et ne pas laisser remplir loi après loi, ordonnance après ordonnance par des personnes payées pour.**

M. Lagrave : Merci infiniment Mme Sullerot car non seulement vous avez posé la problématique mais les idées que vous avez lancées, notamment cette grande idée que ce ne sont pas des familles recomposées mais des couples recomposés. C'est une idée tout à fait intéressante, et l'Etat s'y substitue d'une façon ou d'une autre avec des "professionnels". Le débat se prolongera demain : quelles sont les solutions possibles ? Que dire ? Que faire ?

C'est une très bonne entrée en matière pour les trois exposés que nous allons avoir maintenant, c'est-à-dire toujours en se plaçant du point de vue des enfants, le bilan démographique, le bilan judiciaire.

LE CHOC DES GENERATIONS

de Bernard Préel

par Jean-Pierre PORTEFAIT

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

Je vais faire comme tout le monde, je vais me présenter. Je m'appelle Jean-Pierre Portefait. Comme je vais parler des générations, il me semble nécessaire de préciser que j'ai 65 ans encore pour un mois. J'ai toute ma vie été urbaniste à partir d'une formation, il faut le préciser, de juriste, d'économiste et de science politique. Je suis aussi catholique, je pense que dire que je ne le suis pas trop dans la bouche de PPK c'est un compliment, je tiens cependant à préciser que je le suis complètement, entièrement, totalement, et heureusement. Je ne suis pas un compagnon de route du PCF, je ne suis pas un maçon sans tablier, je ne serai pas un réformé sans Saint Esprit. L'affection que je porte à mes frères en Christ, la considération et l'estime que j'ai pour de grands théologiens comme Luther et Calvin, ou pour un grand mystique comme Joseph Böème n'empêchent pas que je sois catholique. Ce qui m'oblige à assumer le Cardinal Ratzinger et Mgr Gaillot, mais toutes les dénominations ont leurs extrémistes et leurs cinglés.

Le livre que l'on m'a demandé de vous présenter est un livre qui s'appelle *Le Choc des générations*, ce qui explique très bien qu'il figure dans ce colloque. Il a été écrit par Bernard Préel. Je ne sais pas si vous savez qui est Bernard Préel. Bernard Préel, que je connais un tout petit peu, est un économètre et un mercaticien, c'est-à-dire un "marketing maker", il est directeur-adjoint du BIPE, le BIPE est cet organisme filial, plus ou moins avec des variations, de la Caisse des Dépôts, qui gère les gros modèles économétriques, c'est-à-dire les clones de fichiers, ces énormes machines qui avaient prédit que nous n'aurions plus de pétrole en 1962 et autres fantaisies. Il a écrit ce livre, il en écrit d'autres. Ce livre m'a été offert il y a un peu plus d'un mois par Pierre-Patrick. J'y avais jeté un coup d'œil. Je dois dire que ça ne m'avait pas séduit. Mercredi soir, en mon absence, il m'a téléphoné pour me dire que je devais le présenter. C'est le charme de la maison ! Je n'ai pas arrêté de le lire et je vais donc essayer de vous le présenter.

Ce livre fait 260 pages, une vingtaine de pages sont consacrées à un scénario de science-fiction à la fin. Les 240 pages se divisent en trois parties inégales : deux de 60 une de 120. La partie de 60, la première, est consacrée à une méditation sur ce qu'est une génération et sa pertinence. La deuxième partie à une description des générations, pertinente pour réfléchir. La troisième, la plus abondante, à une série de considérations sur les générations de manière à aboutir à une boucle.

Alors je vous propose de parcourir rapidement ces parties en essayant de voir ce qu'il y a d'intéressant et de remarquable. Ce livre aurait dû faire notre joie à tous, catholiques compris, car il commence, c'est la première phrase, : "La croix est le symbole de notre société". Là, ce n'est pas de notre croix dont il s'agit mais de la contradiction entre l'horizontal et le vertical, car tout de suite Bernard Préel pose le problème des deux descriptions possibles pour une génération : la description verticale, ce que moi j'appelle le lignage, la chaîne ininterrompue des ascendants-descendants et quelque chose qui est le choix de Bernard Préel qui est la strate horizontale rassemblant des gens du même âge, ayant, nous y reviendrons, en gros, les mêmes idées. Personnellement, je fais tout de suite une remarque pour la réflexion, ce n'est pas une critique, et on y reviendra quand je tenterai une description rectifiée des générations qu'il prend, génération horizontale. Je n'ai pas observé dans ma vie professionnelle et personnelle cette unité générationnelle horizontale dont il parle. Je crois qu'en ce qui concerne le vocable de "génération", l'homme est au carrefour de deux cercles : le cercle de sa parentèle et le cercle de ses amitiés électives, mais dans sa génération il n'a pas obligatoirement des affinités avec les gens de son âge. Ensuite, M. Préel pose, et là je crois que je vais le lire, deux hypothèses majeures. La première hypothèse majeure est que c'est l'horizontal qui est le plus important. : "Le rendez-vous décisif avec l'histoire est pris au temps des amours"

c'est-à-dire qu'il considère qu'une génération arrête son choix de valeurs entre 15 et 20 ans. Après ce qui suit dans la première partie ensuite est plutôt une déclinaison de ce qu'on vient de dire que des apports nouveaux. Je voudrais faire une remarque et je n'ai pas l'intention qu'elle soit perfide, même si elle peut le paraître.

Cette première partie du livre contient, à mon avis, les choses les plus intéressantes, notamment parce qu'elle se réfère, comme souvent les livres qui paraissent sur ce genre de sujet en France, à des œuvres étrangères, et il est indéniable que trois livres ont beaucoup influencé celui de M. Préel, et je voudrais vous les citer : c'est le Karl Mannheim qui est paru en Allemagne dans les années 20 mais qui a été traduit en France en 1990, *Le problème des générations*. C'est le William Strauss et le Neil Hoowe, qui n'est pas traduit et qui s'appelle *Generations, the history of America's future*, qui est paru en 1991 et le Margaret Mead, *Le Passé des générations*, les nouvelles relations entre les générations dans les années 70-79. Ces trois livres, à mon avis, doivent contenir l'essentiel des idées. Il y en a un que je connais. Il contient une partie des idées les plus intéressantes qui sont exprimées dans celui-là. Egalement dans cette première partie, Préel dit qu'une génération c'est 10 ans. On ne vit pas 10 ans, mais ce qui est marquant dans une génération c'est 10 ans, et il entreprend à partir de 1916 la description d'une série de générations en fonction des années de naissance. Je vais vous les citer :

- la génération "crack" qui va de 1916 à 1925
- la génération "Libération" qui va de 1925 à 1935
- la génération "Algérie" qui va entre 1935 et 1944
- la génération "Mai 68" qui va entre 1945 et 1954
- la génération "crise" entre 55 et 64
- la génération "Gorby", 65 – 74
- la génération "Internet", 75 – 84.

Il propose sept portraits de chacune de ces générations qui sont articulés de la manière suivante : leurs caractéristiques numériques, c'est-à-dire l'écart de dates et leurs effectifs, les prénoms usuels dans la génération, un petit annuaire des célébrités, très orienté sur le show business, une chronique et un portrait final de la génération. Dans le portrait il y a quelques éléments sur le comportement démographique.

En bon lecteur j'ai pris au sérieux cette hypothèse, mais je ne la trouvais pas assez étendue, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas assez

de générations antérieures à 1915. Puis j'ai fait une petite tentative pour la rendre un peu plus intelligible. J'ai choisi les mêmes tranches que lui mais en considérant que ce qui était important c'est la date où ces gens-là avaient 20 ans. Ça donne ceci :

- la génération des gens qui ont eu 20 ans en 1915, je l'ai appelée "la génération de la revanche", c'est la génération des provinces perdues et des nouveaux pays conquis, c'est la génération de la reconquête de l'Alsace Moselle, et du développement de l'empire colonial et de la défense de l'empire colonial.
- La génération qui a eu 20 ans en 1925, c'est la génération de l'innovation. Tout change, notamment dans la locomotion et dans les télécommunications, beaucoup plus que maintenant.
- Celle qui a 20 ans en 1935, c'est la génération des révolutions, qu'elle soit noire, rouge ou blanche.
- Celle de 1945, c'est celle de la reconstruction.
- Celle de 1955, à laquelle j'appartiens, c'est celle de la décolonisation bien plus largement que celle de l'Algérie.
- Celle de 1965, je l'ai appelée celle de la sexualisation.

Je suis moins fier des trois derniers :

- celle de 1975, c'est celle du chômage,
- celle de 1985, c'est celle de la télématique,
- celle de 1995, c'est celle de la mondialisation,
- et celle de 2005, encore inconnue

Il suffit d'effectuer cette énumération pour se rendre compte que l'idée qu'une génération pense même majoritairement de la même manière est tout à fait exagéré, pour employer un terme mesuré. Si je prends par exemple la génération des gens qui ont eu 20 ans en 1935. Il faut bien se rendre compte qu'elle se répartit dans des proportions certes variées, mais entre la francisque, la croix de Lorraine, la stalag et les charentaises. Qu'est-ce qu'il peut y avoir de commun entre le jeune administrateur colonial qui s'est précipité dans la Colonne Leclerc, le jeune inspecteur des finances qui s'est précipité dans un ministère à Vichy, le grand géographe qui a passé toute la guerre dans un offlag et le normalien qui s'est contenté d'être dans son coin et d'enseigner ? Cette idée d'une description latérale me paraît peu opératoire.

Après, on passe à la troisième partie qui est distinguée en 5 chapitres : un chapitre

“valeurs”, un chapitre “femmes”, un chapitre “travail”, un chapitre “consommation” : ces trois chapitres “femmes”, “travail”, “consommation”, vous les connaissez, c’est ce qu’on écrit dans les journaux féminins, dans les revues scientifiques, dans les livres, sur le sujet depuis 20 ans. A l’inverse le chapitre d’introduction “valeurs” et le chapitre de sortie “un scénario de rupture” présentent quelque intérêt. Pourquoi ? Parce que là, non pas sous forme d’hypothèse, mais sous forme d’affirmation, M. Prél déclare : “malgré les respirations de l’histoire qui font osciller ensemble toutes les générations, on perçoit la lame de fond, l’inexorable montée du niveau de la modernité”. Cette montée de génération en génération du niveau des valeurs sur l’échelle de la modernité jugée si extraordinaire se vérifie en effet depuis 40 ans pour tous les pays occidentaux et Prél, après avoir posé ce principe raisonne comme si c’était une loi, comme si chaque génération qui succède à une autre était plus moderne que la précédente. Cette modernité d’ailleurs, il en donne une définition très particulière : c’est la permissivité, notamment sexuelle.

Le livre se termine par quelque chose d’étrange, un scénario de politique fiction qui est situé en 2005 et qu’il appelle “les événements de 2005”. Les événements de 2005, qu’est ce que c’est ? C’est lors du départ en retraite, la révolte de ce qu’il appelle “les jeunes seniors”, en fait ce qu’il appelle la génération 68 et moi ce que j’appelle la génération sexualisation, et qui se révoltent pour défendre leurs privilèges, leurs retraites, leur patrimoine. Pendant que ces journées de mai 2005 se déroulent, il ne dit pas que c’est en mai mais on peut bien le penser, les “vieux juniors” à l’initiative d’une étudiante d’HEC qui s’intitule “vieille junior” met en accusation mai 68. Et ce dernier chapitre c’est, fait par un soixante-huitard, le procès de mai 68 avec les arguments à charge et les arguments à décharge. Ça se termine par une victoire des jeunes et la dernière phrase du livre : “toutes ces ouvertures ont pour vertu de redonner une place à la durée, à la patience, à la lenteur, et du même coup à la fidélité qui est, on l’oublie trop souvent, une question de foi et d’espérance même au cœur des infidèles.”

Voilà donc ce que raconte ce livre. Je ne concevais pas, parce que ce n’est pas mon métier, de me contenir à une fiche de lecture. J’ai essayé de le faire le plus loyalement possible.

Je voulais brièvement et dans l’esprit de construire quelque chose faire part de mon

expérience personnelle en matière de relations entre générations. Je ne suis ni sociologue, ni psychologue, ni psychanalyste, ni médecin, ni magistrat. Je le ferai donc à partir d’un des seuls univers que je connaisse, qui est l’univers de l’entreprise. Une entreprise un peu particulière puisque j’ai passé toute ma vie dans deux entreprises partenariales, c’est-à-dire des entreprises qui étaient privées mais qui appartenaient à leurs membres, et qui étaient des entreprises de consultants, c’est-à-dire des gens qui vendaient de la matière grise. J’ai été entièrement formé par des gens des trois premières générations que j’ai décrites, c’est-à-dire les gens qui ont eu 20 ans soit en 1925, soit 1935, et que ce soient mes professeurs, mes directeurs spirituels, mes patrons ou mes grands clients, tous ces gens appartenaient à ça, et je leur dois tout. Certains étaient célèbres, d’autres ne l’étaient pas. Les professeurs qui m’ont marqué étaient le géographe Droz, l’historien Schnerb, Georges Vedel, Paul Delouvrier ; mes patrons étaient deux hommes, l’un qui était très engagé dans l’action sociale, l’autre très engagé dans la Résistance, qui étaient Jean Blavoulen et Max Stern ; Mes grands clients ont été Christian Monnier, Laurent Cruz, Pisani ; parmi mes professeurs j’ai eu un grand banquier protestant, un très grand géographe qui était Jean Labasse, qui m’a énormément marqué. Tous ces hommes avaient deux envies : transmettre et développer. Mais développer au sens qu’ils ne voulaient pas avoir des cuistres en face d’eux. Restons aux références dans cette enceinte protestante, j’ai été élevé dans un collège de bons pères bien sûr, mais c’était un collège d’oratoriens, et la discipline pédagogique des oratoriens c’est de cultiver la différence dans chacun de leurs élèves. Tous les maîtres que j’ai eu ont été comme ça, c’est-à-dire que je ne supporte plus d’entendre que la transmission c’est la soumission. Moi, j’ai été formé par des maîtres qui voulaient que l’on soit différents d’eux. Bien sûr qu’il y ait une continuité. J’ai donc à mon tour appliqué ça à deux générations : la génération de la sexualisation et la génération du chômage. Je dois dire qu’il m’est arrivé une sale histoire avec la génération de la sexualisation – enfin dans la mesure où compte tenu de ce que j’ai dit avant on peut faire des généralités – avec une partie, la partie soixante-huitarde, de cette génération. Car cette génération qui avait démolé l’ancien ordre s’est immédiatement après installée dans cet ordre pour l’exploiter à son profit. Comme je ne veux pas être long je vais donner un seul exemple : dès qu’elle est arrivée aux affaires,

dans le milieu des années 85, elle s'est débarrassée des anciens avec le système de la pré-traité et de ses formes variées, et au nom de l'austérité elle a fait barrage aux jeunes. C'est le moment où on voyait paraître dans la presse spécialisée des annonces, je caricature : "cherche jeune homme ou jeune femme moins de 35 ans, bac + 9, 15 ans d'expérience". Cette génération-là n'a, je dois le dire, dans mon métier, dans mon expérience, dans la sphère des interprofessions du cadre de vie, n'a pas du tout transmis. Mais il leur est arrivé une sale blague : c'est que la génération précédente, celle à laquelle j'appartiens, a tenu suffisamment longtemps, jusque vers 63-64 ans, pour pouvoir par dessus elle jeter un pont et récupérer les générations chômage et les générations télématique pour leur donner le goût de la formation maître-disciple. Ça aura été la lumière des dernières années de ma vie professionnelle d'avoir réussi ce coup-là et la personne qui m'a succédé dans l'entreprise que j'ai créée est une jeune femme de 30 ans.

Je crois que c'est ça le véritable problème. Le véritable problème est que nous constituons des filiations qui soient susceptibles de transmettre en respectant. La transmission, ça se divise en apprentissage, il faut qu'il y ait retrait au sens théologique du terme, il faut se retirer ou que le disciple se retire, il fait ses propres expériences, et il y a ensuite reformulation. C'est ça qui me semble le plus important pour l'avenir. **Nous ne pouvons pas avoir un avenir si comme les gens de ce que j'appelle "la génération pourrie" nous devenons des mandarins sans être des formateurs, nous devenons des possédants sans être des donateurs, et nous devenons des potentats sans être des conducteurs.**

Questions

M. Léridon

Je ne me permettrai pas d'intervenir si je n'avais pas lu l'ouvrage dont on vient de parler récemment aussi. Par parenthèse je crois que Préel n'est pas vraiment économètre, mais sociologue plutôt. C'est comme ça qu'il est perçu je crois au BIPE. Je ne vais pas refaire la critique et je partage beaucoup de réflexions qui viennent d'être faites là-dessus, je vais arriver au fond sur le point qui peut être intéressant pour notre débat. C'est vrai qu'on peut trouver assez schématique que cette description de générations homogènes et successives, c'est trop beau pour être vrai, c'est trop simple en tout cas. Il y a un arriéré plan économique qui est assez fort et qui, à mon avis, est lui-

même un peu discutable. Parmi les références, on aurait pu en ajouter une autre, celle à un ouvrage d'un économiste américain qui s'appelle Richard Esterlin qui a eu son moment de célébrité sur ce problème de la succession des générations, qui a fait un ouvrage au très beau titre qui est *Birth and Fortune* avec un jeu sur le deuxième terme. Fortune dans le sens à la fois de richesse et de destin. C'est assez bien trouvé. Il y décrit tous les problèmes qui peuvent arriver à une génération en fonction des conditions dans lesquelles elle est arrivée effectivement à l'âge adulte, et elle a estimé sa situation et son avenir économique par rapport à la référence qui pouvait être celle de la génération des parents. Dans cette logique, normalement la génération qui a pris le choc du chômage en pleine figure aurait dû être au contraire une génération du retour à une situation économique plus favorable donc il a vraiment là une inversion de l'attente basée sur des faits démographiques notamment qui a été tout à fait évidente et qui a renversé complètement les schémas précédents.

Le point sur lequel je voulais simplement revenir, c'est que je crois que l'idée intéressante c'est quand même, et c'est celle-là dont il faut discuter à mon avis, c'est l'idée forte que arrivée vers 20 ans à peu près une génération se forge son système de références, son système de pensée. Si c'est vrai ça veut dire que c'est à ce niveau-là que les choses peuvent changer. Donc il faut regarder ce que les jeunes de 20 ans aujourd'hui sont en train de penser et de voir effectivement par quels canaux on peut dire quelque chose à cette génération, parce que là-dessus je crois que dans le bouquin de Préel il n'y a effectivement aucun élément d'explication. On ne sait pas du tout ce qui fait qu'une génération se forge ses idées, qui dans la logique de l'ouvrage sont chaque fois des idées nouvelles et supposées être plus avancées, mais en tout cas des idées nouvelles. On ne sait pas du tout dans quel contexte les idées se créent, je crois que c'est ça le point qu'il serait peut-être intéressant de débattre.

Evelyne Sullerot

Une anecdote. J'ai un moment voulu écrire un livre qui s'appelait "La France en huit générations, c'est une idée qui m'était venue et j'avais fait des interviews très approfondies de certaines personnes qui à mon idée incarnaient une génération. J'avais fait une très longue interview d'Alfred Sauvy, ou de Georges Del qui a été nommé par mon prédécesseur. A Alfred Sauvy je lui ai dit : "comment caracté-

riseriez-vous votre génération ?” Il m’a répondu : “J’ai connu le Louis d’or !”. Pour lui, il appartenait à une génération qui avait été celle d’une certaine stabilité, et il m’en donnait un exemple. Ça va m’amener d’ailleurs à ce que je voulais dire maintenant. Il me disait : “ dans le collège religieux où j’ai été élevé, on se levait à cinq heures et demie, alors que mon père me disait : “de mon temps on se levait à cinq heures” Voilà la différence qu’il y avait entre la génération de mon père et la mienne, tandis que vous imaginer les fossés ensuite avec la génération de ma fille et encore plus ensuite”. C’est de cela que je voudrais parler.

Dans le terme courant de “génération”, M. Léridon le sait mieux que quiconque, les gens pensent que ça dure 25 ans. Ce qu’ils appellent une génération, c’est l’intervalle entre les parents et les enfants. En démographie, ce qu’on appelle “génération” c’est des gens nés la même année. Il y a là un emploi du même mot qui recouvre ces deux dimensions verticale et horizontale dont on vient de nous parler. Mais je voudrais simplement revenir au titre de notre colloque : “les enfants dans la cascade de générations”. Je vous ai prévenu hier qu’on ne parlerait pas des enfants très rapidement, et ça y est, on vient de nous parler des générations sans nous parler du tout du fait que chaque génération devient parent et que les enfants ne subissent pas seulement le climat au moment de leur adolescence comme l’a dit M. Préel, le climat culturel, environnemental dont je vous parlait hier à propos des enfants, ajoutant que il y a un climat consumériste assez particulier. Ils ont aussi des parents qui les ont élevés de telle et telle manière. Si nous sommes réunis ici c’est bien parce nous sommes sensibles à l’arrivée des enfants de la génération 68, disons les choses comme elles sont. Nous avons eu une génération, et nous l’avons vécue, moi comme mère de famille, j’avais 4 enfants qui étaient dans la rue, j’étais prof à Nanterre, j’habitais Boulevard Saint-Michel. Ce qui m’a frappée à l’époque c’était tout de même la préséance de la classe d’âge. le fait que j’ai vu écrit sur les murs : “à bas les pères !”, le fait que mes étudiants ne voulaient plus entendre parler du passé. On voulait créer, on ne voulait plus transmettre. Il fallait liquider la famille aussi parce qu’il y a eu à ce moment-là des choses dont personne n’a jamais plus reparlé et dont les sociologues n’ont pas fait l’étude à terme, c’était les communautés. Des jeunes gens du même âge se sont mis à vivre ensemble en se partageant les hommes, les femmes, les couples, etc. Il y a eu même au Danemark des partages d’enfants : il

y a eu des enfants qui ont été déclarés par tous les garçons de la communauté, et les communautés ont échoué. Elles ont échoué justement quand ils ont commencé à avoir des enfants. Elles n’ont pas échoué sur des problèmes de couple mais quand justement ils ont commencé à avoir des problèmes de famille. Les communautés ne pouvait pas constituer des familles. C’est tout de même intéressant, c’est pourquoi nous sommes d’ailleurs en éveil depuis plusieurs années, aux AFP sur : qu’a donné cette génération comme enfants ? C’est ça, si vous voulez, qui nous a réunis parce que non seulement une génération transmet professionnellement, mais elle élève. Donc il y a non seulement la dimension horizontale et verticale, mais il y a des boucles. **Ce sont justement la manière d’être parents de telle et telle génération qui va retentir, etc. On peut alors se demander : cette génération qui a été élevée par ceux qu’on a appelé “ceux de la libération sexuelle”, etc., et qui étaient franchement anti-famille, que vont-ils donner, eux, comme parents ? Il y a cette dimension-là aussi qui je crois est extrêmement importante.**

Denis Lancel, journaliste et co-auteur du livre “La Famille à venir”

Je voudrais rebondir un peu sur ce que vient de dire Evelyne Sullerot effectivement pour souligner l’importance du rôle des enfants et en même temps reprendre un thème qui m’a paru intéressant dans le livre de Bernard Préel que moi aussi j’ai lu avec un regard peut-être moins critique que celui de Jean-Pierre Portefait. Ce qui est intéressant dans ce dernier chapitre du livre de Bernard Préel sur le choc des générations – après je ferai quelques réserves moi aussi – c’est la mise en examen des soixante-huitards, de la génération de 68, par ses enfants précisément, avec sur le thème “place aux jeunes”, “place aux vrais jeunes”. On voit que les enfants des soixante-huitards dans quelques années pourraient bien reprocher à leurs parents d’être incapables d’assumer leur âge, et de dévorer frénétiquement des magazines qui leur promettent une jeunesse éternelle, de les singer aussi, eux leurs enfants jusqu’aux limites du grotesque, avec une espèce d’inversion du rôle parent-enfant et ce que les enfants des soixante-huitards peuvent reprocher à leurs parents, de ne pas avoir été assez parents, d’avoir manqué d’autorité. Le problème c’est que ce sont peut-être les anciens combattants de mai 68 qui recevront une gifle de leurs enfants parce qu’ils refusent de déteiler mais aussi parce qu’ils n’ont pas su détenir une autorité suffisante.

En même temps ce qui est intéressant à propos des relations entre générations dans le livre de Prél, et il n'est pas le seul à le dire, c'est qu'il peut y avoir une alliance (c'est en fait ce qu'a dit Jean-Pierre Portefait d'une autre façon) entre les deux générations qui entourent celle de mai 68, entre celle des enfants des soixante-huitards et celle de leurs parents, les grands-parents et les enfants. Effectivement avec la façon, dont on a pu reconstruire un pont avec entre parenthèse la génération soixante-huitarde renouant avec la transmission du savoir et la transmission de maître à disciple. Avec une alliance entre les grands-parents et les petits-enfants qui prenne en quelque sorte en sandwich la génération de mai 68 pour renouer avec une conception plus féconde de la vie.

Une dernière chose. C'est une réserve que je ferai vis à vis de ce livre de Bernard Prél

Dans notre livre, Jacques Laffont et moi avons plus insisté là-dessus : la famille, en général, se construit sur une solidarité entre générations, et pas seulement autour d'oppositions dialectiques entre père et fils. On n'est plus à l'heure de la mort du père, on est à l'heure de la crise économique, l'heure du chômage ; on a parlé de la génération chômage. Ce qui fonde encore plus la légitimité de la famille, c'est cette solidarité très profonde entre parents et enfants, ne serait-ce que face au chômage, face à la crise, face à tous les accidents de la vie. Ceci me paraît beaucoup plus fructueux que de raisonner toujours un peu à la manière des marxistes en terme d'opposition dialectique à la manière des freudiens en termes de mort du père etc. **A l'heure du chômage des fils on a peut-être moins envie de parler de "mort du père" que ce que faisaient les soixante-huitards qui criaient la bouche pleine.**

BILAN DÉMOGRAPHIQUE

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

M. Henri Léridon

*Directeur de recherche à l'Institut
National des Etudes
Démographiques*

Si vous permettez d'abord une réaction d'humeur puisque je pense que c'est l'objet de ce colloque d'appeler au débat. Elle concerne le document introductif qui a été diffusé et destiné justement à stimuler la discussion ; je voulais en un mot dire que je n'ai pas beaucoup aimé toute la première partie de ce document, le ton global. J'en ignore les auteurs, mais je dirai simplement que je craindrais de voir qui pourrait le signer dans l'état où il est. Alors je sais que c'est un extrait, si je comprends bien d'un ouvrage, néanmoins je tenais à souligner que je n'étais pas très en phase avec ce document-là. Je pense aussi qu'il faut respecter l'ordonnancement du programme, malgré toute l'envie que j'aurais aussi de réagir à ce qu'a dit Mme Sullerot qui était très important et en plein effectivement dans le cœur du sujet. Je voudrais simplement signaler que sur ce problème très complexe de la relation par exemple entre délinquance et évolution de la famille il y a un bilan – je reste au stade des recherches où j'ai un tout petit peu de compétences – qui vient d'être dressé à la demande de la CNAF. Je ne partage pas toujours tous les travaux émanant du service de recherches de la CNAF, mais en l'occurrence c'est un chercheur extérieur, Laurent Mucchielli, qui a fait un travail sur "Famille et délinquance", un bilan pluridisciplinaire des recherches francophones et anglophones qui mérite d'être pris en considération. On ne peut pas adhérer complètement à son propos non plus, mais c'est une pièce à verser au dossier pour montrer les difficultés de l'analyse en la matière.

Le programme de votre colloque m'attribue un titre tout à fait obscur : « Population adulte et enfants concernés. » Cela laisse entendre que je dois vous assassiner de chiffres. Le problème a été en partie résolu parce que je pensais projeter des transparents, et comme il n'y a pas de rétroprojecteur, je vais être obligé de réduire le nombre chiffres à présenter. Vous en aurez quand même des photocopies pour pouvoir vous y reporter mais cela m'incite à essayer de

prendre un peu de distance par rapport à ces productions chiffrées ; et par parenthèse j'ai encore un mot d'humeur.

Tout à l'heure, M. Kaltenbach faisait allusion au fait qu'à une certaine époque, paraît-il, il y aurait eu une sorte de censure, de tabous, à L'INED, sur des travaux sur la famille, c'est un thème que j'entends assez souvent, que je récuse complètement, je vous le dis très clairement. Je suis à l'INED depuis plus de 30 ans, je revendique avoir toujours travaillé sur les choses qui me semblaient importantes et utiles et que je n'ai jamais eu à travailler sur autre chose. Je suis totalement libre et responsable de ce que j'ai fait comme de ce que je n'ai pas fait, et sur le thème de la famille je dois quand même rappeler qu'il y a un des grands noms de la sociologie de la Famille, Louis Roussel, qui a travaillé à l'INED. C'est lui qui a lancé le terme de cohabitation à la fin des années 70. Et on a fait des études sur les familles et sur les enfants dès le milieu des années 80 et nous avons apporté, je pense, au débat pas mal d'éléments et je ne vois pas personnellement à quel moment on aurait pu être censurés.

Alors je reviens à mon thème.

Donc si loin des chiffres au jour le jour on se plaçait dans quelques décennies en se disant : "mais qu'est-ce qui s'est passé d'important au cours de cette deuxième moitié de XX^{me} siècle sur le thème de la famille ?"

Je vois au moins deux grandes directions : d'abord une tendance longue, essentielle en démographie très banale, et qui est la **baisse de la mortalité**, et plus précisément l'allongement de la durée de la vie. Elle a eu pour conséquence, combinée évidemment à la diminution du nombre d'enfants dans les familles, une transformation très forte de la structure du réseau familial. Je vais prendre un exemple simple : supposez que nous soyons sous le régime de l'enfant unique, prôné dans certains pays et qui est presque atteint en niveau moyen de fécondité dans certaines régions de l'Europe ; et qu'on y soit depuis un certain nombre de générations. Qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire : je suis enfant unique, ma femme (éventuellement) est enfant unique, nous avons un enfant, peut-être un petit-enfant, nous n'avons pas de frère, pas de sœur, pas de

beau-frère, pas de belle-sœur, nous n'avons pas d'oncle, pas de tante, pas de cousin, pas de cousine, mais par contre j'ai deux parents, mon épouse a deux parents aussi, nous avons chacun quatre grands-parents, huit arrière grands-parents, donc seize au total s'ils sont encore en vie, et effectivement l'allongement de la durée de vie fait que le plus souvent ils sont encore envie. **Donc le réseau horizontal s'est rétréci drastiquement dans mon exemple un peu extrême, alors que le réseau vertical perdu au moins tant qu'il y aura encore un peu d'enfants.** Ce type de transformation existerait même si on était à deux enfants en moyenne plutôt qu'un, et il y aura des conséquences sur le rôle des générations respectives. C'est le thème de la réunion d'aujourd'hui, c'est un des mots clés a-t-on rappelé, et en effet le rôle ne peut pas être le même s'il y a 100 % quasiment de survivants à 70 ans que quand il n'y en avait une proportion beaucoup plus faible. L'autre conséquence c'est que les unions conjugales ont une espérance de vie, au sens strict, forcément augmentée et on pourrait dire, en poussant les choses à l'extrême, que le divorce remplace un peu le veuvage dans la façon de rompre des unions en cours de route.

Voilà donc déjà une première grande transformation qu'il ne faudra pas oublier quand on examinera les changements à long terme.

La seconde est plutôt une discontinuité et vous la connaissez bien sûr aussi. C'est **l'affaiblissement du mariage**. Le mariage, quelle que soit la forme sous laquelle on le considère est une institution multiséculaire, remontant aux XII^e-XIII^e siècles peut-être, qui a résisté à bien des avanies, à bien des révolutions, à bien des changements de société, jusqu'au milieu des années 60. Qu'on soit passé en l'espace d'une vingtaine d'années, de 92 % de mariées pour les femmes nées en 1945, seulement 71 % dans la génération 1965, avec une élévation de l'âge moyen au mariage, en parallèle, de plus de 4 ans, toujours sur cet intervalle d'à peine plus de vingt ans. C'est effectivement un changement, une transformation radicale et certainement pleine de sens.

En parallèle pourtant, comme vous le savez, les divorces ont continué d'augmenter ou de se maintenir à un niveau élevé et on pense qu'à peu près un tiers des mariages conclus vers 1980 se termineront par un divorce.

Une autre conséquence, et du point de vue démographique on pourrait dire une conséquence heureuse, c'est que la fécondité s'est développée hors mariage (parce que s'il fallait se contenter des naissances dans le mariage, la

natalité française serait bien en-dessous de son niveau actuel) au point de représenter 40 % des naissances : c'est un record absolu dans l'histoire française depuis qu'on est capable de donner un sens au terme naissance dans le mariage ou hors mariage.

Voilà me semble-t-il les deux grands changements importants et pour le second une discontinuité majeure, non prévue. Dans les années 70 on s'intéressait beaucoup à la planification, on croyait à la possibilité d'anticiper, de prévoir, de piloter, de faire de la prospective, et j'avais à l'époque rapporté un groupe du Plan sur la prospective de la famille. On avait agité beaucoup d'hypothèses, et en particulier celle d'un contrôle croissant de l'Etat sur la famille, et des travailleurs sociaux sur la famille, voyez déjà dans les années 70, c'était une préoccupation majeure pour certains qui, je crois, ne s'est pas beaucoup réalisée, en tout cas pas sous la forme qu'on envisageait à l'époque. On n'envisageait pas du tout à l'époque un recul du mariage d'une ampleur comparable à ce que l'on a observé. On prévoyait une augmentation des divorces certes, mais pas du tout ce recul du mariage.

Alors quelles sont les conséquences de ces changements ?

Nous avons observé en parallèle non seulement une montée des naissances hors mariage, comme je l'ai dit, mais aussi l'apparition, le développement d'une nouvelle forme de conjugalité qui était la cohabitation hors mariage. On a pu suivre, on peut dire presque année par année, grâce à nos enquêtes, génération après génération faudrait-il dire plutôt, cette transformation prudente, progressive, bien qu'au total elle ne se soit déroulée seulement sur 15 ou 20 ans. Les pionniers se sont contentés de pratiquer ce que Louis Roussel avait appelé la cohabitation juvénile, une petite étape préalable au mariage, et puis les suivants ont prolongé l'étape, les suivants encore ont pensé que ce n'était pas la peine d'attendre et qu'on pouvait commencer à faire des enfants pendant cette période-là quitte à se marier rapidement ensuite, et puis les suivants ont pensé que ce n'était peut-être pas la peine de se presser de se marier et que peut-être même on ne se marierait jamais. **Cette transformation a été progressive, mais elle aboutit aujourd'hui à ce que l'immense majorité des mariages, au sens légal du terme, sont précédés d'une période de cohabitation qui est souvent de plusieurs années, ce qui m'amène à penser qu'il ne faut pas opposer des modèles trop tranchés : la plupart des gens qui se marient**

aujourd'hui, et ils sont quand même majoritaires, ont précédemment cohabité et n'ont pas changé brusquement de "modèle" au moment où ils se sont mariés. Ils ont trouvé un intérêt, une utilité, à se marier mais pour autant ils n'ont pas modifié la vision qu'ils avaient du couple précédemment.

Et c'est ça qui est important : il y a eu une transformation, les sociologues seraient plus compétents que moi pour en parler, il y a eu une transformation forte de la conjugalité, de ce qu'on attend de la vie de couple, de la relation de couple qui explique que le mariage soit passé à l'arrière-plan. Le résultat aussi c'est qu'on assiste à des formes de famille beaucoup plus diversifiées. Depuis le début nous préférons parler de "situation familiale", peut-être parce que les démographes n'aiment pas beaucoup les modèles, et surtout pas les modèles sociologiques, ce n'est pas leur territoire, mais on a aussi mis l'accent en parallèle sur la notion de biographie. L'idée est qu'on a affaire à des processus qui se déroulent dans le temps, qui conduisent à des situations, à des étapes de l'histoire très contrastées : du couple cohabitant hors mariage à celui qui ensuite a des enfants, à la rupture conjugale qui amène à la famille monoparentale s'il y avait déjà un enfant, et ensuite à ce qu'on a appelé la recomposition familiale, mais sans que tout ceci ne corresponde à un modèle choisi au préalable.

Je vous rappelle aussi que les naissances hors mariage ont été exclusivement le fait de couples, et non pas de femmes seules décidant, comme on l'avait envisagé dans les années 60, d'élever un enfant par elles-mêmes sans homme. Cette situation arrive, bien entendu, elle a toujours existé pour un très faible pourcentage, mais toute l'augmentation des naissances hors mariage a été le fait de couples.

Des études plus qualitatives nous ont montré que finalement une des explications peut-être au retard du mariage, au retard de l'arrivée des enfants venait du fait que les couples tenaient à s'assurer, même quand ils vivaient ensemble non mariés, qu'ils étaient bien sur la même longueur d'onde pour la construction de la famille. C'est un peu paradoxal de défendre un point de vue qui peut paraître de responsabilisation des parents après ce qu'on vient d'entendre, et je reconnais que ce que je vais dire n'est qu'un petit morceau du sujet ; mais je crois quand même que le fait d'avoir un enfant est une décision qui est prise de façon de plus en plus concertée entre l'homme et la femme et certaines enquêtes nous montrent que l'une des difficultés est que cet accord est

long à venir, notamment parce que les calendriers des hommes et des femmes semblent être assez différents. Les femmes y pensent assez tôt, les hommes n'y pensent pas vite, donc il faut le temps qu'on s'accorde, mais ensuite on ne trouvera jamais que c'est le bon moment pour avoir l'enfant : il y a toujours des raisons qui peuvent amener à différer l'arrivée de l'enfant, l'optimum est très difficile à trouver. Cela expliquerait peut-être pourquoi non seulement le mariage mais aussi l'arrivée du premier enfant est de plus en plus retardé dans les familles françaises.

L'une des contraintes, semble-t-il, est aussi l'idée qu'on s'engage dans une union a priori durable. Là aussi on est en face d'un certain paradoxe : je serai le premier à vous rappeler, je l'ai déjà fait pour les divorces, que les unions nouvelles donnent lieu à des ruptures fréquentes, les mariages comme les unions consensuelles ; néanmoins je crois qu'il y a dans le nouveau modèle une aspiration à la stabilité, aspiration qui en même temps accepte l'échec, beaucoup plus que dans les générations précédentes, mais aspiration à la stabilité. Dans les tableaux que j'ai fait circuler, il y en a un qui vous indique par exemple le nombre de périodes de vies de couple dans lesquelles les personnes adultes ont été engagées, et vous verrez qu'on aboutit à des moyennes de un virgule quelque chose : c'est dire qu'il n'y a pas d'impression d'instabilité chronique. Dans le domaine sexuel, par des enquêtes semblables, on est arrivé à montrer que les nombres de partenaires déclarés sont beaucoup plus élevés et on aurait pu imaginer que ceci contamine aussi un peu la vie conjugale si l'on avait en quelque sorte des unions à l'essai avant vraiment de se décider. Je ne dis pas que ça n'existe pas, mais statistiquement, globalement, l'impression dominante n'est pas celle-là ; l'impression dominante est que les gens espèrent que le premier choix sera le bon. S'ils constatent que ce n'est pas le cas, ils en tireront les conséquences, ils se sépareront plus facilement que les générations précédentes, c'est clair, mais au départ ils espèrent quand même la stabilité, et au moment en particulier d'envisager d'avoir un enfant, ils considèrent que c'est une condition nécessaire.

Au total les biographies vont donc être plus complexes et la photo qu'on pourra faire à un instant donné va donner cette impression de très grande instabilité : il est vrai, qu'à peu près un quart des enfants arrivés à l'adolescence dans la situation actuelle ont connu la rupture du couple parental, ou peut-être d'ailleurs n'ont jamais connu autre chose qu'un seul

parent, pour diverses raisons : le décès d'un parent ou parce qu'il n'y avait pas de parent à la naissance, à cause d'une rupture dans leur jeune âge, donc divers contextes très différents mais ce constat est tout à fait réel.

La situation peut-elle s'aggraver ? Nous avons été très surpris dans la dernière enquête, qui a été faite en 94, où l'on s'attendait à voir une forte augmentation des recompositions familiales ; nous avons constaté qu'il n'en était rien. Les enquêtes valent ce qu'elles valent peut-être la prochaine donnera-t-elle d'autres impressions, mais il semble que si les ruptures sont de plus en plus nombreuses, les ruptures de couples, ce sont surtout les couples sans enfants qui rompent plus facilement aujourd'hui, et un peu moins, ou pas plus souvent, pour les couples ayant déjà des enfants.

Si je peux moi aussi risquer une interprétation sociologique, je n'exclurai pas que l'expérience vécue par les premières générations serve aux suivantes, que ce soit les enfants eux-mêmes qui peut-être changeront de modèle en constatant quels ont été les effets du modèle précédent. On a déjà à peu près une vingtaine d'années derrière nous donc on pourrait commencer à voir un effet de génération de ce genre.

Pour terminer je peux vous dire aussi qu'on veut encore des enfants en France. Le nombre idéal d'enfants est supérieur à 2, de l'ordre de 2,5 en moyenne, donc c'est souvent deux mais aussi assez fréquemment 3 ; quelle interprétation peut-on en faire quand on constate que la réalité est inférieure à cette aspiration ? Je crois que l'accord est plus fort qu'on ne le pense souvent. Quand on s'intéresse à une définition un peu plus restrictive du nombre idéal, donc quand on dit « pour des gens du même milieu que vous, ayant les mêmes ressources que vous », et quand on s'intéresse aux personnes d'âge reproductif c'est-à-dire celles qui sont vraiment concernées, pas les très jeunes ni les plus âgées, on s'aperçoit qu'il y a un assez bon accord entre le nombre d'enfants souhaité, le nombre idéal, et la descendance réelle. Cette descendance réelle est en train de passer un peu en-dessous de 2 dans les générations pour lesquelles on peut actuellement faire une extrapolation, il est donc tout à fait possible qu'on descende encore. On constate actuellement un très faible rattrapage aux âges les plus avancés puisque, je vous le disais, il y a eu un report constant des naissances. Mais on peut les reporter jusqu'à un certain point et les rattraper, ensuite on ne peut plus. Ce rattrapage aux âges élevés va peut-être freiner la diminution de la descendance finale, mais il est sûr

qu'il faudra un changement de comportement dans les générations suivantes pour que la fécondité remonte plus sensiblement.

Question

Gérard Krieger, permanent de la Pastorale conjugale et familiale des Eglises ECAAL-ERAL à Strasbourg.

Vous aviez donné un chiffre sur le développement de la fécondité hors mariage, en parlant de 40% de naissances hors mariage. Est-ce qu'il est question de ces 40% de la naissance du premier enfant ou de l'ensemble des enfants ? - Est-ce que vous avez aussi les chiffres de la première naissance ?

Réponse

- C'est le total. Cela veut dire que c'est certainement plus de 50 % pour les premières naissances.

- Les statistiques actuelles de l'INSEE malheureusement ne donnent plus le rang de naissance. Cette difficulté statistique peut surprendre, mais elle tient en partie aux transformations familiales. Traditionnellement quand vous alliez enregistrer une naissance, on demandait le rang dans le mariage, c'est-à-dire combien il y avait eu déjà de naissances dans le mariage en cours. Evidemment ça n'a plus grand sens du point de vue statistique aujourd'hui et l'INSEE a essayé d'obtenir qu'on enregistre le nombre total d'enfants qu'a eu la mère et il semble que l'enregistrement ne soit pas très bon, en tout cas pour le moment, l'INSEE n'a pas publié de chiffres, mais indirectement on peut quand même dire que c'est certainement au moins 50 % pour les premiers nés.

- C'est un peu dommage parce que ça serait une précision intéressante sur la cohabitation.

- Une étude a été faite par l'INED il n'y a pas longtemps sur le devenir des naissances hors mariage, qui montre la vitesse à laquelle les reconnaissances par le père – mais vous savez qu'il faut aussi la reconnaissance par la mère dans notre système français qui est un peu compliqué, – ont lieu. Parlons de reconnaissances paternelles qui sont très fréquentes : la très grande majorité des enfants sont finalement reconnus par leur père dans l'année de la naissance ou dans l'année qui suit, les légitimations sont moins fréquentes puisque je vous ai dit qu'il aura à peu près 30 % de femmes restant non mariées, et leurs enfants ne seront jamais légitimés. Donc au total plus de 60 %

des enfants naissent dans le mariage ou vont être légitimés, mais sans doute moins de 80 %.

P.P. Kaltenbach

Vous avez dit, M.Leridon, à propos du document remis aux participants : “Le document introductif destiné à stimuler la discussion, je n’en ai pas aimé la première partie. J’en ignore les auteurs, mais je dirai simplement que je craindrais de voir qui pourrait le signer dans l’état où il est.” Eh bien vous pouvez craindre le pire car l’auteur, c’est moi. Je ne dis pas cela pour faire un effet de tribune à vos dépens mais à l’attention des participants non informés- et des gens des AFP à qui je ne puis rien cacher depuis belle lurette et qui eux auront reconnu mon style.

D’autre part, concernant la censure au début des années 80, je maintiens comme je l’ai écrit fin 1985 que les milieux de la recherche démographique et familiale pratiquaient au début de années 80 une censure voulue – et non subie cela je vous l’accorde – sur tout sujet qui risquait selon eux de “stygmatiser ou culpabiliser” comme l’a dit E. Sullerot.

La question qui vous est posée par le titre obscur dont vous parlez est une question de chiffres. Ce n’est pas nous assassiner que de donner deux chiffres ; les effectifs des parents et ceux des enfants concernés par des situations de non mariage, concubinage, monoparentalité, divorce. Nous avons souhaité obtenir de vous ces chiffres - non pas seulement en flux annuels- mais si j’ose dire, en stock : “Combien y a-t-il d’enfants tous âges confondus dans des situations” sans les deux parents”, mariés ou pas mariés ? Et d’autre part combien y a-t-il d’adultes élevant des enfants dans des situations de non mariage ? C’était la question peut-être mal formulée par le terme de “Populations”. Mais il est fâcheux - pour ne pas dire plus- que les chiffres mesurant l’ampleur d’un phénomène aussi important que la “décomposition”, dont certains nient les conséquences, qui donc fait controverse et qui selon l’amateur que je suis doit concerner 15 % des enfants et 20 % des parents avec enfants, soient indisponibles.

Réponse

- Les chiffres sont dans les tableaux qui ont été distribués. C’est la deuxième page, vous avez un tableau qui donne la situation familiale des enfants selon l’âge de ces enfants. Vous voyez que sur un total de 11 à 12 millions d’enfants de moins de 18 ans, 1 300 000 vivent avec un parent seul, hors couple, et 500 000 environ vivent avec un parent engagé

dans une nouvelle union, donc avec un beau-parent. Donc 9 600 000 vivent avec leurs deux parents. Bien entendu l’âge est important. Au bout de ce tableau vous voyez qu’à 15-17 ans, la proportion des enfants en famille atypique est plus élevée que quand on prend la moyenne globale de 0 à 18 ans. Il n’y a pas les effectifs, il faudrait les calculer mais cela fait presque 2 000 000 d’enfants concernés par cette situation.

P.P. Kaltenbach

Puis je insister ? Combien d’adultes élèvent un enfant en situation non traditionnelle : concubinage, monoparentalité, divorce, recomposition ?

Evelyne Sullerot

Ce que je voulais vous demander, c’était une question d’âge. Dans la deuxième de vos enquêtes sur les situations familiales, vous aviez dit que les décompositions familiales se produisaient de plus en plus souvent quand les enfants étaient jeunes, entre 3 et 6 ans. Est-ce que vous avez constaté que cette tendance à la séparation des parents se poursuivait quand les enfants sont encore jeunes ? Vous avez donné des précisions sur les enfants séparés particulièrement de leur père qui ne le connaissaient pas ou qui le voyaient moins d’une fois par mois, etc. Comment ont évolué ces deux données ? Vous nous redonnez des chiffres qui donnent à peu près 2 000 000 d’enfants séparés d’un de leur parent, le plus souvent c’est le père, alors à quel âge ont-ils été séparés et quelles sont les données disponibles sur les visites, les contacts qu’ils ont avec ce parent ?

- Votre question porte-t-elle sur l’évolution depuis 1994 ?

- La dernière enquête spécifiquement sur ce sujet était en 94. Vous savez qu’avec le recensement, en 99, l’INSEE a fait une grande enquête dite sur l’histoire familiale, qui comporte des éléments de biographie familiale beaucoup plus précis que dans les enquêtes antérieures : nous allons exploiter ces données-là et normalement on devrait pouvoir obtenir de nouvelles estimations sur les situations familiales précises des enfants. On pourra repérer, comme on ne pouvait pas le faire avant dans les enquêtes de l’INSEE, non seulement les enfants en situation monoparentale – ça c’est facile, ça se voit à l’œil nu, vous avez un ménage avec un adulte et des enfants, mais quand vous avez un couple et des enfants, rien ne vous dit que ces enfants soient ceux du couple. Il faut d’autres éléments et par exemple la date du début d’union comparée à

la date de naissance de l'enfant. On va pouvoir analyser dans cette enquête l'évolution depuis 94 sinon nous n'avons pas d'autres sources. D'une certaine façon le fait que certains de ces phénomènes n'étaient pas en voie d'accélération entre 85 et 94 ne nous incitait pas à précipiter une nouvelle enquête.

P.P. Kaltenbach

Combien d'adultes en situation de non mariage éduquent des enfants ?

Réponse

Combien de parents non mariés ou divorcés élèvent des enfants ?

On peut le savoir mais je ne peux pas répondre de mémoire. En gros le chiffre des enfants, c'est-à-dire un peu plus de 500 000, qui sont dans une famille avec un beau-parent vous donne aussi le chiffre des beaux-parents à peu de chose près. Il peut y en avoir deux dans la même famille. On a les données sur la composition des ménages selon qu'il y a un couple marié ou non avec des enfants ou non. C'est une donnée qui existe mais je n'ai pas les chiffres en tête.

Christiane Novak

Est-ce qu'on peut suivre d'une génération à une autre la manière dont les comportements vis à vis du mariage sont reproduits, c'est-à-dire est-ce que les enfants dont les parents ont divorcé vont eux-mêmes divorcer, et quel est finalement le modèle ou le contre-modèle, qui est donné par des parents qui se séparent et qui donc ont élevé leurs enfants seuls ou dans une famille recomposée ? Est-ce que ça va être reproduit la génération suivante, et à quelle hauteur ? Finalement c'est une question de chiffres intergénérationnels, je ne sais pas si vous avez des séries statistiques ou bien des

enquêtes là-dessus qui permettent de dire que finalement on arrive à des taux de reproduction ou pas. J'avais plutôt dans l'idée que si effectivement les parents avaient divorcé, la probabilité pour que les enfants divorcent était plus grande mais j'en voudrais confirmation. Je n'ai pas de chiffres en tête.

Réponse

- Quand on a des données elles vont dans ce sens là en effet. En tout cas ce que l'on constate c'est que les enfants tendent à se marier plus tard et moins fréquemment quand leurs parents ont divorcé. On a pu le vérifier, et probablement aussi à se séparer plus souvent. C'est un peu comme pour le thème que j'évoquais en commençant à propos de la délinquance, il faut pouvoir contrôler par d'autres variables parce que les raisons qui font que les parents divorcent peuvent se retrouver chez les enfants. Par exemple si on fait l'hypothèse, ce serait à débattre, que les conditions socio-économiques sont en partie la cause de ce qui a conduit au divorce, le milieu socio-économique étant malheureusement fortement héréditaire, il peut entraîner les mêmes conséquences chez les enfants. Il faut faire un peu attention parce que j'ai évoqué moi-même tout à l'heure l'idée du contre-modèle c'est-à-dire que les enfants chercheraient à ne pas reproduire l'expérience vécue chez les parents. Malheureusement, en première analyse, en général on trouve plutôt des phénomènes d'hérédité que le contraire. Mais, je faisais référence à un phénomène global de générations, c'est-à-dire pas forcément à l'expérience strictement personnelle, mais à l'expérience collective que l'on peut avoir dans une génération par rapport au comportement de la génération précédente.

BILAN JUDICIAIRE

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

M.J.P. Rosenczveig

Président du tribunal pour enfant de Bobigny

D'abord trois ou quatre choses.

En vous remerciant de m'inviter à intervenir dans vos journées, dans vos travaux. C'est effectivement présomptueux de prétendre pouvoir dresser le bilan judiciaire.

Je pense qu'il faut toujours dire d'où on parle, donc je vais prendre vingt secondes pour dire d'où je parle, parce que mon discours n'est pas neutre.

Je suis un des "professionnels" dont parlait Mme Sullerot il y a quelques instants, puisque je vis" grâce aux enfants", puisque je suis juge des enfants, je n'ai été que juge des enfants. Je suis par ailleurs vice-président du tribunal qui est le deuxième de France, mais je suis essentiellement spécialisé sur les enfants, et j'ai une pratique professionnelle. L'intérêt d'un magistrat, c'est qu'il est un personnage d'autorité qui a une pratique professionnelle. Il y en a un deuxième en France, c'est le commissaire de police.

La deuxième chose, c'est que je suis militant associatif, notamment dans les associations qui militent pour le droit des enfants ou qui militent, c'est moins connu, pour venir aider globalement des familles en difficulté, notamment une association de Trappes que j'ai le plaisir de présider, qui a comme vocation à prendre en charge l'ensemble des personnes d'un groupe familial en difficulté. Si je dis ça maintenant, c'est que c'est, à mon avis une des pistes de travail sur lesquelles il faut aller.

Et puis, il faut de plus en plus le dire, cela me permet d'ailleurs de m'inscrire dans la situation de minorité déjà, je suis père de famille, marié une fois, pas divorcé, n'ayant vécu qu'avec une personne. Deuxième situation de minoritaire, je ne suis pas catholique, je ne suis pas protestant, je suis laïc, fondamentalement laïc. Bien entendu j'énonce tout ça parce que tout à l'heure ça va prendre de l'intérêt dans les quelques remarques acerbes que je pourrais faire.

Dernière chose, c'est l'exercice qui le veut, Michel Lagrave le rappelait : un quart d'heure, vingt minutes. Il est évident que c'est à la serpe par définition que je vais pratiquer. Vous me

pardonnerez l'excès en sachant que c'est l'exercice. Si on n'est pas là pour se décoiffer réciproquement, ça n'a strictement aucun intérêt. Donc ce n'est pas parce que je suis excessif que j'ai raison. Comme dit l'autre c'est un mode de communication.

Pour traiter du bilan judiciaire, la première remarque d'ordre général c'est bien sûr une mise en garde : la justice n'est qu'un miroir. Quand on parle de la justice on parle aussi d'évolution sociale, celle dont il a été question avec Evelyne Sullerot, celle dont il a été question avec M. Léridon. La justice ne fait que nous renvoyer, avec bien sûr une déformation, une série de problématiques, de préoccupations sociales. La question est de savoir est-ce qu'elle y répond peu ou prou. Je vais essayer de vous démontrer dans mon propos que la justice qui est fondamentalement réactionnaire, je ne dis pas qu'elle est animée uniquement par des gens de droite, mais elle est fondamentalement réactionnaire puisqu'elle est là pour protéger. Elle n'est pas tout le temps aussi réactionnaire qu'on veut le croire. C'est aussi un lieu dans lequel peuvent se défendre des libertés, peuvent se créer un certain nombre de libertés et sur le thème qui est le nôtre, l'enfance, la famille dans la dernière période, ça n'a pas été le lieu le plus réactionnaire de France de mon point de vue.

Deuxième chose effectivement il faut tenir compte du contexte général.

Il y a plusieurs éléments du contexte qui pour moi sont importants, comme magistrat, comme juge des enfants, c'est qu'effectivement la société nous envoie, s'envoie à elle-même et à nous, ses juges, des messages qui peuvent apparaître contradictoires. Elle est très préoccupée à l'heure actuelle par la délinquance, par la délinquance des jeunes dont elle prétend que c'est un fléau social et qu'elle nous dit que cette délinquance a singulièrement augmenté. Elle n'a pas tort, elle est passée de 14 % de la délinquance générale au début des années 90, à 21-22 %. C'est sur dix ans une sacrée augmentation. Ceci dit cela veut dire que 79 %, c'est la délinquance des adultes. J'entends bien que les gosses ce soit préoccupant mais j'attends encore le programme gouvernemental pour lutter contre la délinquance majoritaire,

celle des adultes. Ceci dit, c'est une préoccupation et si on est très concret, c'est vrai que la délinquance des jeunes représente 34 % de la délinquance de rue, de la délinquance de proximité. On voit moins les chèques sans provision et les grosses escroqueries à plusieurs centaines de milliards de Francs qu'on ne voit au quotidien des gens en situation difficile parce qu'ils ont été agressés, injuriés, parce qu'ils sont victimes d'incivilités. Il faut même aller plus loin dans l'objectivité en mettant bien sûr les chiffres à leur juste proportion. Lorsqu'on nous dit par exemple qu'il y a 200.000 ou 230.000 jeunes qui sont interpellés chaque année, non ils ne sont pas tous délinquants, ils sont interpellés aussi pour un contrôle d'identité. Mais si on remet ça en perspective ça n'empêche que réellement il y a une augmentation de la délinquance et une augmentation importante des jeunes dans la délinquance de rue, et le chiffre que je veux vous donner est celui-ci : si en général la délinquance de rue des jeunes est de 34 %, dans certains quartiers, dans certains départements, et c'est le cas dans certains quartiers de Seine-Saint-Denis, elle est parfois de plus de 50 %, 55 %. Donc c'est une réalité que la délinquance des jeunes. C'est aussi une autre réalité qu'elle est un peu plus jeune qu'elle ne l'était par le passé. Et surtout, c'est une grande réalité, elle est bien plus violente qu'elle ne l'était par le passé : jadis elle s'attaquait essentiellement aux biens, actuellement si elle s'attaque aux biens dans le même temps elle s'attaque aux personnes, pour reprendre l'expression d'un de mes éducateurs favoris : "dans le même temps où je pique le blouson j'emmène celui qui est dedans", ou je lui mets un couteau sous la gorge. On sait bien pour reprendre l'expression de Chevènement qu'un certain nombre de ces jeunes sont dans un monde irréel, ils enfoncent un couteau dans le cœur de quelqu'un pour lui prendre sa montre et ils s'étonnent que celui-là ne se réveille pas. Ils ne comprennent d'ailleurs la portée - s'ils l'ont compris, je n'en suis pas sûr - du geste qu'ils ont pu commettre que lorsque le procureur - ça se passait dans le bureau à côté du mien - lui dit qu'il y aura un renouvellement de la garde à vue et qu'ils vont en prendre pour 7 ou 8 ans. Je fais référence à l'affaire de Bondy. Donc notre société nous demande de nous préoccuper des jeunes qui sont dits délinquants et dans le même temps elle nous demande de prendre en compte les violences qui sont supportées par les enfants, en sachant, ce que disait Evelyne Sullerot qui est tout à fait exact, c'est que souvent les enfants sont victimes de violences d'autres enfants.

La deuxième remarque que je voudrais faire ici concerne les injonctions qui nous ont été données. Dans les vingt dernières années qui se sont écoulées, il y a eu une montée en puissance de la prise en compte de l'idée que l'enfant était une personne, que les enfants avaient des droits - j'entends le mot enfant 0 - 18 ans pour aller très très vite - et qu'effectivement notamment l'enfant pouvait être un être social dont il fallait se préoccuper, qu'il pouvait avoir une certaine compétence qu'on pouvait prendre en compte mais aussi qu'un certain nombre de violences étaient infligées aux enfants dont nous, les adultes, avions tendance à les occulter, à les banaliser. Je pense notamment aux violences sexuelles qui paraissent comme aller de soi, comme une banalité. On a réalisé dans la dernière période, puisque c'est l'exercice, dans les vingt ou trente dernières années, que nombre d'enfants étaient victimes, avec les conséquences que cela avait bien sûr pour leurs propres enfants, pour leur propre descendance, pour la manière de se comporter, pour leur rapport à l'autre, pour leur rapport à être parent, à éduquer sexuellement et affectivement leur enfant que nombre de personnes dans cette société avaient été victimes de ce que j'appellerais, pour être cohérent, d'un abus d'appropriation par les adultes "Tu m'appartiens jusqu'à 18 ans" disaient certains pères. La société est venue dire : "si vous estimez que votre enfant vous appartient jusqu'à 18 ans, vous allez voir combien vous allez le payer après". Notamment ça s'est traduit sur le plan législatif par le fait qu'on a allongé le délai de prescription de la majorité pour amener ces parents qui, non pas abusaient de leur enfant, je n'aime pas le mot parce qu'abuser semble dire qu'on a le droit d'user de la sexualité de son enfant, mais qui violentaient purement et simplement leur enfant. Tout ça pour dire qu'effectivement on a pris conscience dans la dernière période que par delà la sexualité d'un certain nombre d'adultes qui nous préoccupait, tel Matzneff qui se pavait à une émission d'Antenne 2 avec Bernard Pivot et qui expliquait comment les jeunes filles qu'il mettait dans son lit y prenaient quelque plaisir - c'était le coq arrogant qui jetait son cri - et puis il écrivait dans un bouquin paru chez Gallimard, qui a été republié récemment sans que le parquet du procureur de Paris n'y voit le moindre problème, ce journaliste éditorialiste en première page du Monde écrivait que les jeunes de 11-12 ans philippins qu'il mettait dans son lit étaient le sel de sa vie sexuelle. Il n'y a pas eu la moindre poursuite pour cette reconnaissance et cette apologie de

la pédophilie. Ce qui à l'époque nous intéressait toute cause confondue, moi le premier d'ailleurs, je n'étais ni mieux ni pire que les autres, c'était éventuellement la différence de sexualité de quelqu'un. Pourquoi lui, a-t-il ce type de sexualité, sous-entendu est-ce que ma normalité est normale ? Comment je suis ? etc. On a réalisé que la sexualité différente d'un certain nombre de gens se faisait, pardonnez-moi l'expression, sur le dos d'un certain nombre d'enfants, qui en étaient victimes. Et, pour reprendre l'expression du bâtonnier Petiti, que les jeunes Philippins que Matzneff mettaient dans son lit, c'était 100.000 personnes qui étaient exploitées sexuellement aux Philippines, et on pouvait parler de crimes contre l'humanité. Il y a eu des prises de conscience qui se sont faites dans la dernière période qui ont eu pour effet à la fois de protéger la société contre les comportements des enfants mais dans le même temps de prendre en compte que l'enfant était une personne et que l'enfant avait un certain nombre de droits. Tout naturellement, ça s'est traduit par une série de réformes de type législatifs, d'injonctions, de discours d'abord, de discours publics, de discours politiques, deuxièmement par un certain nombre d'actes, des lois, il y a des textes effectivement qui ont été pris dans ces dernières années, dans ces vingt dernières années, et qui ont tenté de mettre en place des dispositifs pour répondre à ces enjeux sociaux qui avaient été repérés et ces lois ne sont pas seulement porteuses de dispositifs techniques mais elles sont porteuses de valeurs, de représentations, d'idéologies, la loi n'est pas quelque chose de neutre.

Au passage - je fais une parenthèse par rapport au discours de Mme Sullerot qui était passionnant- je suis d'accord à 95 % avec elle, c'est les 5 % bien sûr qui vont faire la différence, mais il est évident qu'elle ne parlait pas seulement de la famille et de l'enfance. **E.Sullerot parlait aussi d'un autre sujet, un sujet politique majeur de la période qui va s'ouvrir, qui est un débat sempiternel mais on va vivre une nouvelle actualisation de ce sujet, c'est le rapport du public et du privé. Jusqu'où le public est légitime à entrer dans la sphère du privé, et l'un des constats que l'on peut faire à l'heure actuelle c'est que le thème de l'enfance, n'est ni un thème public, ni un thème privé. C'est un thème de copropriété et toute la question qui nous est posée, c'est : "où passent les lignes frontières entre les deux ?"** Mais c'est un classique.

Quand le roi de France en 1641 ou 47, je n'ai plus le souvenir, prend un édit dans lequel il dit aux pères de famille qui sont en difficulté : "Ne vous faites pas justice vous-mêmes, venez me voir" et il dit aux nobles - à l'époque les personnes étaient enfants jusqu'à 30 ans pour les hommes et 25 ans pour les femmes - si vous avez un problème avec votre loupot, n'hésitez pas, venez me voir, je m'en occuperai, je mettrai votre fils à la Bastille si vous êtes noble, au couvent si c'est une fille. "Pour les bourgeois on les envoyait aux colonies et pour les prolos on les envoyait aux galères. C'était un décret de classes comme disait le camarade Marx ; mais par ailleurs, c'était fondamentalement cette idée que le thème "famille" n'était pas qu'un thème privé, mais que la puissance publique était légitime à s'inscrire là.

Aujourd'hui le débat sur l'IVG, le débat sur l'information sexuelle ne sont que des succédanés. On pourrait en trouver d'autres, je prends les premiers qui me viennent à l'esprit. Je referme cette parenthèse.

Tout ça pour dire que dans la dernière période, on a vu émerger, d'une manière décousue de mon point de vue, et c'est ce que je disais à PPK il y a un an, un et demi, quand on préparait ces journées par un coup de téléphone, que l'un des thèmes majeurs du moment dans le champ qui est le nôtre, c'était le débat sur la filiation parce que la plupart des gens de ce pays cherchent à se raccrocher à leur histoire, cherchent à se raccrocher à leur terre, cherchent à se raccrocher à une culture, une famille. La filiation dans tous les jeux de mots que l'on peut faire est le thème central à l'heure actuelle, qu'on ne sait pas comment approcher, et moi je constate, comme juge pour enfants, que ceux qui sont les plus déglingués, ce sont justement ceux qui ne peuvent pas se raccrocher à une histoire, à une terre et à une culture.

Donc la loi, d'une manière débridée malheureusement, parce que dans ce pays on ne sait jamais s'arrêter, je rejoins ce que disait le Président de la Fédération Protestante de France. Ce pays ne sait pas s'arrêter cinq minutes pour faire le point sur un certain nombre de questions, pour se mettre d'accord, quitte à ce qu'il y ait des minoritaires, sur un point de vue majoritaire, et ensuite décliner une règle laïque et républicaine sur un certain nombre de sujets. Que chacun fasse pression, les chrétiens, les juifs, les cathos, peu importe, mais à un moment donné il y a la règle de la République qui doit transcender tout cela, et avec des valeurs qui doivent être affichées dans

ce moment-ci, historique. A mon avis on défaille de ce point de vue-là, on fait de la politique implicite alors qu'on pourrait faire de la politique explicite. C'est ce à quoi j'aspire personnellement.

Dernière remarque liminaire pour aller vite sur le thème « Justice, Enfance et Famille ». Il ne faut pas oublier une chose qui est essentielle, c'est que l'intervention judiciaire est très importante dans le champ de la famille. Pour un tribunal comme le mien, mais je crois que c'est le cas dans la plupart des tribunaux de France, le quart de l'activité de la justice est consacré au champ familial. Je prend un tribunal comme Bobigny, nous sommes 11 juges pour enfants, 10 juges aux affaires familiales sur 80 juges, et je ne compte pas tous les substituts et procureurs qui se préoccupent de ces questions. Je veux dire par là que la justice, l'enfance et la famille, ce n'est pas seulement le problème de la délinquance, le problème des enfants maltraités, c'est le problème effectivement de la filiation, c'est le problème de la dévolution du droit dans la famille, de l'exercice des responsabilités pas toujours obligatoirement conflictuelles, parce qu'il n'y a pas toujours obligatoirement des conflits, donc ce n'est pas seulement le tribunal pour enfants dont je suis l'un des juges, c'est qui est bien plus large.

Maintenant pour entrer dans le vif du sujet.

Ce que je vais essayer de vous démontrer dans quelques instants, c'est que sur trois thèmes majeurs qui ont été peu ou prou esquissés dans les propos qui ont précédé, effectivement dans la dernière période, la justice a été amenée à essayer d'apporter des réponses à des problèmes sociaux qui étaient plus ou moins identifiés, peut-être plus prégnants que par le passé, peut-être exigeant d'autres réponses que par le passé, et elle a été, de mon point de vue, j'allais dire relativement innovante alors qu'elle a une image, une représentation, d'une institution réactionnaire. Là elle a essayé d'innover ou elle a été plus exactement poussée à innover et j'ajouterai peut-être, et c'est une leçon pour l'histoire, parce que les politiques – et les politiques c'est nous – n'avons pas pris nos responsabilités et en ne les prenant pas on renvoie, puisque la nature a horreur du vide et qu'il faut bien que quelqu'un fasse si le législateur n'a pas pris les positions qu'il fallait, les juges ont été amenés dans nombre de circonstances à inventer des choses qui ensuite ont été reprises en compte éventuellement par la justice.

Trois illustrations :

1. La parentalité

La première, dans l'ordre chronologique, et cela rejoint ce qui a été dit il y a quelques instants et par Evelyne Sullerot et par M. Léridon, c'est vrai que l'éclatement de la cellule conjugale a amené j'allais dire la justice par delà la loi, à inventer des réponses mieux adaptées aux aspirations des gens. Notamment, pour reprendre ce que disait Evelyne Sullerot, de plus en plus de gens avaient le souhait de rester parents par delà la séparation et d'autres il fallait leur dire, quand ils ne souhaitaient pas le rester ou quand ils pensaient qu'ils ne pouvaient pas le rester, qu'ils devaient rester parents. Donc certains le voulaient, le revendiquaient, c'est la bourgeoisie bien sûr, parisienne et d'ailleurs, qui a fait monter cette idée de la co-responsabilité parentale, de ce qu'on a appelé à l'époque la garde conjointe, la garde alternée, et qui petit à petit (alors c'était 5, 6, 7 %, donc pas beaucoup) finalement – je vais vite – depuis la loi Malluret en 1987 en allant jusqu'à la loi de 93 sur le droit des parents et des enfants a fait qu'aujourd'hui la règle est, dans la loi, pour reprendre la pratique judiciaire, que lorsqu'on est marié et qu'on divorce, par principe, on restera à devoir exercer conjointement l'autorité parentale, ce n'est qu'exceptionnellement que l'un ou l'autre des parents aura l'exercice unilatéral de l'autorité parentale, sous-entendu on peut ne plus vivre ensemble, on a des responsabilités conjointes à exercer pour l'enfant. Alors dans le même temps il a fallu, il aurait fallu, malheureusement les politiques n'ont pas tenu le discours, conscientiser les gens parce qu'il ne suffit pas de faire une loi si on ne fait pas passer les valeurs qui sont dans la loi ; c'est un des problèmes. Ce que je voulais dire là en allant vite, peut-être les questions tout à l'heure m'amèneront à aller plus loin, c'est que la loi de 75 qui avait été précédée par une multitude d'études n'avait absolument pas vu venir le problème. La loi de 1975 avait maintenu cette idée de la garde d'abord, de la garde unilatérale ensuite et c'est sous la pression des justiciables, donc des familles, qu'en 77 et dans les années suivantes, les juges d'abord, la Cour de Cassation après, puis la circulaire Badinter, enfin la loi, sont venus petit à petit reconnaître cette idée – je schématise- que la grande tendance française et européenne est que, mariés ou pas mariés, vivant ensemble ou pas, puisque désormais on revendique d'être une famille sans vivre ensemble, lorsqu'on fait un enfant on en prend pour 18 ans, et j'ajoute : au moins. C'est une

manière "France-Soir" de dire ce que disait Evelyne Sullerot qui est plus scientifique que moi et qui consiste à dire que le couple parental est quelque chose d'essentiel qui perdure par delà les vicissitudes de la vie matrimoniale. Et c'est l'un des enjeux majeurs de l'époque, et c'est une donnée majeure, que c'est désormais le contenu de la responsabilité parentale qui l'emporte sur la forme de l'union, mariés ou pas mariés. Il y a encore quelques scories, et j'attends beaucoup, et je fais critique énormément à ce gouvernement-ci de ne pas avoir su adapter la loi depuis trois ans. Il n'y a pas besoin de commissions, de sous-commissions etc., tous nous savons depuis des années comme professionnels et comme militants, que quand il y a 41 % d'enfants qui naissent hors le mariage des parents, que nombre de ces parents-là vivent ensemble, il n'est pas normal de rester dans une législation qui date d'une autre époque où elle était adaptée et qui a introduit en 1972 ce que j'appelle "la prime à la mère". qui veut que par définition la femme qui a un enfant hors le mariage ne peut être qu'une femme séduite et abandonnée. Qui va faire croire à l'heure actuelle que les femmes de France sont séduites et abandonnées lorsqu'elles ont un enfant hors mariage ? Si elles sont mères hors mariage, c'est elles qui sont à l'origine de la conception de l'enfant, du désir d'enfant. L'homme donne un chèque plus ou moins en blanc, il accepte, il participe, mais quelque part la maîtrise de l'opération est essentiellement celle de la femme. Quoi qu'il arrive, si le couple accepte d'être parents hors mariage, il n'est pas normal que la loi vienne dire que c'est la mère qui a l'exercice de l'autorité parentale. On a une scorie, vous savez qu'actuellement- si prudent qu'il ait été- le législateur de 1993 a fait une usine à gaz, qui veut que pour pouvoir exercer conjointement l'autorité parentale quand les couples ne sont pas mariés, il faille d'abord reconnaître chacun son enfant bien sûr, chacun de son côté, mais en plus il faut disposer d'un document qui est l'acte de certificat de vie commune le jour où on a fait la deuxième reconnaissance. C'est inexplicable à l'antenne à 20 heures, le Français moyen n'y comprend rien et une loi qui ne peut être pas comprise par les gens n'est pas une bonne loi. On devrait être sur un thème qui est simple, qui est très judéo-chrétien, je tire plutôt sur judéo que sur chrétien, c'est celui qui fait l'enfant qui assume. La filiation d'un enfant, et là je suis très sérieux, n'appartient pas aux parents, elle appartient autant à l'enfant qu'elle appartient à ses parents. Notre

législation qui est adultocentrée, comme le disait Evelyne Sullerot, tient un discours sur les droits des enfants mais un discours hypocrite, un discours de démagogie, pour rassurer le bourgeois ou le prolo ou n'importe qui. Mais on ne veut pas aller jusqu'au bout parce que ce serait porter atteinte au droit des femmes, sinon au droit des hommes, de disposer de leur corps, de faire des enfants où ils le veulent, quand ils le veulent, avec qui ils le veulent, mais de ne pas assumer les conséquences de leur acte. L'enfant a le droit d'avoir un père et une mère établis. La loi qui résulte de 93 n'a pas changé le fond des choses : il appartient aux hommes et aux femmes de ce pays d'accepter de reconnaître qu'ils ont eu un enfant. C'est fondamentalement un problème, et je vais un peu plus loin que ce que disait tout à l'heure M. Léridon, il a dit globalement parce que lui aussi va très vite, quand on reprend les chiffres -et la dernière étude que vous avez sortie est passionnante-, j'ai appris un tas de choses, lorsqu'on voit qu'actuellement environ 80 % des pères, qui sont pères hors mariage, vont reconnaître volontairement leur enfant, c'est extraordinaire par rapport à 65. Vous écriviez vous-même, Madame, que c'était à peine 15 %. Donc ce qu'on a fait les uns et les autres, parce que je revendique que nous y avons participé, d'amener les hommes et les femmes de ce pays à assumer leurs responsabilités, l'évolution est fantastique : 15 % à 80 %. Mais attention cela veut dire qu'il y en encore 20 % qui ne sont pas encore reconnus par leur père, or 20 % appliqué aux 41 % de 740 000, grosso modo ce pays accepte que chaque année il y ait 50 000 enfants orphelins de père. C'est un vrai problème parce que le juge pour enfants que je suis, lorsqu'il dit à un gosse : "Est-ce que tu sais qui est ton père ? il répond qu'il ne le sait pas. Et je lui dis : "Non, tu as un père, mais qui ?" Il ne le sait pas et la mère dit : "je ne veux pas que mon ex s'en occupe, je ne veux pas d'argent, je ne veux pas qu'il porte son nom". "Mais enfin Madame, ça ne vous appartient pas. La pension alimentaire pour le gosse, vous en êtes gestionnaire dans l'intérêt de votre enfant. Vous le privez de revenus. Deuxièmement vous le privez d'une affiliation au nom de vos droits d'adulte". Vous voyez les confusions. Alors je reprends ma démonstration. Je veux dire simplement que la justice a été amenée, dans ce champ-là, dans le champ de l'exercice de l'autorité parentale, à impulser, pour répondre à la préoccupation de la population, un certain nombre d'orientations que peu ou prou le législateur a repris à son compte mais qu'il n'a pas osé parachever parce

qu'il est dans une idéologie qui est l'affrontement des hommes et des femmes, et qui n'a pas encore supposé ce que j'appelle le problème de la condition parentale. Marié ou pas marié, lorsqu'on fait un enfant, on est en condition parentale, et j'ajoute que l'enfant a le droit d'avoir un père et une mère légalement établis. Après c'est une autre paire de manches de savoir si j'exerce mes droits, mes responsabilités. Je peux y renoncer, on appelle ça l'abandon.

2. L'enfance maltraitée ou en danger

Deuxième grand champ dans lequel la justice pendant la dernière période a été amenée à intervenir, c'est celui de l'enfance maltraitée ou de l'enfance en danger. C'est le problème de la reconnaissance des violences notamment sexuelles, qui sont les violences institutionnelles. Je vous rappellerais qu'il y a deux ans, Ségolène Royal, lorsqu'elle était encore Ministre des affaires scolaires, disait, témoignait au nom de son ministère que chaque année son ministère était amené à porter plainte contre 300 ou 400 enseignants pédophiles. On ne confie pas nos enfants à l'école pour qu'ils soient confrontés à des pédophiles. Il y a une réalité, elle a toujours existé. Ce n'est pas la gauche au pouvoir qui a fait les pédophiles dans l'Éducation nationale, pas plus la droite qui les a fait monter, c'est une réalité qui a toujours existé mais que nous avons toujours niée collectivement. On ose enfin le dire, on ose enfin dire, et on peut le dire simplement, qu'il y a un certain nombre de violences dans les institutions y compris celles de la protection de l'enfance. On a une sacrée marge de manœuvre par rapport à ce qui se passe en Irlande et en Angleterre où vous avez ces scandales, notamment sexuels. Admettons qu'il peut y avoir des dysfonctionnements personnels ou institutionnels dans telle ou telle circonstance. Ils sont minoritaires, on doit quand même les combattre. Alors, là encore la loi est venue effectivement jouer son rôle en relais d'un certain nombre de pratiques professionnelles. M. Emmanuelli aurait été là que je lui aurais rappelé qu'il a su impulser avec Jacques Toubon une loi qui est devenue la loi Guigou mais, de toutes façons je suis d'autant plus décontracté pour dire la loi de l'un ou la loi de l'autre que c'est nous les associations qui sommes à l'origine du contenu. Il fallait bien que la puissance publique vienne à un moment donné dire qu'il est légitime de prendre en compte non seulement la victime derrière l'enfant mais la personne derrière la victime, et

donc de ne pas victimiser la personne qui était violentée. On peut avoir été violé, mais ne pas être inscrit toute sa vie dans ce statut de victime. En revanche on a le droit de pouvoir de dire publiquement que la violence qu'on a subi est une violence illégitime. Ça ne veut pas dire automatiquement condamner et incarcérer celui qui vous a violenté, mais venir entendre dire que cette violence était injuste et illégitime. C'est ce qui est actuellement en train de se jouer, et on a un mal fou à mettre en œuvre malheureusement la loi de 98 parce que ça passe par des problèmes intellectuels, psychologiques, techniques. Ce n'est pas seulement acheter une caméra de télévision pour pouvoir filmer l'audition d'un enfant, c'est former les uns et les autres à cette capacité de prise en compte de la douleur de celui qui a été agressé.

3. Le traitement nouveau de la délinquance

Je vais recroiser ce qui a été dit notamment par Evelyne Sullerot, mais d'une manière plus pratique puisque je suis praticien, et ça rejoint le thème : responsabilité parentale et droit des enfants. Effectivement, dans les dix dernières années, ça s'est fait à Bobigny, maintenant ça s'est généralisé, ou plus exactement c'est en train de se généraliser. Ça consiste à dire qu'il faut réagir vite et fermement, ce qui ne veut pas dire obligatoirement par la répression et l'incarcération, à la délinquance d'un certain nombre de jeunes, mais en partant des constats qui ont été faits par Evelyne Sullerot et par d'autres qui consistent à dire que la plupart de ces gosses quand ils sont délinquants c'est qu'ils sont privés de parentalité réelle. Non pas que les parents aient démissionné, certains ont démissionné, mais d'autres ont été démissionnés aussi par les travailleurs sociaux et d'une manière générale par tous les professionnels, mais aussi par des conditions de vie, pas seulement des conditions de vie économiques, je ne vais pas vous faire le coup du chômage ; il y a des parents chômeurs qui n'auront jamais d'enfant délinquant. Il faut qu'on arrête avec ces manichéismes et ces simplifications. Mais il y a des conditions de vie dures qui sont faites à certaines familles, la montée de la maladie mentale n'est pas quelque chose qui tombe du ciel, c'est une réalité, c'est vrai que certaines familles de l'émigration nouvelle ont de plus grandes difficultés que ma génération, à la fois, voir respecter leur culture, à s'intégrer dans la loi de la République et à exercer leur responsabilité parentale. Le cumul de tout ça, c'est qu'effectivement nombre d'enfants, très tôt,

entre ceux qui n'ont pas de parents institués parce qu'ils sont orphelins de père, ceux qui sont d'Afrique et qu'on a balancé en France sans que les parents puissent s'en occuper au nom de "T'es pauvre ici, alors tu vas partir grâce à l'Europe et à l'Occident". On voit ce genre de situation, et tous les autres accidents de la vie. C'est vrai que nombre d'enfants ne voient que dans le rapport de force et dans la violence la manière de s'affirmer et d'être. L'un des constats qu'on peut faire c'est que ces gosses qui sont dans la délinquance et la délinquance violente sont souvent des enfants qui très tôt n'ont pas eu j'allais dire le cadrage qui leur était utile, et je rejoins le sujet qui est le nôtre. Ces enfants n'ont pas été protégés par des parents qui les ont laissé exercer leur liberté, mais en les encadrant, les ont laissé courir mais en leur apprenant à courir, les ont laissé fonctionner dans la maison mais leur ont appris là où on pouvait se brûler.

Alors effectivement ces gamins qui n'ont pas eu ces limites, qui ont été de bons enfants, vont devenir très vite au moment des premiers apprentissages, de la lecture, de l'écriture notamment, les mauvais sujets, ceux qui vont faire que leurs parents vont se faire engueuler. Ils vont être rejetés de leurs parents quand ils ne l'ont pas été d'entrée de jeu, ils vont être au fond de la classe. On va parler d'incivilité, mais parce que nous sommes des gens civilisés. Aux Etats-Unis on parlerait de délinquance, les Américains sont des sauvages ; l'intérêt est qu'ils débarquent tous les cinquante ans pour nous libérer des Allemands. C'est un gros avantage, mais quand on regarde les choses, 1 % ou 2 % de la population américaine en prison, 25 % des Noirs qui sont passés en prison, l'application de la peine de mort à des mineurs, y compris à des malades mentaux. Hurler à l'oreille de quelqu'un qu'il doit répondre : "yes sir, no sir" c'est du comportementalisme, ça ne correspond pas à la culture européenne. Il n'empêche qu'effectivement il y a une réalité, c'est que nombre de ces gosses qui n'ont pas été cadrés très jeunes, très tôt, quasiment au biberon, se retrouvent très vite confrontés avec l'école à un certain nombre d'obligations d'être, de faire et de se comporter. Ils vont se rebeller contre cette autorité et effectivement très vite vont être dans la violence à l'égard des adultes qui vont les environner. Les enseignants, c'est ce qu'on vit à l'heure actuelle, les gens dans la rue, les policiers, tous ces gens qui quelque part vont commencer à leur poser des limites et très vite c'est une escalade de la violence puisque la violence appelle la contre-violence, et si on parlait très crûment on peut s'apercevoir dans certaines circonstances que

les adultes que nous sommes, pour ne pas faire de procès d'intention à des corps sociaux en particulier, que ce soit les enseignants dont le métier n'est pas facile ou les policiers dont le métier n'est pas facile, nous ne savons avoir les pratiques qui sont conformes aux valeurs républicaines et démocratiques que nous développons, et quand je vois certaines interpellations policières ou interventions policières, je dis que ce n'est pas la meilleure manière de gérer un certain nombre de problèmes. Ce n'est pas nier la difficulté des policiers, mais c'est dire que ces gosses nous poussent par leur violence dans des contradictions qui nous font faire le contraire des valeurs démocratiques que nous développons. Alors après c'est l'escalade pour certains d'entre eux. Tout ça pour dire que la justice, partant de ces constats-là, a mis en place un dispositif qui fait que désormais chaque fois qu'un jeune est arrêté pour avoir commis un délit, le procureur est prévenu, le jeune va se retrouver au tribunal dans les cinq jours maximum, éventuellement dans les quarante-huit heures si vraiment les choses sont très graves, on appelle ça un déferement, mais sinon dans les cinq jours il va être convoqué libre avec ses parents, avec la victime et l'enjeu va être à ce moment-là de vérifier d'abord en quoi et pourquoi les difficultés familiales et sociales peuvent être à l'origine de son comportement. Mais – il fallait que je restitue ça dans cet instant-ci, ici et dans ce colloque – **l'enjeu premier de la justice est de remettre les parents en situation d'exercer leur responsabilité, quitte, pour parler crûment, à ce qu'il y ait un coup de pied au cul, quitte à ce qu'il y ait une menace, grosso modo : "votre fils n'est pas scolarisé, je veux qu'il le soit. Dans les trois mois on fera le bilan. Il doit aller en psychiatrie, il faut l'inscrire au CMPP, il faut faire ça, c'est à vous de le faire. Il ne doit pas sortir après huit heures le soir parce que dans ce pays – et moi c'est ce que je dis souvent pendant les contrôles judiciaires – tu dois être à la maison avant huit heures moins le quart pour regarder les Guignols, Si tu ne lis pas Libé ou Le Monde, au moins tu auras vu les Guignols ". C'est de l'autoritarisme, peu importe. Mais il n'empêche que dans ce pays après huit heures c'est la nuit, donc avant huit heures on doit être rentré à la maison. Cela rejoint ce qu'a dit Evelyne Sullerot, quand les parents disent : " Est-ce que j'ai le droit de lui dire qu'il rentre avant huit heures ? – Bien oui vous avez le droit et même le devoir de lui dire, parce qu'après il n'est plus protégé. " Il faut le redire aux enfants.**

Grosso modo pour aller vite sur le dispositif judiciaire, et pour vous donner aussi l'impact qu'on a pu mesurer, systématiquement, les jeunes qui viennent au tribunal et avec leurs parents qui viennent à 50, 60, 65 %, les victimes viennent aussi. Et il y a débat entre parents, enfant, victime avec le délégué du procureur de la république, et pour les cas les plus graves ou les plus dégénérés et qui perduraient, on va aller au juge pour enfants lequel va continuer.

Mais ce qui est intéressant sur la première phase, c'est qu'avec cette remobilisation, auquel cas quelque part la puissance publique vient ramener tout le monde, remettre les pendules à l'heure à l'égard des uns et des autres, le taux de réussite n'est pas de 50 %, il n'est pas de 60 % il n'est pas de 70 %, il est de 93 %. En d'autres termes, on n'a pas 7 % d'échec avec cette technique de remobilisation parentale. Le problème, je vous dis pas, pour les 7 qui échouent. C'est clair que ceux-là on va se les prendre pendant deux ans, trois ans, quatre ans. Mais même si ce n'est pas 7 %, chiffre avéré depuis 6-7 ans, même si c'était un petit peu plus, on voit bien que c'est la piste qu'il fallait suivre quand dans le passé on laissait filer sur le thème " il faut que jeunesse se passe ". Cela correspondait aux besoins d'une époque, on pouvait laisser filer pour que jeunesse se passe, quand c'était le vol d'une voiture, mais quand c'est l'agression de quelqu'un dans la rue avec un couteau, quand c'est un acte de violence, le temps n'est plus le même, il faut aller vite et avoir des réponses sociales rapides.

Je vais très vite pour terminer sur ce sujet. Il y a une révolution qui a été faite discrètement dans le débat qui s'est noué entre M. Chevènement et Mme Guigou qui est celui de ce que j'appelle politiquement la contrainte éducative. On a accepté d'entendre que ce qui était valable dans la période mai 68, à savoir qu'il ne peut pas y avoir d'éducation sans qu'il y ait adhésion minimale de la personne et notamment de l'enfant, ne correspondait plus à la réalité, qu'il fallait savoir imposer un certain nombre de limites aux jeunes, que toute contrainte se veut éducative, mais que par définition toute éducation est porteuse d'une contrainte. On arrête de poser la loi. En d'autres termes très concrètement, ce n'est plus : "Tu iras au foyer, tu quitteras la maison si tu le veux bien, c'est est **veux** que tu quittes la maison, je **veux** que tu ailles au foyer et si t'y vas pas t'iras en tôle." La question était de savoir est-ce que le foyer doit être ouvert ou fermé. Chevènement, à Villepinte, nous a sug-

géré discrètement de rouvrir les maisons closes, pour ne pas parler de centres fermés – ce qui est amusant pour la Gauche au pouvoir ! – il a perdu son arbitrage parce qu'il avait oublié que Jospin était fils d'éducateur et qu'un fils d'éducateur reste un éducateur. Chevènement a voulu aller trop vite, il a attaqué sur tous les azimuts, il voulait réformer l'ordonnance de 45, abaisser la majorité de 18 à 16 ou 14 ans, il voulait des centres fermés, et il a échoué. Pour vous dire que quand il est revenu à lui en décembre 98, Chevènement a appliqué ce que Dieu lui avait dit, et il a appliqué cette stratégie : j'attaque sur les centres dans lesquels on peut accueillir des enfants, il faut les faire partir des quartiers difficiles, il faut les accueillir dans des centres ouverts ou fermés on verra à l'arbitrage de Jospin, et finalement c'est ce qui a été décidé, c'est-à-dire, la création de lieux de contrainte, mais de lieux éducatifs, donc de lieux ouverts. La contrainte, c'est la présence physique des gens. Comme mon fils ; il ne sort pas de la maison à deux heures ou trois heures du matin, non pas parce que je le tiens à la schlague, mais parce que j'ai discuté avec lui. Mais s'il le fallait il faudrait qu'il me passe par dessus le corps pour être à deux heures ou trois heures du matin dans la rue. **Dans les foyers qu'on est en train de créer désormais, il y a une présence éducative en nombre et en qualité et avec des hommes, parce qu'on rejoint le débat de fond qu'avait lancé Evelyne Sullerot il y a quelques années et auquel j'adhère à 150 %, le grand problème des enfants en difficulté de ce pays aujourd'hui, c'est l'absence d'homme de référence, d'absence de père, au sens très large du terme.**

Ce qui ne veut pas dire que les femmes qui élèvent seules des enfants en sont incapables, qu'on ne me fasse pas tenir un discours machiste qui n'est pas le mien, mais je dis que ces gosses qui sont en souffrance ont besoin d'adultes et d'hommes, mais d'adultes qui soient à l'aise dans leurs baskets, qui savent à la fois leur dire : "je t'aime, mais je ne suis pas d'accord avec toi, je te respecte mais je ne suis pas d'accord". C'était la grande révolution dans la période qui vient de se développer.

Pour terminer, deux ou trois pistes que je ne développerai pas ; mais comme je ne suis pas là demain matin, je voulais développer l'idée suivante : quand j'ai dit que la justice était intervenue, j'ai ajouté : "est intervenue beaucoup", certains parlent de judiciarisation excessive à l'heure actuelle, je pense qu'effectivement il y a trop recours à la justice parce qu'il y a démission des systèmes qui sont

avant. La judiciarisation en tant que telle, je préfère cela aux commissions psychiatriques dans certains pays de l'Est de l'Europe à une certaine époque (beaucoup de pays préféreraient avoir une justice comme la nôtre que d'autres dispositifs). Donc ce n'est pas la judiciarisation qui en soi est un problème, c'est l'excès de recours à la justice. C'est vrai qu'il y a excès de recours à la justice parce que toute une série de gens et de champs qui devraient intervenir sur le thème de l'enfance n'exercent pas leur responsabilité : le champ familial dans certaines circonstances, et ça pose une première question : l'hymne à la parentalité c'est bien beau, mais qui on identifie comme adulte en situation de parentalité ? C'est là le problème politique qui nous est posé à l'heure actuelle. C'est les parents biologiques, c'est vrai, et il faut modifier la loi dans ce sens-là comme je le disais tout à l'heure, et dans le même temps il faut reconnaître que les enfants sont élevés au quotidien par des gens qui ne sont pas leurs parents biologiques, il faut donner du pouvoir et reconnaître du pouvoir au nom de la société à ces gens, c'est le débat sur les beaux-parents, les grands-parents, sans statufier ceux-là et sans démobiliser le père ou la mère. C'est tout l'enjeu. Si on dit que l'on donne de l'autorité parentale au beau-père, les pères qui n'exercent pas leur autorité vont être trop contents, mais il n'empêche que quand, il faut être réaliste, il faut de temps en temps savoir couper avec les grands discours théoriques. Quelqu'un vit chez moi, cet été j'ai pris en charge 4 ados amis de mon fils, je ne suis pas leur père, mais quand je dis qu'on rentre à une heure du matin, on rentre à une heure du matin. J'ai de facto de l'autorité et ils l'ont respecté. C'est cela qu'il faut reconnaître dans la loi de façon à ce que les gamins ne puissent pas dire – « C'est la loi Mme Sullerot, vous ne pouvez pas l'empêcher ». Et j'ajoute qu'il vaut mieux que ce soit la loi et pas les religions ou les sectes, la loi laïque – c'est la loi qui dit depuis 1904 et c'est pourquoi on l'a pas changée : « l'enfant doit honneur et respect à ses parents ». On pourrait rajouter réciproquement : la loi est porteuse des valeurs, et c'est dans la loi moderne qu'on doit dire quelles sont les personnes en responsabilité. Après dans tel ou tel cas, ce sera autre chose, mais il faut dire que celui qui élève l'enfant a de la responsabilité à son égard et il faut instituer cette responsabilité parce que sinon les gosses disent : « Qui t'es toi pour me donner des ordres ? – « Je suis celui avec qui tu vis. Et celui-là il est en droit d'exiger de toi un certain nombre de choses. » C'est le rapport Dekeuwer-Defossez, c'est le rapport d'Irène

Théry et c'est ce que nous revendiquons depuis des années. Donc, moi je suis tout à fait en phase avec ça.

Je terminerai par deux notations.

La première est que nous sommes en train d'entrer dans une époque où il ne faudra pas prendre en compte la seule personne qui est en difficulté, l'enfant en l'espèce, sans prendre en compte le réseau auquel il appartient. L'action sociale moderne, c'est aussi ça. C'est d'essayer de travailler sur le réseau pour mettre le réseau familial en situation de fonctionner et de fonctionner d'une manière totalement autonome. On est encore loin du compte, il y a certaines démarches qui sont intéressantes, qui sont en train d'être développées à l'heure actuelle.

La dernière remarque, ce sera de dire qu'on ne peut pas concevoir la nouvelle reconnaissance de la pluralité familiale, la reconnaissance des responsabilités parentales avec cette idée qu'au surcroît de liberté doit correspondre un surcroît de responsabilité, sans que dans le même temps on ait une approche j'allais dire européenne, parce que de plus en plus à l'Europe des biens de circulation des biens et des matières et de l'argent, va et doit correspondre une circulation des personnes, et il faut que dans tous les pays d'Europe, ceux qui vont faire famille ou développer une famille se retrouvent dans une législation qui soit à peu près équivalente. C'est ce qui est en train de se faire d'une manière implicite, l'enjeu politique est de passer à l'explicite, parce que sinon, c'est un slogan que j'utilise souvent, les frontières qui vont s'abaisser pour le meilleur vont se remonter pour le pire et il y aura des conflits de droit et des conflits de lois qui vont être inextricables. Les conflits entre couple franco-algérien ne sont rien par rapport aux conflits entre les franco-suisse, les franco-belges, etc. à des législations qui sont très proches.

Ma conclusion est par rapport à ce que disait Mme Sullerot tout à l'heure où je vous ai dit que je partageais 95 % de ce que vous disiez, mais je ne partage pas les 5 % qui manquent, et je ne suis pas du tout d'accord avec vous, et c'est pour montrer comment je peux synthétiser ma pensée de ce point de vue-là, ce que vous disiez sur le rôle de la puissance publique faite de tout et de rien et qui se mêlait de trop de choses. Vous avez pris comme exemple l'information sexuelle, vous avez pris comme exemple la loi sur l'IVG. Moi, je suis d'accord avec la loi qui est en train d'être montée, qui ne va pas aussi loin qu'on l'aurait souhaité, mais qui me semble un compromis intelligent, qui dit qu'un adulte doit être en situa-

tion d'assister l'enfant, la jeune fille, elle est enfant, au moment où elle souhaite interrompre sa grossesse. Cet adulte a priori c'est les parents, mais si il y a une grande difficulté avec les parents, ça ne doit pas paralyser le recours à l'IVG et cette jeune fille, à condition d'avoir pris l'attache d'un adulte de référence pourra effectivement accéder à l'IVG. Je pose la question : "au nom de quoi, parce que je suis père de mes filles, j'ai le droit de m'opposer à ce qu'elles puissent ou non interrompre leur grossesse ?" J'ai le droit de les assister dans cette difficulté, j'ai le droit de faire en sorte, par l'éducation que je leur donne, de leur permettre de prévenir cette situation, c'est l'éducation, c'est l'information, c'est l'encadrement. Malheureusement dans ce pays, certaines gamines, ou certaines femmes, ne bénéficient pas de cette éducation, de cet encadrement, etc. Et si "par accident" cette jeune fille se retrouve enceinte alors qu'elle ne souhaite pas garder son enfant, je ne vois pas au nom de quoi, j'ai le droit, moi, de m'y opposer. En revanche, que je puisse être là pour l'accompagner, l'assister, c'est important. L'IVG est bien au-delà d'un geste technique, je crois que c'est ma responsabilité de parent. Alors en d'autres termes, mes filles ont des droits mais dire qu'elles ont des droits ne veut pas dire que je n'ai pas de responsabilités. Mais dire que j'ai des responsabilités, ne veut pas dire que j'ai pouvoir sur leur corps. C'est tout l'enjeu du temps qui va venir, c'est le débat que vous lanciez sur autorité et responsabilité. On peut avoir de la responsabilité sur quelqu'un sans obligatoirement avoir du pouvoir sur quelqu'un. On peut avoir d'autres types de pouvoir que des pouvoirs physiques. Voilà j'ai un peu polémique sur la fin, mais c'est histoire d'alimenter le débat. Je ne voulais pas laisser passer le débat sur l'IVG.

Questions

Signification de pluri-parentalité ?

En un mot c'est la description que faisait M. Léridon. Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faut se méfier du concept de famille recomposée mais j'ai dit qu'aujourd'hui, il y a plusieurs types de filiation qui peuvent exister : il y a la filiation biologique, on peut générer l'enfant, mais il y a des filiations sociales, des filiations affectives, des filiations juridiques. Jusqu'à présent et dans l'immensité des cas, sans laisser de côté le débat sur l'adoption, toutes ces filiations, et c'est un peu le rapport

qu'on avait esquissé lorsque nous étions jeunes avec Catherine Labrusse et le rapport qui a été fait sur les procréations assistées, toutes ces filiations étaient composées. A l'heure actuelle, il est vrai que l'on peut être père et mère biologiques d'un enfant et ne pas avoir la filiation sociale instituée, on peut très bien être en situation de responsabilité avec quelqu'un sans avoir de droits avec ce quelqu'un. Je voulais dire que la société se devait de reconnaître qu'une personne, l'enfant, pouvait avoir des relations de types différents avec différents adultes. L'un est le père biologique, l'autre est le parent affectif, l'autre peut être parent social et il faut le reconnaître – c'est la vie, c'est comme ça – le problème est de clarifier ces choses-là.

Question de Monette Vacquin

- Quand vous parliez de donner un statut aux personnes qui s'occupent de l'enfant, vous pensiez au statut de beaux-parents ?

Réponse : Oui.

M.V. : Ce me semble-là une position tout à fait imprudente qui tient peu compte d'abord de ce qu'on pourrait souhaiter, c'est-à-dire que l'affaire éducative soit une alliance entre l'homme et une femme qui vivent ensemble et que ce soit par la parole et par une autorité décidée en commun, qu'on puisse s'affronter quand ça a lieu, à la parole de l'enfant : " tu n'es pas mon père, tu n'es pas ma mère"

Que ça puisse être objet d'une décision publique, ça me paraît être une intrusion dans un domaine privé et qui ne mesure pas ses effets pervers, notamment ses effets en termes de rivalité et de difficulté dans la conflictualité normale entre première épouse mère des enfants et deuxième épouse, par exemple. Dans tous les sens. Je trouve que c'est une idée qui est à aborder avec beaucoup de précautions et qui est de nature à aiguïser une conflictualité, qui est à prendre en considération.

La difficulté des enfants sera effectivement à la hauteur de l'incompétence des adultes à exercer leur responsabilité. Vous avez raison sur ce point. Mais il n'empêche qu'il y a une réalité, c'est qu'un certain nombre d'enfants – deux millions – sont élevés par des adultes qui ne sont pas leurs parents biologiques et que quelque part il faut reconnaître cette responsabilité qui est exercée, qui n'est pas concurrentielle, qui n'est pas la responsabilité du parent biologique mais qui est une réalité et il faut la consacrer.

BILAN SOCIAL

Samuel Coopens

Armée du Salut

Je vais comme Jean-Pierre Rosenczveig, me présenter en deux mots. Je suis Samuel Coopens, je travaille à l'Armée du Salut, et je dirige les établissements éducatifs, les centres de formation professionnelle, un dispositif de prévention spécialisée, un travail de rue, etc., en région parisienne et je jouxte le tribunal de Jean-Pierre Rosenczveig. On a l'occasion d'ailleurs de travailler ensemble. A vrai dire je ne vais pas m'étendre sur le propos qu'aurait dû tenir M. Emmanuelli, d'une part parce que je n'ai pas ses compétences, et d'autre part parce que je ne connais pas suffisamment bien la question. Donc je vais parler de ce que je connais, tout compte fait, et ça restera, il me semble, dans le sujet qui nous est proposé, puisque moi, je voudrais vous parler un petit peu des jeunes qui nous sont placés par l'Aide sociale à l'enfance éventuellement, et comment donc nous pouvons les recevoir dans un établissement spécialisé avec un nombre important de professionnels. On reviendra là-dessus et aussi deux, trois petites choses que l'on fait concernant justement la parentalité.

Je vais peut-être dire quelques traits communs.

De nombreux mouvements sont venus transformer en profondeur la société, il en résulte des formes de désarroi perceptibles :

- augmentation significative des formes diverses de violence, je crois que ça a été dit déjà, incivilité etc.,

- augmentation du nombre de personnes dont on dit qu'elles relèvent de la psychiatrie, c'est un phénomène extrêmement préoccupant et en fait les professionnels, quand on ne sait pas très bien que dire et que penser, eh bien on dit que ça relève de la psychiatrie. Il y a probablement quand même quelque chose à y voir.

- Difficultés manifestes rencontrées avec un certain nombre de pré-adolescents, à savoir qu'ils sont de plus en plus jeunes maintenant, et qu'en fait ces adolescents et pré-adolescents ne sont que la pointe d'un iceberg qui montre combien la mutation sociale est importante, et elle vient se percuter à nos valeurs. Ce qui

nous préoccupe avec ces adolescents ou pré-adolescents, c'est qu'on ne comprend pas très bien ce qu'ils veulent, ce qu'ils veulent vivre ou ce qu'ils souhaitent vivre.

- Les formes familiales, je crois qu'on en a entendu déjà beaucoup parler, je le redis simplement. La famille nucléaire classique ne représente plus la seule forme que l'on avait, c'est-à-dire un couple qui se sépare et puis ma fois on s'arrête là. Aujourd'hui il y a bien les familles monoparentales, les parents divorcés, les familles recomposées, etc. on l'a déjà largement développé.

- La place du travail, le socio-économique, dans la vie et la persistance d'un chômage, je crois que ce sont aussi des choses très importantes, la persistance d'un chômage de longue durée en l'occurrence touche un certain groupe de la population, et ça a des conséquences évidentes dans le rapport de l'image de père à fils quand il y a père. Et ça pose toute la question aussi d'intégration de ce fils et peut-être que les propos que nous aurons par la suite avec la psychanalyste pourront peut-être étayer cela.

- Le lien social. La société moderne est souvent celle de l'isolement et d'une difficulté à vivre ensemble. Nombre de phénomènes sociaux témoignent de cet éclatement des cadres anciens. On l'a dit : développement des incivilités et de toutes formes de violence, judiciarisation des conflits familiaux, difficultés aussi des familles à trouver dans leur environnement un soutien dans l'éducation des enfants.

Ça c'est un des points sur lesquels je vais un peu arrêter mon propos parce qu'il apparaît que c'est quelque chose d'extrêmement important dans le lien social qui s'est complètement distendu. C'est que précédemment on pouvait trouver auprès de ses voisins, on avait le droit d'avoir un conseil et d'attendre quelque chose, aujourd'hui on est souvent indifférent les uns vis à vis des autres. Je vais vous donner quelques chiffres d'une enquête qui s'est réalisée sur notre département, qui est la Seine-et-Marne, par rapport aux jeunes qui arrivent placés par l'Aide sociale à l'enfance. Une fois sur deux le père est absent, décédé, incarcéré, ce que l'on veut. Une fois sur deux le père est absent. Une fois sur deux l'enfant appartient à

une famille nombreuse, plus de trois enfants. Trois fois sur quatre, les mères sont sans emploi. Deux fois sur dix les mères sont handicapées. Les causes de placement évidemment sont multiples : carence éducative, difficultés psychologiques, psychiatrie des parents, conflits familiaux, alcoolisme, toxicomanie, maltraitance. Voilà des causes de placement. Quatre fois sur dix le placement a lieu dans l'urgence. Deux fois sur dix le placement a été fait sans écoute préalable des parents par le magistrat. Les revenus des familles sont constitués par les minima sociaux inférieurs à 10.000 F par mois. Voilà différents chiffres qui nous font réagir bien entendu dans la place qui est la nôtre en tant que professionnels de l'action sociale, et justement dans la place que l'on peut donner aux parents et que l'on redonne aux parents. Elever ses enfants repose d'abord sur des parents, mais pas uniquement. Cela suppose toujours l'aide d'autres personnes : parents, voisins, amis, enseignants, professionnels, la sociabilité primaire. Or celle-ci est souvent défaillante, on l'a dit, en raison de séparations, d'isolements, et les familles sont souvent complètement isolées par rapport à ces problèmes. Ces difficultés rencontrées ne renvoient pas qu'à des carences parentales, qu'il s'agit de combler ou de pallier, mais à des processus beaucoup plus larges. C'est ce que j'ai essayé donc de présenter de façon tout à fait simple puisque je n'ai pas la qualité qui peut me permettre d'envisager les choses autrement.

Il n'empêche que sur un équipement que nous avons par exemple en Seine-et-Marne, géré par l'Armée du Salut, et ça me paraît intéressant aussi que vous ayez aussi une autre image de ce que peut faire l'Armée du Salut. Elle ne s'occupe pas uniquement des personnes SDF à la rue, mais elle est sur un champ beaucoup plus vaste qui va de la toute petite enfance, avec des maisons maternelles, jusqu'aux centres pour handicapés en passant par des centres éducatifs, des IR ou bien des maisons de retraite. En l'occurrence le travail que nous avons essayé de faire, qui est un travail somme toute assez banal, d'accueillir des enfants, de les écouter, d'essayer de faire un parcours avec eux. Nous avons été interrogés ces dernières années sur la place que nous pouvions donner aux parents justement et de toujours travailler en associant et toujours plus les parents. Ça n'a pas été simple, les équipements et les travailleurs sociaux avaient éventuellement des réticences puisque on a connu, vous l'avez dit, des professionnels qui, par certains côtés, prenaient une place prépondérante, et il

nous a été rappelé que la loi, d'une part, avait réinscrit totalement la place de la famille, et nous essayons au quotidien de le faire. Nous l'avons fait avec les professionnels en réinscrivant les familles dans tous les actes de la vie quotidienne. J'insiste là-dessus, c'est-à-dire qu'un enfant qui nous est confié, même si on l'inscrit le mardi soir au ping-pong par exemple, ce sont les parents qui sont invités à faire véritablement cette démarche. Ce n'est pas l'éducateur ou le directeur qui pourrait signer ou qui prétendrait pouvoir signer. Je crois que si nous avons essayé de faire cela, en tout cas, et nous nous occupons d'une centaine de jeunes, c'est vrai que ça nous a demandé beaucoup de choses, ça a été des remises en question très fortes, et nous avons été aidés en cela par notre association, compte tenu des valeurs qui sont les siennes, et donc des aumôniers. Plusieurs personnes m'ont demandé pourquoi j'avais des épaulettes bleues, vous êtes habitués à voir des gens qui ont des épaulettes rouges, les épaulettes rouges ce sont des aumôniers, ce sont des pasteurs, des gens qui ont été ordonnés. Aujourd'hui nous avons dans nos institutions, et en l'occurrence dans l'institution que je dirige, des personnes qui ont un rôle justement de lien social. Ils vont rencontrer les familles, quand les familles le souhaitent, pas pour annoncer l'évangile mais pour simplement refaire du lien, et souvent en accord complet avec les services de contrôle qui contrôlent nos établissements et qui sont tout à fait au courant de ce que nous faisons dans ce domaine-là. **Et on s'est aperçu combien de situations familiales d'enfants que nous avions pouvaient se ressouder totalement avec l'aide éventuelle de professionnels quand tout d'un coup ces parents avaient été véritablement écoutés, avaient été remis en confiance, et nous avons imaginé que l'idée de ne pas mettre de travailleurs sociaux dans un premier front avec ces parents était une bonne idée.** Mais d'avoir des personnes qui venaient simplement prendre du temps, et leur rappeler combien ils étaient importants parce qu'en fait, ce dont on s'est aperçu, c'est que les gamins que nous avions souvent crevaient d'inutilité, de se sentir tout à fait inutiles dans ce qu'ils vivaient, et ils n'étaient que le prolongement de ce que vivaient leurs parents quand les parents, comme je vous l'ai décrit, existaient d'une façon ou d'une autre. Nous avons toujours considéré qu'il était important de remettre cet enfant au milieu de sa famille comme l'a dit Jean-Pierre Rosenczweig qui a soulevé beaucoup de traits d'humeur de chacun de vous.

Nous essayons de travailler avec l'ensemble des personnes qui gravitent autour de cet enfant. Pour d'une part qu'il retrouve sa place à lui et qu'il s'y repère et qu'effectivement, quand il va aller chez le juge et qu'on va lui dire : "alors tu es le fils de qui ?", qu'il le sache et qu'il le comprenne, et qu'il comprenne aussi quelle place il a eu dans le rejet éventuellement ou dans cette impossibilité qu'ont eue ses parents ou ses tiers parents de l'aider à un moment donné. C'est de l'assystémie, ni plus ni moins. Nous essayons de faire cela chaque fois que nous le pouvons et actuellement, l'expérience ne date pas d'avant-hier, nous pouvons commencer à évaluer le travail qui a été fait et l'ensemble du bien fondé de ce travail par le contrôle même des inspecteurs de l'enfance, des magistrats qui veillent à ce que les placements se déroulent au mieux, et chaque fois que nous le pouvons, nous réinterrogeons le placement afin de remettre l'enfant dans sa famille. Nous avons reconsidéré ce regard-là au travers du prisme de dire si cet enfant est une victime à un moment donné, la personne qui l'a éventuellement victimisé est elle-même une victime. Il nous faut considérer les deux.

Un grand nombre d'enfants placés dans un établissement comme le nôtre sont des enfants abusés, incestués, pris dans des réseaux de pédophilie, etc., et on vit des atrocités au quotidien quand ces enfants racontent ce qu'ils racontent, mais il n'empêche que dans la pratique que nous voulons avoir, c'est toujours de reconsidérer cet enfant issu de quelque part et de quelqu'un, et ce quelque part et ce quelqu'un, nous avons le devoir de le réinterroger parce que nous poursuivons l'idée – et c'est cette idée majeure – que cet enfant va retourner dans sa famille. Nous sommes là simplement une béquille d'un petit temps, le plus court étant le mieux, mais nous sommes simplement une substitution à un moment donné. Je voulais redire cela parce que ça me paraît important quand même et je crois que vraiment la loi a réinscrit la famille et qu'il faut absolument le considérer sous ce regard-là. C'est vrai que les institutions ont fait un peu ce qu'elles ont voulu pendant des années, je crois que la militance de certains a dépassé certaines limites, mais la loi a vraiment réinscrit le fait des familles. Alors, ce n'est encore pas parfait, je n'en disconviens pas, mais il n'empêche qu'aujourd'hui nous voulons et nous devons faire tout ce qui est dans notre possible pour que les familles puissent s'en sortir. C'est en cela que nous faisons des groupes où les enfants ne sont pas présents mais où les

familles participent, où nous n'avons plus seulement des éducateurs mais de l'économie sociale et familiale qui intervient aussi auprès des familles, et que notre champ s'est complètement élargi, parce que nous voulons, et nous avons toujours souhaité, considérer la famille, l'enfant n'étant qu'une partie de cette famille. Ça ne sert pas à grand chose de faire quelque chose, éventuellement de soigner quelqu'un, si on le laisse ensuite seul dans un lieu. Alors ce sont des groupes de parole, ce sont des points de rencontre, ce sont des points d'écoute, tout un tas de dispositifs qui existent et qui marchent, qui peuvent fonctionner et je voulais tout simplement témoigner cela.

La deuxième chose que je voulais dire, moi, c'est simplement une petite réaction et j'en terminerai là-dessus par rapport à ce que disait Evelyne Sullerot sur le fait qu'on peut avoir un enfant quand on veut aujourd'hui. Je suis témoin malheureusement au quotidien que ce n'est pas tout à fait la réalité et qu'encore une fois ça serait peut-être encore un peu rive gauche de penser cela mais que nous travaillons énormément avec une quantité de familles qui malheureusement ne vivent pas du tout ce type de choses et qui en sont victimes à leur tour de ce genre de pensée, y compris pour des jeunes filles que nous avons dans l'établissement. En occurrence je gère un établissement mixte avec tout ce que ça veut dire sur l'interruption volontaire de grossesse et qui renvoie à nos valeurs nous aussi, je crois qu'en tout cas ce n'est pas si simple que cela de penser que la plupart du temps c'est l'enfant quand on veut. Il y a encore énormément de femmes, de couples pour qui ce n'est pas si simple.

Michel Lagrave

A ce stade je vais vous faire part de quelques réactions personnelles, ce n'est pas du tout une synthèse. Ce que je crois d'abord c'est que le diagnostic posé par Mme Evelyne Sullerot n'a pas été contesté, et elle s'est placée du point de vue de l'enfant, ce qui est très original. Au fond ce qu'elle a dit c'est que c'est le rêve évanoui. En 75, "small is beautiful" effectivement, on aurait très peu d'enfants mais ils seraient choyés etc. et c'est le contraire qui s'est passé : le mariage a éclaté en miettes, les effets ont été désastreux, ils ont été très bien analysés par Mme Sullerot, et au fond ce qu'il manque c'est la réhabilitation de la fonction parentale. Ca, je crois que ça a été vraiment le socle de ce qui a été dit par la suite parce que M. Léridon a apporté, me semble-t-il, deux notes d'espoir. Je ne veux pas résumer tout ce qu'il a dit, qui était fort intéressant.

D'abord cette idée qu'il y a une aspiration tout de même à la stabilité de la part des couples, mais cette aspiration à la stabilité est confirmée ou confortée comme ont dit maintenant par le fait qu'on sait que la rupture est facilitée. C'est une idée qui paraît paradoxale mais qui est très intéressante.

Ensuite il a dit, la seconde chose, c'est vrai que dans l'immédiat on reproduit le même modèle d'effritement du mariage, mais il espère ou il pense que peut-être il y aura un anti-modèle qui apparaîtra compte tenu de l'expérience de l'échec pour les générations à venir.

Jean-Pierre Rosenczveig a fait un exposé extrêmement substantiel donc il n'est pas question de le résumer, mais au fond il est allé dans le même sens, me semble-t-il, en parlant du rôle du juge. Le rôle du juge d'abord c'est la rupture, c'est de faire en sorte qu'on confirme le couple parental au delà de la rupture. C'est extrêmement important du point de vue du juge. Pour l'enfance maltraitée une autre idée aussi qui me paraît importante. Alors il est revenu au rôle de l'enfant et à la personne de l'enfant. la loi le prend en compte dans l'enfance maltraitée et fait en sorte qu'il y ait réhabilitation de l'enfant. Et enfin pour la délinquance des jeunes, ce qu'il a dit me paraît intéressant également, c'est que là encore le cadre parental a manqué, et ce qu'il faut, c'est remobiliser le couple parental si on le peut et à défaut, dit-il mais les questions sont ouvertes, trouver des substituts style foyers, foyers d'accueil où peu importe qu'ils soient ouverts ou fermés.

Ce qu'a dit M. Coopens, je l'ai trouvé extrêmement fin et délicat. C'est très intéressant parce qu'il nous dit que les professionnels ne veulent pas se substituer à la famille. Ce n'est pas ça dans son cas en tout cas, ce n'est pas l'état-père, comme l'a dit Mme Sullerot dans un autre ouvrage, c'est au contraire recréer le lien familial. Ça me paraît très important comme idée aussi. Donc il faudra je crois en débattre et l'Armée du Salut a effectivement ce rôle de ressusciter la famille en quelque sorte, et l'enfant au sein de la famille de façon à ce qu'il ne se sente pas isolé et inutile. Vous avez eu une très jolie formule, je trouve : vous êtes la béquille d'un petit temps. Formule poétique, et c'est vrai que vous avez joué ce rôle.

Je demanderai à Mme Catherine Labrusse "avocat du diable" selon PPK un mot de réaction avant de passer à la table ronde suivante.

Catherine Labrusse-Riou *Regard de Juriste*

Je ne voudrais pas être l'avocat du diable. Je voudrais simplement réagir sur quelques points pour apporter des tempéraments ou du moins des questions.

Il y a deux points sur lesquels je voudrais revenir qui étaient présents aussi bien dans les trois rapports que l'on a entendu cet après-midi, essentiellement Mme Sullerot, M. Léridon et M. Rosenczveig. Ces deux points je voudrais les regrouper autour des questions – étant juriste, c'est du point de vue du droit essentiellement que je me poserai – le rapport entre ce que dit la loi et ce que le droit rend possible, en termes de mesures judiciaires ou de décisions qui émanent d'une autorité publique mais d'une autorité particulière, le juge n'est pas un travailleur social, et puis la situation réelle, la réalité des situations.

C'est une question qui est très difficile en droit puisqu'à la fois on doit prendre en charge l'importance de la loi commune, de la valeur symbolique, de la structure traditionnelle qu'elle véhicule et donc du temps long de l'histoire des institutions, dont on ne change pas au gré d'une loi de finances lorsqu'il s'agit de la famille, et par ailleurs la situation concrète, extrêmement contingente et variable, des situations de fait dans le présent. Sur ce point, je m'inscris en faux par rapport à ce que j'ai cru comprendre mais peut-être me démentira-t-il, dans le propos de Jean-Pierre Rosenczveig.

Tout d'abord, c'est une question : peut-on de façon indifférenciée admettre qu'au nom du droit de l'enfant à conserver ses deux parents, ce qui est évidemment vrai pour l'existence de la filiation, mais ce qui n'est pas forcément opportun en ce qui concerne les conditions de vie quotidiennes de l'enfant, peut-on maintenir un principe général et de plus en plus absolu d'autorité parentale conjointe lorsque les père et mère ont cessé de vivre en commun ?

La loi me paraît effectivement poser ce principe de l'autorité conjointe sous réserve lorsqu'il s'agit d'un enfant naturel que les parents prouvent qu'ils vivent en communauté de vie. Pourquoi ? Parce que l'autorité conjointe, pour pouvoir s'exercer complètement dans les situations réelles, concrètes, quotidiennes, nécessite une cohabitation ou tout du moins une communauté suffisamment étroite et proche pour que cette autorité conjointe soit effective. Ne serait-ce que sur le plan technique, l'autorité conjointe implique qu'un

parent représente l'autre dans tous les actes de la vie usuelle. Par conséquent il engage son conjoint. Cela suppose une présomption de bon accord, de bonne entente entre les parents, que l'on ne peut plus, me semble-t-il, maintenir lorsque le couple conjugal s'est séparé. Donc cette présomption sur laquelle la loi se repose lorsqu'il y a communauté de vie, que les gens soient mariés ou ne le soient pas, n'est plus crédible, n'est plus justifiée nécessairement lorsque les parents sont séparés. Ma question est la suivante : peut-on au titre de l'idéal certes, mais peut-être un idéal utopique, poser une autorité conjointe, qui suppose une collaboration quasiment quotidienne, une confiance jamais démentie, systématiquement comme règle lorsque les parents sont séparés ? Moi personnellement j'ai tendance à en douter si l'on veut que la loi soit opératoire et qu'elle ne soit pas qu'une valeur théoriquement symbolique, idéale, déconnectée de la réalité. Il me semble qu'il y a bien des cas dans lesquels effectivement il y a des parents absents, complètement absents et pour lesquels l'autorité conjointe est un mythe et je ne crois pas que la loi gagne à son autorité ou à sa crédibilité à favoriser les mythes. Donc le droit de l'enfant à avoir ses deux parents certes, mais sa filiation est complètement établie et il faut qu'elle le soit avec le plus de sécurité possible à l'égard de ses deux parents, que cette filiation soit légitime ou naturelle, mais pour tous les effets attachés à la filiation et précisément l'autorité parentale, c'est une chose très contingente et il me semble là que le principe de réalité devrait être plus prégnant que l'idéal qui ne repose pas sur ces présomptions.

Le deuxième point c'est ce mot de très faible juridicité qu'on appelle la pluriparentalité. Personnellement, je vois bien ce qu'on entend par là mais je n'ai jamais compris ce que ça recouvrait précisément, mais je vois bien qu'il y a une sorte de demande de reconnaissance officielle, donc de statut en quelque sorte, donc de législation ou de reconnaissance de ces parents au pluriel. Là aussi je serai extrêmement réservée sauf dans un cas. Il me semble qu'il ne faut pas confondre la situation de droit, c'est-à-dire le lien de filiation tel que le droit l'établit : la filiation est légitime ou naturelle, la paternité et la maternité sont établies selon la loi avec toutes les prérogatives et les devoirs qui s'attachent à cette situation-là. Mais peut-on doubler ce père et cette mère de parents j'allais dire adjacents, je ne sais pas comment les appeler d'ailleurs ce ne sont pas des parents, le mot "parents" ne va pas, soi-disant pour que la situation de droit colle avec

la réalité, avec une situation réelle qui est extrêmement contingente. Personnellement je prendrais le parti inverse de celui que j'ai développé sur le plan précédent. Les situations ne sont pas les mêmes et elles ne sont pas justifiables de la même logique. En ce qui concerne la reconnaissance de prérogatives de droit, de lien, de filiation ou de quasi filiation à inventer, je crois qu'on est dans des structures fondamentales, qui sont des structures anthropologiques dures auxquelles on ne peut pas toucher. Une chose est la structure du droit de la filiation, alors la loi est bonne ou mauvaise, on insiste trop sur le biologique ou pas assez sur le biologique, trop sur le volontaire, on est plus ou moins égal entre le père et la mère, c'est une question d'aménagement du droit, mais le lien est établi à l'égard d'un père et d'une mère, le système anthropologique occidental est depuis des lustres basé sur un principe de biparentalité, de bilinéarité, une ligne paternelle, une ligne maternelle avec tout ce qui s'ensuit vis à vis des ancêtres et vis à vis des descendants ce qui est considérable et là on ne peut pas tout d'un coup ajouter un parent, qui aurait quel statut ? Qu'est-ce que ça veut dire, ce statut, pour combien de temps et pour quoi faire etc. ? En revanche on peut parfaitement élever un enfant, prendre des charges avec lui, sans pour autant se reconnaître une qualité de parent ou de quasi parent.

Il y a une exception, une situation particulière qui est d'ailleurs bien connue, qui n'est pas nouvelle, on dit qu'elle est nouvelle mais pas du tout, l'histoire nous en offre de multiples exemples, qui est l'hypothèse du remariage avec un autre homme ou une autre femme que le père ou la mère de ces enfants. C'est une hypothèse très connue, très ancienne pour laquelle se pose justement le problème de l'articulation, ou de la désarticulation en l'espèce, de l'alliance et de la parenté. Or le second conjoint a une position généalogique, c'est un allié vis à vis des enfants. Il a une position d'allié comme le gendre ou la belle-fille vis à vis de ses beaux-parents, etc., avec les interdits matrimoniaux qui en résultent. Il me semble que dans ces circonstances, il y a là une position juridique mais qui ne vaut pas pour le concubin ou le compagnon de passage parce que là il n'y a pas de lien. S'il n'y a pas de lien reconnu ou institué, ce n'est pas un allié, c'est une personne qui vit là, avec laquelle on a des relations de fait, où l'enfant a des relations de fait, c'est son cadre mais qui ne peut pas, dans l'état actuel, être juridicisé au point de lui confier un quelconque statut. Le second conjoint pourrait avoir dans certaines circons-

tances, parce qu'il faut être extrêmement prudent, un certain nombre de droits et de devoirs vis à vis des enfants de son conjoint. Je vous donnerai l'exemple de l'imprudance qui a suscité des allers retours permanents de la législation, comme une toile de Pénélope comme l'a écrit un de mes collègues, où l'on est revenu sans arrêt sur la question, lorsque le second conjoint veut adopter les enfants de son époux. Ce sont les grands-parents de l'enfant qui ont dit : "Mais enfin, vous n'allez pas briser tout le lignage de cet enfant sous prétexte de vous approprier l'enfant de notre fils défunt." **L'alliance n'est pas la parenté, elle est un lien de droit qui n'est pas la parenté.** On peut lui donner un certain contenu, du temps que l'enfant est mineur et vit au foyer pour que le second conjoint puisse accomplir valablement un certain nombre d'actes, soit débiteur d'un certain nombre d'obligations vis à vis de cet enfant, qu'on lui donne des obligations alimentaires... bref en raison de la situation de fait mais en ayant l'extrême prudence de ne pas créer, comme l'évoquait Monette Vacquin tout à l'heure, de véritables polygamie par l'intermédiaire de l'enfant, c'est-à-dire des situations de concurrence entre la nouvelle épouse et la mère de l'enfant. **C'est déjà assez difficile entre le père et la mère d'arriver à s'entendre souvent sur l'éducation de l'enfant lorsqu'ils sont séparés, si en plus on y rajoute le nouveau conjoint, il faut avoir là peut-être quelque réalisme pour savoir que la famille c'est aussi un nœud de vipères et que la loi ne doit pas en rajouter dans les causes des dissentiments et des stratégies, des calculs et des alliances contre l'autre dont l'enfant fera toujours les frais.** Donc sur ce point je serai très réservée dans la mise en œuvre juridique, la prise au sérieux de ce qu'on appelle la pluriparentalité. A vrai dire je ne vois pas beaucoup de nouveauté sous le soleil si ce n'est probablement beaucoup de vent et beaucoup d'idéologie.

Enfin le deuxième point, c'est le rapport du privé et du public. Le rapport du privé et du public a été analysé sous plusieurs angles et je dois dire de façon très intéressante et je suis tout à fait d'accord avec Jean-Pierre Rosenczveig sur ce point-là. C'est vrai que c'est une question conflictuelle très ancienne et qui est dans toute notre histoire où l'Etat a joué contre la famille en se saisissant des enfants contre la famille, ou au contraire c'est la famille qui jouait contre l'Etat, etc. On jouait sur trois pôles. En ce qui concerne précisément les exemples qui ont été choisis, aussi bien par Mme Sullerot que par M.

Rosenczveig, les exemples précisément de l'interruption de grossesse des jeunes filles mineures. **Plus largement de l'éducation sexuelle à l'école, et des règles qui la gouvernent.**

Il me semble que ces projets de législation actuels, en ce qui concerne l'IVG, se situent tout à fait dans une tradition française, de ce que j'appellerais de "l'Etat hygiéniste". L'Etat hygiéniste est né au 19ème siècle, il s'est toujours appuyé sur la liberté individuelle, sur l'individu pour écarter l'intermédiaire, le tiers qui était la famille. L'Etat se saisit du corps des citoyens pour les gouverner, et je crois que la question de la liberté sexuelle des individus, des mineurs en particulier et de l'éducation sexuelle dispensée dans les établissements publics, ne peut pas être pensée sans avoir présent à l'esprit la tradition hygiéniste de l'administration. Si on les met ensemble, on peut les penser ensemble. **Mais il ne faut pas évacuer l'un par l'autre. A partir de là effectivement le problème est assez important parce qu'au nom de l'Etat hygiéniste on a pu commettre beaucoup de main mise et d'aliénations de libertés individuelles et la famille est présumée gênante pour la jeune fille, ce qui n'est pas toujours le cas, car il y a beaucoup d'exemples où la jeune fille veut garder l'enfant, et ce sont les parents qui veulent la contraindre à l'avortement.** Toutes les hypothèses sont présentes. **Il me semble que là aussi il y a des projets un peu imprudents, car il me paraît imprudent de prôner la restauration de la responsabilité parentale, de l'autorité parentale, du parent qui va dire : "non, tu ne sortiras pas après huit heures" ce qui est aussi bien une atteinte à la liberté corporelle, et en même temps de la vider de son contenu le jour où elle apparaît un peu gênante parce qu'il y a effectivement des filles qui vont avoir du mal à aller dire à leurs parents : "voilà je suis enceinte, à la soirée ou ...".** Là il me semble que la garantie des institutions, mais c'est peut-être le conservatisme du juriste qui s'exprime, est de constater que 1) la jeune fille est mineure, 2) c'est un acte extrêmement important, extrêmement grave, qui nécessite non seulement l'information mais l'accord des titulaires de l'autorité parentale, mais qu'il y a une institution judiciaire qui peut être saisie pour juger de la non conformité d'une décision des parents dans le cas de leur pouvoir à l'égard de l'intérêt de l'enfant. Donc il y a un juge de l'assistance éducative qui doit pouvoir être saisi. Il me semble que toutes les institutions sont là prêtes à recevoir

l'hypothèse, outre, et je m'aventurerai de façon plus discrète, qu'il me semble que des choses aussi graves que celle-ci ne peuvent pas être traitées allègrement sous l'angle de la liberté corporelle et ensuite la liberté de l'avortement en allant chercher un tiers de complaisance, ce qui fera écran à l'autorité parentale, sous prétexte qu'on présume que celle-ci sera contraire à la volonté de la fille d'interrompre sa gros-

sesse, ce qui n'est pas évident. Je ne crois pas que ce soit vraiment une question de liberté, et que c'est tellement important que je me demande dans quelle mesure s'il n'y a pas des blessures, des abcès qu'il vaut mieux affronter plutôt que de traîner, éventuellement des maux qui auront été blessés dans le silence qui sont autant de causes de septicémie généralisée dans l'évaluation entre parents et enfants.

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

AUX SOURCES DE NOUVELLES SOUFFRANCES ?

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1er oct. 2000

Monette Vacquin, *psychanalyste*

Jean de Verbizier : Monette Vacquin est psychanalyste à Paris, travaille depuis des années sur les problèmes de biologie et d'éthique dans le domaine de la reproduction humaine. L'an dernier aux éditions Fayard elle a publié un livre qui a pour titre : "Main basse sur les vivants".

M.V. A mon tour de vous dire mon plaisir d'être parmi vous, votre association m'était connue et amicale depuis quelques années parce que des amis précieux m'en avaient parlé. J'espère que vous allez me faire une place dans votre club de "caractériels" parce que je crois que je ne vais pas parler exactement de ce qui m'avait été demandé. C'est simplement que le thème de votre journée m'a donné à penser à des choses nouvelles et je voudrais solliciter votre indulgence pour éprouver auprès de vous pour la première fois la pertinence de ce qui ne sont que des hypothèses possibles et de nouvelles articulations. **Donc ce n'est pas exactement de nouvelles souffrances que je vous parlerai, d'ailleurs Mme Sullerot l'a fait de façon détaillée, plutôt de crise dans la parentalité et des symptômes collectifs qui peuvent en témoigner.**

Qu'est-ce qui s'est passé en mai 68 ? Comment est-ce qu'on peut en parler aujourd'hui, 30 ans après ? Qu'est-ce qu'on peut en dire avec le recul ? Ce ne sont que des hypothèses. Qu'est-ce qui s'est passé depuis qui semble avoir causé un tel bouleversement en moins de 30 ans dans le monde occidental qu'une chatte n'y retrouverait plus ses petits ? C'est une question qui n'est pas anhistorique, certainement pas. La génération qui naît pendant la guerre ou dans l'immédiat après-guerre accède, à la fin des années 60, à l'âge adulte, à la sexualité et à la conjugalité. La question que je me pose, c'est avec quel équipement symbolique, nantis de quels mots, de quelles représentations ? pour vivre la vie d'adultes, d'hommes, de femmes ? Equipés de quels discours ancestraux ? Dans quels types d'identification, ou sans quels types de rupture ?

Rappelez-vous que la crise débute à Nanterre autour d'une question relative à la sexualité, n'est-ce pas : c'est parce que le règlement interdit que les filles aillent rejoindre les garçons à la cité universitaire que

naît le mouvement du 22 mars. Sur un fond général d'émancipation, dans une période de décolonisation, dans des discours de liberté. C'est difficile de décrire un tel mouvement qui est naturellement pluriel, violent et hétérogène, je ne peux dire que les choses à très grands traits. **L'hypothèse qui monte dans mon esprit à ce propos est que la rupture de la transmission, la crise d'identification qui s'est produite à ce moment-là tient à un cocktail particulièrement explosif: le silence et la sidération de la génération des parents sur le prodigieux déferlement pulsionnel de destruction qui a eu lieu pendant la guerre, sur lequel aucun discours ne parvient à énoncer assorti, rappelez-vous, de discours obsolètes et hypocrites insupportables sur la sexualité.**

Ce serait peut-être mes 5 % de désaccord avec le tableau qu'a dressé Mme Sullerot ce matin. Je crois qu'il est difficile de parler de ce qui s'est passé depuis 30 ans en omettant ce point là : les discours sur la sexualité au seuil des années 70 étaient Victorien, on s'adressait de façon violente à une femme enceinte. Les mots ne me viennent pas pour reformuler comme ça se disait à l'époque mais je crois que c'est à prendre en considération. Ce qui donne à penser que la problématique liée à la guerre était très présente, c'est les slogans tels que : "CRS, SS" ou "Nous sommes tous des juifs allemands" dans lequel on peut entendre : "Parlez-nous de ça", "Dites-nous quelque chose de ça", "Retracez avec nous notre histoire, donnez-nous les outils pour vivre. "

Je crois que si aujourd'hui la génération de mai 68 doit remettre en question ce qu'ont été ses idéaux, et Dieu sait que je partage ce point de vue complètement, je crois que les discours religieux sur la sexualité doivent aussi remettre en question leur responsabilité dans cette explosion.

Que proposait cette génération dans ce juvénile festif de 1968 ? Un slogan qui aura de l'avenir : "le sexe est libre", "jouissons sans entrave", "il est interdit d'interdire", c'est-à-dire plus de pacte. On a naturellement dans l'histoire beaucoup de traces de conflits entre les générations, mais je ne crois pas qu'on ait beaucoup de traces d'un refus aussi catégo-

rique du pacte, de l'interdit c'est – dit entre nous – de l'interdit civilisateur. Un procès donc adressé à la génération des pères, et le discours de la toute puissance de la pensée, le discours de l'idéologie s'excite ou s'autexcite autour de ce slogan : "le sexe est libre". Belle illusion, si le sexe était libre ça se saurait. **On peut comprendre en même temps qu'une génération adolescente entrant dans la sexualité et refusant les discours qui avaient construit les appartenances de leurs aînés le fasse en espérant pouvoir échanger les partenaires comme les tartines du goûter, simplement cette génération apprendra comme toutes les autres que le rapport chez les êtres humains du sexe, du lien et du langage constitue un objet abyssal auquel chaque génération, chaque culture et chaque homme et chaque femme se frotte et en son propre nom.**

On passe donc du légitime, de ce qui me semble légitime dans cette revendication, c'est-à-dire **pouvoir tout désirer**, à ce qui me paraît beaucoup plus problématique, c'est-à-dire **pouvoir tout faire**, et à mon sens la cascade de divorces et de séparations, les effets qui vont suivre, dont on a parlé ce matin dans les années 70, seront moins liés à un accroissement des liens multiples ou des infidélités – ne soyons pas naïfs, l'humanité n'a jamais fait dans la dentelle à cet égard – mais qu'à des modes de représentations ou de discours qui ne permettent plus de situer la transgression, de situer la faute, de permettre le pardon ou de permettre la réparation.

Je crois que se trace là une voix invisible, porteuse d'une grande violence et assortie, je ne sais pas si vous vous en rappelez, de quelque chose que vous avez évoqué ce matin Mme Sullerot, c'est-à-dire le refus de toute culpabilité, parce que tout doit être déculpabilisé, comme s'il y avait un accès à la responsabilité directe qui ne passe pas par la culpabilité. Vous voyez je fais peut-être partie du petit nombre de psychanalystes qui pensent qu'on ne peut pas adresser un éloge à la culpabilité, parce que généralement portent les fautes ceux qui méritent le moins de les porter, mais c'est une autre histoire. Mais je crois aussi que la culpabilité c'est une des formes du signal de la présence de l'autre à l'intérieur de notre chair et que c'est un accès à la responsabilité. C'est un sentiment cuisant, extrêmement difficile et désagréable à éprouver. Je peux tout à fait comprendre qu'on ait pas envie de s'y installer, mais il y a en même temps quelque chose de tout à fait pervers à le refuser catégoriquement.

Beaucoup d'autres affects d'ailleurs dans la foulée seront niés : la jalousie, et je vous fais un bref rappel de ce qui déroule dans les années 70 : l'émancipation des femmes, ça c'est une chose heureuse, une discussion des assignations un peu sottes du masculin activité, féminin passivité, la redistribution des rôles, enfin tout ça me paraît sain et heureux. Activité chez les femmes ou féminisation, je ne sais pas comment le dire, chez les hommes, pourquoi pas ? Les hippies aux cheveux longs ne veulent plus s'identifier aux technocrates au crâne rasé, on verra qu'aujourd'hui on connaît des inversions. Ça ce sont des phénomènes de rupture d'identification juvénile, rien de nouveau sous le soleil. Apparition dix ans plus tôt de la contraception, en 75 loi Weil avec un événement que je trouve important symboliquement, à mettre en relief, si je ne me trompe pas, c'est l'absence dans le dispositif mis en place de la présence des pères qui, à mon sens, ne sera pas sans conséquences, et peut-être la trace d'un mouvement de culpabilité envers les femmes comme si c'était la faute de qui que ce soit que ce soit les mères qui portent les enfants. En tout cas c'est un événement important, des médecins voient rembourser par la sécurité sociale ce qui aurait coûté la carrière de leurs aînés. Ne vous méprenez pas sur mon discours, je parle en termes d'implication psychiques de certains événements juridiques, pour le reste l'avortement est un mal nécessaire et ne me prêtez rien d'autre que ce que je dis.

75, la loi Weil, 78, en Angleterre, naissance de Louise Brown, premier enfant à avoir été conçu hors du corps. **Alors, est-ce un hasard ou sont-ce des événements à rapprocher, que, en moins de 10 ans on passe du maximum de sexualité avec le minimum de procréation exactement à l'inverse, le minimum de sexualité avec la maximum de procréation ?** Est-ce un hasard que ce soit la génération qui a décrété que le sexe était libre qui va conduire à faire des enfants sans faire l'amour ? je voudrais prendre le temps de parcourir un peu avec vous ce qui se déroule sur cette scène en faisant l'hypothèse que c'est peut-être un symptôme en suivant le même fil que ce qui se déroule dans une question adressée au père, dans une recherche de discours ou de représentation sur ce qui permet de vivre l'expérience humaine. En tout cas, reconnaissons que la FIV, la fécondation in vitro, déssexualise l'origine et que ce qu'on va observer ensemble et qui s'est déroulé avec une rapidité foudroyante en moins de 20 ans semble une affaire autrement plus complexe que ce qu'on pen-

sait qu'elle pouvait être au début, c'est-à-dire, le simple contournement par la médecine des stérilités tubaires. **L'alliance des sexes dans la parentalité se trouve descellée, je m'attarde avec vous sur l'importance de cet événement dans l'histoire de l'humanité.** Nous naissons, nous naissons dans la différence, la différence des sexes et des générations, nous étions engendrés dans la différence et ceci constitue une sorte de creuset où se condensent le jeu des identifications, le jeu des différenciations, celui des altérités, un gigantesque potentiel et d'amour et de conflit. Je vous rappelle ce qui se passe rapidement : en 78, c'est Louise Brown en Angleterre. En 81 Amandine en France. Immédiatement après on apprend à congeler les embryons. En 84, la naissance de Zoé en Australie, premier enfant dans l'histoire humaine à avoir été un embryon congelé. En 85, à Melbourne, les premiers jumeaux issus de la même conception mais nés à seize mois de distance. Aux mêmes dates apparaissent des associations de mères porteuses au fonctionnement libéral et privé qui seront déclarées illégales en France en 91. En 87, une société américaine nommée Fertility and Genetic Research incorporated, se spécialise dans la commercialisation d'embryons humains. Son succès est immédiat et la Compagnie est cotée en bourse. Elle était fondée et dirigée par Richard Sid qui se fera connaître du grand public quelques années plus tard en soutenant le clonage humain et en se proposant d'être cloné lui-même et être porté par sa femme. Excusez-moi je m'y perd toujours. En 87, Corinne Parpalaid demande et obtient d'être inséminée avec le sperme congelé de son mari mort. Robert Badinter, Garde des sceaux de l'époque, fait une intervention remarquée sur le droit de chacun à procréer comme il l'entend. 87 toujours, en Afrique du Sud, une grand-mère accouche des enfants qui sont les enfants génétiques de sa fille et de son gendre, Pat Antony, rappelez-vous. Je me suis intéressée à cette question particulièrement parce qu'on a voulu traiter le matériel génétique comme s'il était non investi, ce qui est absurde, chez l'humain tout est investi, comme s'il était interchangeable et non investi, en chassant tous les fantasmes et toutes les représentations qui pouvaient lui être associés, et le fantasme revient sous sa forme maîtresse parce que si vous examinez les liens de parenté de cette femme avec les enfants qu'elle a mis au monde, dont elle est la mère à ce titre, mais qui sont les enfants de sa fille et de son gendre, et donc leur grand-mère, elle est une moderne Jocaste puisque ces triplés sont en même temps les enfants et les frères de leur

mère, comme Antigone, fille d'Œdipe était aussi sa sœur. En 87, on apprend qu'une jeune femme vit avec un ovaire implanté dans son bras gauche, c'est pour lui conserver ses fonctions reproductrices. Elle a eu un cancer, quand elle a ses règles, son bras enfle. En 89, on maîtrise le recueil et la maturation d'ovocytes sur des fœtus non viables, ce qui permettrait, si on s'en servait, à des enfants non nés d'avoir des enfants. En 89, un médecin italien pratique une culture d'embryons humains, qu'il poursuivra quelques jours sur un utérus séparé du corps obtenu après une hystérectomie d'une de ses patientes. En 93, première annonce de travaux sur le clonage humain par division embryonnaire, pas du tout par la méthode de Dolly, on ne sait pas le faire encore. En 96, c'est Dolly et en 97, les menaces de travaux sur le clonage humain suscitent la première tentative d'interdiction internationale. Alors je voudrais ne pas vous lasser, j'ajoute juste quelques détails, en 99 on s'attend à ce que le verrou de l'insémination post mortem qui tenait le coup en France saute avec la prochaine révision des lois. Un enfant est cultivé dans l'utérus de sa mère morte à Madrid. Les travaux sur le clonage humain se font à visage découvert. Je crois que je n'ai pas besoin d'accroître ce tableau. A regarder les choses comme ça et non pas sous l'angle individuel où la médecine réalise la prouesse de donner des enfants à des couples stériles, on voit bien qu'il se passe une opération d'une autre ampleur. La FIV déssexualise l'origine, le clonage promeut une nouvelle avancée, une naissance latérale sans parents, et on a le sentiment d'assister à une attaque en règle contre la filiation, à un morcellement de la filiation que l'on peut comprendre si l'on cherche à remétaphoriser ce qui se déroule au scalpel, peut-être comme une interrogation adressée à la filiation, en tout cas comme une attaque contre tout ce qui peut représenter la limite ou l'interdit. Ce qui en témoigne c'est peut-être une autre façon de dire la même chose, c'est un énoncé dans les textes des lois dites de bioéthique de 94. C'est un exemple au fond pathétique, il s'agit de l'article L-152-2 de la loi du 29 juillet 94 relative au don et à l'utilisation des produits du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal, cet article est rédigé comme suit : "l'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple. L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer, mariés ou en mesure d'apporter la preuve d'une vie commune, etc." Si le droit, dans l'apparente banalité de cette phrase, doit redéfinir

les évidences qui avaient structuré depuis toujours le monde connu, s'il doit s'efforcer au maintien de ces limites, il dévoile que celles-ci étaient d'ores et déjà pulvérisées d'où l'atmosphère de science-fiction qui émane de ce texte, l'offre biomédicale avait d'ores et déjà démantelé la sexualité, la mortalité, le processus du vieillissement. Je crois qu'il ne s'agit pas là de simples franchissements des limites naturelles mais d'une attaque de l'humanité dans toutes les figures de sa finitude. Ça fait penser, puisqu'on parle de famille et de différence de générations, à une sorte de présence de l'inconscient le plus archaïque dans la science la plus pointue. Comme si un enfant tout puissant, mais je n'aime pas trop prendre cette métaphore parce qu'elle est malveillante pour les enfants, cherchait à démonter la filiation, pour trouver comment ça marche.

Je voudrais vous parler d'un autre symptôme plus contemporain dans l'homoparentalité, dans les discours de revendication de certains groupes homosexuels, pas de tous, loin de là, concernant l'adoption des enfants voire l'usage des nouvelles techniques de fécondation pour avoir des enfants. C'est dans le texte que je veux vous citer les propos d'une juriste qui s'appelle Marcella Yakoub. Elle voit dans la loi de la nature qui fait qu'il faut un homme et une femme pour engendrer un enfant un ordre procréatif que l'homoparentalité serait susceptible de remettre en question. Cet ordre procréatif qu'elle semble penser comme ayant un grand horloger donc un responsable est injuste et discriminatoire puisque seuls les couples hétéro jouissent d'une totale liberté de procréer par les voies naturelles. Cette liberté procréative est absolue et sans limites et l'apanage des couples ou des individus qui ont des corps ou des rencontres sexuelles féconds. Ces individus ne nécessitent aucune autorisation pour procréer, etc. "Pour que les couples homosexuels, écrit-elle, puissent accéder à la filiation, il faudra travailler et s'attaquer à l'ordre que dessine notre droit de la procréation." Elle propose la neutralité des parents, c'est-à-dire l'abolition de la différenciation sexuelle, un homme peut être une mère et une femme un père, au nom de l'égalité des sexualités. Elle dit que proposer une catégorie neutre de parents, c'est attaquer très gravement l'ordre sexuel d'aujourd'hui. Dans un autre texte, qui s'appelle le sexe ne fait pas le père, signé de Martine Gros et Eric Dubreuil dans une page rebond de Libération dans le même type de revendication, on peut lire la revendication de disposition qui devrait être prise en vue d'encourager la co-responsabilité parentale en

accordant un statut au parent social quel que soit son sexe et en favorisant l'exercice de la responsabilité en cas de séparation, un livret de l'enfant lui permettrait de connaître toutes les personnes engagées vis-à-vis de lui.

Je rapproche ces phénomènes parce qu'on peut lire là aussi une sorte de défi. Vous voyez que l'enjeu n'est pas petit. Il s'agit d'en finir avec la différenciation sexuelle, peut-être aussi d'en finir avec la différence des générations, je ne sais pas si vous êtes sensibles au parfum quelque peu haineux, idéologique sur le versant haineux, qui émane de ces textes et qui font penser en effet à quelque chose qui est adressé, attaque ou question je l'ignore, à la génération des parents.

Un petit mot sur le droit et un autre sur les enfants pour en venir aux questions que vous m'adressiez. J'étais présente au colloque organisé par Elisabeth Guigou sur la famille au mois de mai. J'y étais invitée et je voudrais vous faire part de ma perplexité parce que j'ai entendu à la fois des déclarations auxquelles on ne peut qu'adhérer, du type le couple précède l'enfant, l'enfant n'est pas l'adulte, et en même temps j'ai cru voir se dessiner une contradiction, mais je ne suis pas sûre, je vous en parle avec prudence parce que je ne suis pas juriste et c'est un monde dans lequel j'avance pas à pas, **l'idée de fonder la famille sur l'enfant et non plus sur le couple**. Est-ce qu'on fait du bien à l'enfant en multipliant ses droits ou en instituant chez l'adulte ce qui lui permettra de s'identifier à eux ? En d'autres termes, est-ce que la généalogie peut devenir un objet marketing ? Est-ce qu'on ne pas vite dans ce qui est peut-être à analyser comme un symptôme parce que je voudrais vérifier auprès de vous des chiffres que j'ai pris dans le rapport Dekeuwer-Desfossez ? Est-ce que le mouvement est aussi ample qu'il y paraît ? Les familles recomposées constituent moins de 5 % des familles. J'ai pris ces chiffres dans le rapport Dekeuwer-Desfossez. 83 % des enfants de moins de 18 ans vivent avec leurs deux parents, et les enfants vivant dans une famille monoparentale semblent au nombre de 3 %. Avons-nous affaire à un symptôme qui demande du temps pour être déchiffré et interprété ? Est-ce que, dans la désaffection du mariage, ce qui a été agi, c'est-à-dire la multiplication des enfants nés hors mariage, n'a pas été dans la foulée des années 60-70 une revendication d'afficher la sexualité hors mariage ? Et dans ce cas-là on aurait plus affaire à des recherches de mots, de représentations et de discours qu'à des recherches de nouvelles formes, je l'ignore. En d'autres termes, est-ce que le

droit doit consacrer, et comment, l'évolution des mœurs alors qu'on sait bien qu'il est à son tour vecteur de représentations symboliques alors qu'on ne sait pas ce que signifient ces symptômes ?

Quant aux enfants, Evelyne Sullerot en parlait, je n'ai pas grand chose à ajouter sauf qu'à la longue liste de symptômes que vous avez évoqués, je voudrais ajouter ceci qu'on sait généralement moins. Les enfants font généralement ce qu'ils ont toujours fait c'est-à-dire s'empoigner avec les adultes. À côté ils se donnent parfois beaucoup de mal pour fabriquer des symptômes, dans les familles recomposées et dans les autres naturellement – je veux dire chaque fois qu'il y a souffrance enfantine et adolescente – qui disent leur souffrance et attirent l'attention sur eux, ils se donnent parfois beaucoup de mal pour n'en pas fabriquer dans une sorte de stoïcisme enfantin et de fatalisme enfantin. Ce que j'observe beaucoup c'est beaucoup de phénomènes de suradaptation asymptomatique et d'enfants adultisés maniant un langage trompeur. Un autre point sur lequel je voudrais attirer votre attention, c'est la question de l'invisibilité des symptômes. Je crois que quelqu'un posait la question ce matin. Dans la vie psychique les symptômes n'apparaissent pas toujours au moment des souffrances. Qu'en sera-t-il de la vie sentimentale, sexuelle d'enfants ayant vécu des successions de brisures, des successions de pertes et de déchirements qu'ils n'auront pas choisis quand il sera question pour eux de faire l'expérience ou non de la fiabilité de leur lien amoureux ? C'est une question un petit peu adjacente mais je voulais vous dire au passage que ce que j'ai souvent observé c'est que dans les séparations, avec leur violence, leur conflictualité, même si on cherche à dire de nos jours qu'il n'y en a pas ou pas nécessairement, que sais-je, les adolescents me paraissent vivre beaucoup plus douloureusement les séparations parentales à l'adolescence ou quand ils sont eux-mêmes jeune adulte, c'est-à-dire quand les passions sentimentales, conjugales, sexuelles de leurs parents les détournent de l'intérêt qu'ils pourraient porter à leur propre entrée dans la sexualité que pendant la petite enfance. J'ai le sentiment d'avoir observé des fractures psychiques plus douloureuses à cet âge-là.

Pardon pour ce survol qui n'est qu'une première approche. **Qu'est-ce qu'il y a de commun dans des phénomènes aussi différents que mai 68, la fécondation in vitro au sens où j'en ai parlé, ou les discours qu'on voit naître à propos des revendications de l'ho-**

moparentalité ? Au moins une chose, un symptôme qui parle d'attaque à la filiation en forme de mise en pièce, ce symptôme abritant sans doute une demande, une recherche de mots, de significations habitables, investissables qui permettent de renouer avec le jeu propre à la transmission dans la parentalité, c'est-à-dire le jeu de séparation et d'identification. La problématique de la parentalité a été très joliment formulée par un de mes collègues, Philippe Julien dans un petit livre qui s'appelle Tu quitteras ton père et ta mère, qui reprend l'injonction biblique, dans lequel il écrit : "qu'est-ce qu'une génération doit à l'autre pour lui permettre de la quitter ?" En tout cas ce que ça m'a appris ce bref parcours sur des symptômes aussi importants, aussi essentiels, aussi inédits aussi dans l'histoire humaine en moins de 30 ans, c'est que, si on pense à des enfants adultisés, à des parents qui demandent à leurs enfants comment vivre – un étudiant m'avait dit ça un jour – à l'ambivalence structurale probablement dans l'humanité d'occuper une fonction parentale, c'est-à-dire acceptant d'être frustrant, de ne pas être aimé ou de quitter sa position d'enfant pour faire la place à celui qu'on a fait. Il arrive que les enfants deviennent les parents de leurs parents. Il arrive que les parents soient identifiés à leurs enfants, que dans la science les enfants soient le jouet de l'expérimentation, il y a des enfants dans les containers et les congélateurs de la science, vous le savez, il y aura peut-être bientôt des embryons organes. Alors c'est vrai que je mélange les plans et que je les superpose, mais il n'empêche que c'est parlant. Si vous suivez ce qui se déroule dans le champ de la biologie, vous savez que certaines techniques de clonage embryonnaire permettraient d'utiliser les propriétés totipotentes des embryons pour faire des tissus voire des organes. On n'en est pas là, la science est très loin de savoir le faire, et on a le sentiment que certains politiques ou juristes anticipent quelque chose dont les dangers anthropologiques sont évidents et ne sont pas pensés, dont la scientificité n'est pas démontrée. Ces cellules s'appellent cellules souches. Si on faisait ça, on a le sentiment qu'on réincorpore dans le tissu, dans l'organe, c'est-à-dire qu'on refabrique du même avec ce qui était appelé à l'engendrement et à la différenciation. On est dans le mouvement exactement inverse à ce qu'est un mouvement de parentalité non abusif ou non délirant. La filiation descend, elle ne remonte pas, l'expression est de Pierre Legendre. Jusqu'au terme de cellule souche qui semble

indiquer que la position généalogique de l'embryon tendrait à s'inverser. Non plus engendré mais fabriqué et souche c'est-à-dire fabriquant des organes, des tissus et non pas pour son propre compte. Ça donne un sentiment de monde à l'envers, je me demande si ça n'est pas ce que nous avait signifié l'adolescence dans son génie pythique en inventant le verlan il y a une vingtaine d'années, rappelez-vous : "Laisse béton", "les ripoux", etc. En tout cas de la monoparentalité à la multiparentalité, en passant par la co-parentalité, je ne sais tout simplement pas ce que ça veut dire, ce me semble un pléonasme, l'homoparentalité, etc. il s'agit bien d'une interrogation à la question des parents comme lieu de toutes les transmissions, comme objet de toutes les investigations. Huxley l'avait bien vu dans *Le Meilleur des mondes*, je vous rappelle un petit passage qu'on ne relit pas de la même façon de nos jours, un directeur d'un centre de décantation, entendez le lieu où les enfants quittent l'éprouvette pour être mis au monde, fait visiter la salle qu'Huxley nomme de décantation, et interroge un étudiant. Il lui demande : "comment vous vous appelez ?" Il lui dit : "Ruben Rubinovitch". – vos parents venaient d'où ? – ils étaient Polonais. – Ah, une langue morte ! – Alors est-ce que vous savez comment on faisait les enfants dans le temps ? Et le jeune homme se met à rougir et ce qui le fait rougir ce n'est pas ce qui faisait rougir dans le monde d'aujourd'hui, en tout cas dans le monde d'hier, c'est-à-dire le trouble ou la confusion liés à la sexualité, ce trouble-là a disparu, s'est évacué, vous le savez bien, dans le monde du *Meilleur des mondes* dans une sexualité hygiéniste et vide de toute conflictualité, de tout investissement problématique, c'est le mot de "parents". Il devient rouge de confusion et il dit : "ils avaient des parents".

Conclusion de la conclusion. Je voudrais en quelques instants vous citer quelques lignes de Pierre Legendre et renvoyer ceux qui parmi vous s'intéressent à cette question à cet ouvrage magnifique, ancien déjà, mais que demeure *L'inestimable objet de la transmission*. Il écrit à propos de la généalogie : " ego est la place où s'articule pour un sujet le passage de la position fils à la position père. Fils de son père et père de son fils. Il s'agit de fabriquer l'écart généalogique. Comment le sujet passe-t-il d'une place à l'autre ? "Pierre Legendre quand

il parle de fabriquer la généalogie parle de forçage juridique, tant il entend que le fait de renoncer à la toute puissance infantile pour laisser cette place demeurée vide à l'enfant qui vient passe par des institutions qui ont un goût de forçage parce qu'il s'oppose à certains aspects de la toute puissance du désir dans la psyché. Il dit : "l'échange père fils – quand il dit père fils Legendre dit père de l'un et l'autre sexe – ne se passe pas sur le registre de la réciprocité contractuelle mais sur celui de la représentation, par conséquent du langage. La permutation en question est essentiellement une question traitée dans la représentation et par le langage, elle n'a rien à voir avec la réciprocité contractuelle parce que la filiation implique la dissymétrie des places père et fils". Il cite quelques pages plus loin, Varron, un auteur du droit romain, et il explique : " Le père s'appuie sur le fils et le fils sur le père, comme dans la construction des voûtes la droite s'appuie sur la gauche et vice versa."

Je vais conclure là-dessus en vous disant que je ne résiste pas, dans cette abbaye, avec cette métaphore de voûte, à me demander avec vous si la voûte ne penche pas trop lourdement de nos jours du côté des exigences faites au fils.

M. Léridon

Ce n'est pas une question, c'est une réponse en partie. Puisque Monette Vacquin invoquait des statistiques tirées du rapport Dekeuwer, c'est pour clarifier le débat puisque ce sont des sujets qui nous intéressent vraiment directement. Familles recomposées, 5 % de l'ensemble des familles, oui. 83 % d'enfants de moins de 18 ans habitent avec leurs deux parents, oui. Parmi ceux-là il y en a qui sont avec leurs deux parents non mariés bien sûr. Je ne sais pas combien, c'était la question que posait Pierre-Patrick Kaltenbach tout à l'heure, mettons, à la louche, à peu près 15-20 % maximum parmi ces 83% qui seraient avec leurs deux parents non mariés, je dirais plutôt 15. % Et enfin le dernier chiffre, et c'est pour ça que j'interviens, 3 % en monoparentale, ? non. 12 % en monoparentale, c'est-à-dire que les 83 % qui sont avec leurs deux parents laissent donc 17 % qui ne sont pas avec leurs deux parents, et c'est 12 % en monoparentale et 5 % en famille recomposée, pour reprendre la terminologie classique.

AUX SOURCES DE NOUVELLES SOUFFRANCES ?

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1^{er} oct. 2000

Paola Hine

Aumônière de prison, Prédicateur laïc, Enseignante

Par rapport à ce qui a été dit cet après-midi, j'étais un peu gênée d'intervenir au milieu de personnes si qualifiées.

Ce que je pourrai vous dire, c'était plutôt un témoignage du terrain en réponse à la question posée : « Quelles sont les conséquences de la décomposition de la cellule familiale sur les jeunes à l'école et en prison ? » C'est vrai que je travaille dans un collège en Seine-Saint-Denis, dans ce département dont déjà le juge Rosenczveig vous a parlé, c'est ce département qu'on appelle neuf trois et non pas 93 ce qui montre déjà la difficulté des jeunes qui y vivent de pouvoir dire un chiffre comme 93. Un collège, c'est la scolarité obligatoire donc ce sont tous les jeunes qui y passent et c'est aussi l'âge de l'adolescence donc un moment très difficile. Et j'interviens également comme aumônier dans la maison d'arrêt de Bois d'Arcy où je travaille plus particulièrement avec les mineurs. C'est une activité dont je ne parle pas volontiers, dont je ne parle pas du tout à l'Education nationale parce qu'étant employée dans l'école de la République, avouer qu'on travaille aussi en tant qu'aumônier serait très mal vu. J'aurais envie par contre de le dire, parce qu'on nous demande d'assurer le suivi de nos élèves et malheureusement j'assume ce suivi de l'autre côté, donc derrière les barreaux parce que je retrouve, même dans les Yvelines – la maison d'arrêt de Bois d'Arcy est dans les Yvelines – des élèves qui viennent de Saint-Denis.

Donc je suis confrontée quotidiennement aux problèmes de ces jeunes, à la fois pour ceux qui vivent dehors et pour ceux qui vivent dedans et dans la prison qui gère en fait 20 ans de crise dans la société.

Je ne savais pas commencer mon exposé, et j'ai pensé à quelque chose que j'ai vécu par rapport à un proviseur de la Seine-Saint-Denis à qui j'ai dit que j'avais retrouvé un de ses élèves à Bois d'Arcy, un garçon de 16 ans qui était donc incarcéré de façon préventive et qui encourrait une peine de deux ans. Ce proviseur s'est mis à pleurer, a eu un sanglot parce qu'il

connaissait très bien, il se souvenait très bien de ce jeune qu'il avait exclu de son collège à la suite d'actes de vandalisme répétés et malgré tout ce que les équipes éducatives avaient essayé de faire pour ce garçon, il n'avait pas réussi à le sortir de ce cercle infernal de violence, et la seule sanction qu'on pouvait lui infliger c'était de l'exclure par un conseil de discipline ce qui entraînait une déscolarisation et un engrenage qui a amené ce jeune en prison. C'est assez révélateur des problèmes auxquels nous sommes confrontés quotidiennement. Ce garçon avait un père alcoolique, un père qui le battait sans raison et n'ayant aucun repère ni d'autorité ni de règles, ni de comportement normal à la maison. Ce ne sont pas des anecdotes mais ce qu'on vit au quotidien. Ce sont des familles dont nous ne savons pas très bien qui sont les parents ou les responsables légaux, des enfants qui sont dans des familles d'accueil et qui nous posent beaucoup beaucoup de problèmes de prise en charge à cause de leur comportement très violent et a-scolaire et qui finissent par nous parler de leurs problèmes et nous dire qu'ils préféreraient être à l'école privée parce qu'au moins dans l'école privée il y a de l'autorité !

Par rapport au colloque de ce week-end et par rapport au titre "Famille et générations" et "la cascade des générations", je voulais élargir un peu non seulement à la famille en tant que cellule familiale, mais aussi à la responsabilité qu'ont tous les adultes et peut-être ma génération ou la génération des 30-40 ans qui sont confrontés d'abord aux problèmes familiaux parce qu'eux-mêmes subissent ou vivent des divorces et donc des échecs, si on peut parler d'échecs familiaux et qui se trouvent confrontés à des jeunes qui n'ont plus aucun repère, et cette génération qui n'arrive pas à donner de repères. Le fait que des jeunes demandent ou parlent d'école privée ou de structure où il y aurait au moins de l'autorité, et il y aurait au moins plus de sévérité, c'est quand même assez révélateur. Et quand on regarde sur le terrain, dans les écoles, et quand on voit le comportement des adultes qui sont en contact avec des enfants qui, pour la plupart, n'ont pas de repères familiaux, eux-mêmes, comme adultes, ne donnent aucun repère ni au niveau symbolique (et quand je dis symbolique c'est

au niveau vestimentaire par exemple) ni au niveau respect de la loi. C'est-à-dire qu'on voit les adultes ne tenir aucun compte de ce que sont les règles ou les règlements intérieurs dans les écoles et donc le peu de repères que ces jeunes pourraient avoir, il ne l'ont pas du tout. Pour revenir donc à ces jeunes qu'on suit à l'école et qu'on suit en prison après, on se rend compte que ce sont des jeunes qui sont socialement très mûrs, c'est-à-dire qu'ils ont une maturité sociale très importante dans la mesure où ils sont obligés de se prendre en charge pour des tas de raisons : personne ne s'occupe d'eux. Et donc par rapport à ce qu'ils pourront être avec des parents non structurés, ils sont beaucoup plus mûrs. Ils ont à 8-9 ans déjà des clés de la maison, ils s'occupent de frères et sœurs, ils s'occupent souvent des parents qui ne parlent pas français mais ils sont dans un situation de carence affective très importante. Cette maturité sociale les rend peu réceptifs à ce que les adultes peuvent leur donner, et donc ils n'arrivent pas à accepter le système scolaire. Quand on n'accepte pas le système scolaire, on n'apprend pas à lire, on n'apprend pas à écrire et donc on s'exclut parce qu'on n'arrive pas à s'outiller pour pouvoir comprendre le monde qui vous entoure et avoir des rapports normaux avec les autres. Quand on parle de délinquance, en fait c'est une dérive. On utilise ce mot qui est un mot assez fort mais on se rend compte que c'est une manière pour eux- si on utilise comme délinquance tout ce qui est non observation de la loi, auto-exclusion- de s'initier à une vie d'adulte qui leur est barrée par les autres outils qui permettent la compréhension du monde, une délinquance qui est caractérisée également parce que- vous savez que les élèves sont sectorisés- on se retrouve dans des endroits qui sont bien délimités, et une délinquance aussi d'auto exclusion. C'est une perte d'identité parce qu'ils n'arrivent pas du tout à se situer par rapport à un contexte familial, un contexte culturel et donc il essaient de trouver une identité qui permet de se sentir les plus forts et de créer autour d'eux une bande qui devient le contexte familial. Ce phénomène de bande est très peu pris en compte dans la mesure où il remplace la famille parmi les jeunes. Ce qui m'a frappée également c'est de voir que ce phénomène de bande on le retrouve au niveau des publicités. Je ne sais pas si vous avez vu dans les couloirs de métro, dans les gares, souvent vous avez des publicités où vous ne voyez maintenant que des bandes de jeunes et on a vraiment l'impression qu'il y a un phénomène : la bande remplace le contexte familial. Dans cette bande, on retrouve des rapports qui deviennent

presque tribaux où il y a les plus forts, les plus faibles, une défense du faible et une initiation et une éducation qui est donnée par les plus forts de la bande qui sont ceux évidemment qui font les coups les plus dangereux et les plus spectaculaires. Lorsque l'on regarde les chiffres de la violence en milieu scolaire, parce que nous avons un observatoire de la violence en milieu scolaire, on voit que ce phénomène de bande prend une importance très forte au niveau de l'augmentation des agressions, du port d'armes et surtout du refus total de toute règle et qu'on retrouve également en prison. C'est-à-dire que même chez ces jeunes qui sont incarcérés, dans un monde qui est assez effrayant, il n'y a aucun respect des règles et donc d'une autorité quelconque. Quand on regarde également ce qui est prononcé par rapport aux peines alternatives, on voit que les rappels à la loi représentent le pourcentage le plus important.

Donc on est en face de jeunes qui n'ont aucun sens ou aucune notion de la loi. Parmi ces jeunes on voit que 42 % sont en échec scolaire total, et 19 % sont en situation d'illettrisme, ce qui veut dire, encore une fois, qu'ils n'ont pas acquis les outils de base pour pouvoir comprendre ou accepter une autorité.

Dans tout ce qui est réflexion sur la transmission de la loi qui n'est pas intégrée et qui n'est pas transmise par les parents, je suis tombée tout à fait par hasard sur une phrase de Platon qui nous dit : "lorsque les pères s'habituent à laisser faire les enfants, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus l'autorité de personnes au dessus d'eux, alors c'est le début de la tyrannie". C'est un peu l'impression qu'on a sur le terrain.

Une autre phrase qui fait réfléchir c'est une phrase de Condorcet qui nous dit : " Celui qui a besoin de recourir à un maître pour écrire ou même pour lire une lettre, pour faire le calcul de sa dépense, pour savoir ce que la loi lui permet ou lui défend, celui qui ne parle point sa langue de manière à pouvoir exprimer ses idées, celui-là est nécessairement dans une dépendance individuelle, dans une dépendance qui rend nul pour lui l'exercice des droits de citoyen et réduit à une chimère humiliante pour lui-même l'égalité reconnue par la loi ". Tout ça pour dire que si la famille n'arrive pas à élever et accompagner un enfant dans la reconnaissance d'une autorité et d'une loi et de règles qui sont pour lui nécessaires pour vivre en société, pour se reconnaître et avoir une identité propre et une place dans la société,

pour ne pas tomber dans le débat qu'on a eu cette après-midi sur le privé et sur le public, c'est vrai que ce sont des questions qui sont posées de façon très forte en institution scolaire, c'est-à-dire à l'Education nationale, et également au Ministère de la Justice et à l'administration pénitentiaire, parce que les mêmes problèmes se posent aussi bien à l'éducation nationale qu'à l'administration pénitentiaire. Et donc l'analyse que l'on peut faire quand on est sur le terrain et quand on essaie de faire face à la souffrance de ces jeunes, on se rend compte que ces jeunes sont dans l'impossibilité de s'insérer dans une histoire, dans une histoire familiale, dans une histoire personnelle et ils ont un manque de sentiment d'appartenance, et ils n'arrivent pas non plus à appartenir à une société parce qu'ils n'arrivent plus à s'insérer dans la mesure où il n'y a pas un réel projet d'insertion. Il y a une coupure avec les générations précédentes, et il n'y a plus de transmission de culture dans les milieux qui sont les milieux d'immigration. Pour se sentir exister, pour se sentir aimé, on en arrive à des gestes et des actes qui vont à cet encontre, et, symboliquement, par exemple, la multiplication des tags partout, c'est une marque que les jeunes veulent mettre pour se sentir exister. Ensuite ils s'attaquent aux personnes qui représentent tout ce qui est le social institutionnalisé, donc ils s'attaquent évidemment aux enseignants, aux chauffeurs de bus, aux policiers, et puis ensuite à tout ce qui représente le fondement de la cité.

Les parents sont-ils responsables de cette situation ou sont-ils démissionnaires ou sont-ils dépassés par les événements, incapables de faire face ? J'ai entendu cette après-midi parler d'enfants qui battraient leurs parents, et je suis confrontée également tous les jours à des parents qui me disent : "nous ne pouvons pas faire face à nos enfants." Or, bien entendu, je parle de milieux très défavorisés, et il y a un phénomène qui n'a pas été évoqué cet après-midi, ce problème de parents au chômage, donc des situations familiales assez difficiles, où les jeunes arrivent à gagner de l'argent via la drogue, le recel, le racket, et donc à imposer leur loi aux parents parce que ce sont eux, en définitive, qui font vivre la famille. Donc ce problème qui n'a pas été évoqué est très important et je pense qu'il y a un certain nombre de parents dépassés parce que les enfants arrivent à être beaucoup plus indépendants et beaucoup plus autonomes qu'eux.

Ensuite quand on essaie de trouver des solutions pour sanctionner et pour mettre de l'ordre on se rend compte qu'on n'arrive pas à

trouver des sanctions qui aient du sens parce que les valeurs ne sont plus partagées et donc on n'arrive pas à faire comprendre que la sanction est une manière de réparer le mal qui a été commis par rapport à la société. Donc on en arrive à exclure, à exclure de plus en plus, et exclure des élèves qui sont en rupture familiale ou en rupture avec l'école, avec le quartier, on les désocialise de plus en plus.

Donc que serait-il souhaitable de faire et de dire à ces jeunes ? Que faire pour ces enfants ? Ce qu'avait dit Evelyne Sullerot en début d'après-midi, c'est de dire : qu'est-ce que les adultes ont fait de ces jeunes ? Qu'est-ce que les adultes ont fait des enfants ? La question que maintenant on peut se poser : qu'est-ce qu'on peut faire maintenant pour nos jeunes, pour les enfants d'aujourd'hui ? Quel est le projet ? Qu'est-ce qu'on veut faire des jeunes d'aujourd'hui ? C'est une question grave : Quelle est la mission de l'éducation nationale aujourd'hui ? Qu'est-ce que l'éducation nationale veut faire des jeunes demain ? Et qu'est-ce que nous-mêmes nous voulons faire des jeunes ?

Tout d'abord peut-être qu'il faudrait leur donner confiance, et essayer d'être crédibles, c'est-à-dire que les adultes sont les premiers à donner l'exemple. Or j'ai l'impression que la plupart des adultes le sont de moins en moins parce qu'ils énoncent des règles, mais eux-mêmes ne les appliquent pas. Il faut rétablir des exigences fortes qui peuvent montrer qu'« exigence = signifie respect », au lieu de dire "de toute façon on n'en fera rien", au contraire être très exigeants par rapport à ce qu'on leur demande, et puis surtout aller au-delà de ce qui est peut-être le besoin et ouvrir une perspective qui est autre par rapport à ce qui est le discours de l'éducation nationale et peut-être de la société : il faut s'insérer et répondre toujours à des besoins, c'est-à-dire aller au-delà des besoins et créer un désir par rapport aux jeunes d'aujourd'hui ce que le livre de Denis Vas écrit dans "La parole et le désir", c'est-à-dire aller au-delà de ce qui est la réponse d'un besoin. L'adolescent n'est pas un objet. On a parlé du choix que les parents peuvent faire d'avoir un enfant aujourd'hui et donc le choix implique une responsabilité et les responsabilités de l'amener jusqu'au bout c'est-à-dire le porter à bout de bras à sa maturité, à son indépendance et à sa responsabilité, et donc de passer de la raison d'exister en tant que réponse à un besoin mais aller dans le désir et donc arriver à rencontrer l'autre dans l'altérité et dans le respect de son individualité, dans la responsabilité individuelle.

MODELE, MODELES, LE DROIT, LES MŒURS ET LA LOI

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1er oct. 2000

André Gounelle

Théologien, Universitaire

Montpellier

Me voilà donc, théologien, sans compétence particulière sur les problèmes de famille, d'enfant et de génération, chargé, à la fin de cette journée de l'intervention finale, avec un titre décidé par Pierre-Patrick Kaltenbach après deux coups de téléphone : "Modèle, modèles, le droit, les mœurs et la Loi. Je dois dire que cette dernière, et que même ce titre, a créé chez moi un sentiment de panique. Un petit peu analogue à celui que de temps en temps éprouvent mes étudiants devant les sujets d'examen ou de dissertation que je leur donne. J'ai assumé mais je le ferai sur un tout autre plan et sur un tout autre registre que celui des interventions de cette journée, puisque je n'offre pas de témoignage à apporter mais plutôt une réflexion à la fois philosophique et théologique qui j'espère n'apparaîtra ni trop abstraite ni trop déconnectée du réel.

Mon intervention comprendra deux parties. La première s'arrêtera sur la notion de modèle, la seconde se fera l'écho de deux débats actuels, et je conclurai sur la "Loi" au sens que la Bible, en particulier le Nouveau Testament, et plus précisément celui que Paul donne à ce mot, écrit avec une majuscule pour montrer qu'il s'agit de l'usage théologique de ce terme.

La notion de modèle

En français le mot "modèle" a deux sens voisins, apparentés, qui se recoupent et s'entrecroisent souvent, mais qu'il ne me paraît pas inutile de distinguer. En reprenant le titre et le sous-titre que P.P. Kaltenbach a donnés à cet exposé, je dirai que le premier sens correspond assez bien au singulier (le modèle), et relève plutôt des mœurs, que le deuxième sens appelle de préférence un pluriel (les modèles) et appartient à la mouvance du droit (en comprenant ce terme de manière large, et non pas uniquement juridique).

1. Le modèle "objet d'imitation"

Si on ouvre le dictionnaire Littré, qui fait autorité parmi les puristes, la première définition donnée à modèle est "objet d'imitation".

Modèle s'applique à un exemple qu'on doit suivre, que l'on cherche à reproduire. Ainsi, sur les cahiers d'écoliers d'autrefois, le maître inscrivait des lettres calligraphiées que l'élève devait copier aussi exactement que possible. De même, un personnage éminent par son intelligence, son savoir, ou sa moralité peut nous servir de modèle. Pour décider de notre conduite dans des moments difficiles, nous nous demandons ce qu'il ferait à notre place. Nous avons tous des admirations pour des gens du passé ou du présent, et nous voudrions leur ressembler, ou, en tout cas, ressembler à l'image que nous en avons.

Sur ce premier sens, je fais deux remarques.

1. D'abord, il faut souligner l'importance du modèle dans la formation et dans l'apprentissage. Il permet d'acquérir un savoir ou un savoir faire, de s'approprier l'expérience et l'habileté acquises par les générations précédentes. Il a une valeur éducative forte, et aucun enseignement ne peut s'en passer. Les anciens ont souvent souligné ce point. Aristote a écrit que le principe de tous les arts (terme qui chez lui englobe ce que nous appelons les techniques) est dans la *mimesis*, l'imitation. Mais, en même temps, il faut souligner qu'on n'atteint la maîtrise d'un savoir faire que lorsqu'on parvient à s'affranchir du modèle, à ne pas le répéter, mais à faire œuvre originale. Quand on reproduit, on s'instruit, on s'exerce, on ne pratique pas vraiment un métier ou une fonction. Un peintre qui ne ferait que dupliquer, même à la perfection, n'est pas un véritable artiste. Diderot, dans son *Essai sur la peinture* parle d'un jeune homme qui avant de commencer un tableau se mettait à genou et disait : mon Dieu, délivrez-moi du modèle". On doit passer par le modèle et le dépasser. Il faut s'y soumettre et savoir s'en affranchir. Ainsi une bonne dissertation d'étudiants s'inspire des cours suivis et des lectures faites, mais ne se contente pas de les retranscrire comme les calligraphies du cahier d'écolier. La *mimesis* s'inscrit dans le processus d'apprentissage, mais ne désigne nullement le but, l'objectif visé. Elle n'a de sens, elle ne réussit que si elle donne les moyens d'inventer, d'innover, que si elle conduit à la création. La *mimesis*, comme le dit Aristote, est bien le principe (le commencement), par contre il ne faut pas voir en elle l'ac-

complissement ou la finalité de l'art. Dans l'*Émile*, où il expose ses idées sur l'éducation, Jean-Jacques Rousseau écrit : "les vertus par imitation sont de vertus de singe... mais... il faut bien faire imiter aux enfants les vertus dont on veut leur donner l'habitude en attendant qu'ils puissent les faire par discernement et par amour du bien". Le philosophe Alain, dans ses célèbres et abondants *Propos*, affirme : "qui n'imité pas n'invente pas". Ces deux citations soulignent à la fois la nécessité et les limites de tout modèle. Il fournit un tremplin nécessaire, indispensable, mais seulement un tremplin. On dit souvent que les protestants n'aiment pas la tradition (ce qui est faux, ils ne cessent de se référer à la Réforme et lui donnent une valeur normative parfois supérieure à celle que le catholicisme accorde au Concile de Trente). Le véritable problème porte sur la manière de comprendre la tradition. Transmettre signifie transformer, non pas maintenir tel quel. Il faut refuser l'alternative entre, d'une part, la révolution (qui veut tout détruire et annuler les héritages) et, d'autre part, le conservatisme dit "réactionnaire" qui veut maintenir ou, plus exactement, restaurer un état antérieur en général idéalisé dont il a la nostalgie. La réforme luthéro-réformée n'a pas voulu "restituer" un passé révolu et mythologisé (le thème de la restitution, c'est à dire du retour à l'église primitive, fonctionne beaucoup dans les courants radicaux du seizième siècle), ni sanctifier le *statu quo*, mais corriger, rectifier, faire évoluer. Son exemple pourrait ici fournir un "modèle" au protestantisme d'aujourd'hui

2. En deuxième lieu, à plusieurs reprises le Nouveau Testament fait intervenir les notions de modèle et d'imitation. Paul exhorte ses correspondants corinthiens, philippiens, thessaloniens à être ses imitateurs, comme, précise-t-il une fois, il l'est lui-même de Christ. Quand ils le font, ils deviennent, à leur tour des modèles pour d'autres. Il y a là l'idée d'une éducation, d'une formation, d'une édification mutuelles des fidèles par l'exemple que donne leur vie tout autant que par leurs paroles. Aux Ephésiens, l'apôtre demande d'être "les imitateurs de Dieu". Quelle audace, surtout si on se souvient qu'Adam et Eve ont péché pour avoir voulu, selon la parole du serpent tentateur, être comme des dieux ; mais imiter Dieu n'équivaut pas à prendre sa place, bien au contraire. L'épître aux hébreux invite à imiter ceux qui vivent dans la foi et qui sont des conducteurs spirituels. De même, le Nouveau Testament affirme que ceux qui exercent un ministère, prophètes, apôtres, anciens, doivent être des

modèles pour leur "troupeau". Huldrych Zwingli, le réformateur de Zurich, le père du courant réformé (Calvin viendra bien après) reprend ce thème dans une prédication prononcée en 1523, intitulée "Le berger" (c'est à la suite de cette prédication qu'on a appelé les ministres du culte protestant "pasteur ou berger"). Il explique que le berger ou pasteur doit être un chrétien modèle, non pas qu'on exige de lui plus que des autres; il est "comme" les autres, mais ce "comme" implique une exemplarité. "Les commandements, dit Zwingli, ne sont pas prescrits aux seuls pasteurs, mais à tous les hommes. Ils concernent, cependant, en premier lieu les bergers". Cette phrase fait percevoir une difficulté, voire une contradiction que les pasteurs ressentent parfois douloureusement. D'un côté, qu'ils le veuillent ou non, leur ministère demande d'eux (et parfois de leur famille) qu'ils soient des modèles. De l'autre, ils sont des chrétiens comme les autres, soumis aux mêmes normes, pas des saints, pas des êtres à part, sans défauts ni défaillances. L'idée du modèle se dévoie, certes, facilement; plus on se dispense d'imiter le modèle, plus on exige qu'il soit parfait, et plus on le juge sévèrement. Il n'en demeure pas moins qu'on aurait tort de nier ou de vouloir éliminer la dimension représentative et symbolique de celui qui, du fait qu'il exerce un ministère, a un rôle d'exemple ou de modèle.

Il y a donc ambivalence du modèle. Comme Troeltsch le souligne justement, le Jésus raconté par les évangiles représente pour les fidèles un modèle vivant et concret qui nourrit leur foi mieux que les argumentations théologiques de Paul (qui aurait donc tort d'écarter la connaissance de Jésus "selon la chair"). Le Moyen Age finissant a eu raison d'insister sur "l'imitation de Jésus-Christ". Mais, à l'inverse, il arrive que le modèle enferme, stérilise et fasse de l'imitateur non pas un inspiré mais un singe. La "suivance" (pour reprendre une expression de Bonhoeffer) devient alors caricature.

2. Le modèle "structure"

Dans un deuxième sens, le modèle désigne une structure, ou un schéma directeur, ou encore un "type" ou un "idéal-type" (au sens de Max Weber). Ce deuxième emploi est plus récent, encore qu'on le trouve parfois à l'époque classique. Ainsi, dans le *Tartuffe* de Molière (Acte 2, scène 2) la servante Dorine déclare :

« Il est bien difficile, enfin, d'être fidèle

A de certains maris faits d'un certain modèle »

Autrement dit, pour elle un mari de ce modèle n'est pas un mari modèle. Toutefois,

même si on peut citer des précédents, c'est surtout de nos jours qu'on rencontre cette acception, et on l'emploie beaucoup, en particulier, mais pas seulement, dans les sciences humaines. On y appelle modèle une construction logique, qui dégage les traits principaux et les articulations d'un ensemble de phénomènes, ce qui permet de les ranger en plusieurs catégories, de les évaluer, d'adapter comportements et interventions. Le modèle, qu'il soit statique ou dynamique, pour reprendre une distinction classique, facilite l'analyse, la prévision, et l'action. Ainsi, en politique, on parlera du modèle capitaliste et du modèle socialiste de société, étant bien entendu que dans les pays occidentaux, ils se mélangent, se combinent à des degrés divers et selon des formules variées. Pour la famille, on distingue modèle patriarcal et matriarcal, monogame ou polygame, tribal ou nucléaire, et maintenant monoparental. Ces modèles se vivent ou se pratiquent de manière évidemment très différente, mais la même structure et donc des problèmes analogues se retrouvent dans chaque cas particulier.

Je fais deux remarques sur ce deuxième sens.

1. Personne (en tout cas parmi les humains) n'a la capacité d'inventer dans le vide, de créer à partir de rien, de discerner, de comprendre et d'évaluer sans grilles d'analyse. Les modèles aident à se situer, à s'orienter et à se déterminer. Tout autant que les études scientifiques, l'existence pratique en a besoin. Ils nous fournissent des repères utiles. Quand on se réfère à un modèle d'organisation, de relations et de responsabilités familiales, on a certes constamment à l'adapter, voire à le modifier, mais on n'est pas perdu, démuné, abandonné à soi-même face au conjoint, aux enfants, aux parents. On dispose d'une base et d'éléments pour construire sa vie familiale. Le modèle fournit un outil qui permet de donner une forme à sa vie; s'il manque, elle risque de devenir informe. Toutefois, là aussi, il y a ambivalence, et le modèle peut également générer un carcan, une carapace ou une armure qui empêche des évolutions nécessaires, qui nous coule dans un moule préétabli dont on ne peut pas se délivrer. Les révoltes contre les conformismes sociaux ou familiaux ne manquent pas de justification. Pourtant, s'il n'y a aucun modèle, même la révolte devient impossible, et on s'enfonce dans des sables mouvants ou des marécages où la personne ne se heurte à rien de ferme, mais s'enlise inévitablement.

2. Le Nouveau Testament fournit-il des modèles pour la vie ecclésiale et familiale ? Je

réponds, pour ma part, non, en désaccord sur ce point avec le catholicisme et aussi avec beaucoup "d'évangéliques" (entre guillemets, parce que je résiste à la confiscation du qualificatif "évangélique" par un des courants du christianisme; à mon sens, il devrait rester indivis; les catholiques, les orthodoxes, les réformés, les luthériens, les fondamentalistes et les libéraux sont évangéliques, certes pas de la même manière, avec des compréhensions différentes de l'évangile, mais tous se réclament de l'évangile, se veulent fidèles à l'évangile). Contre les catholiques et contre les courants de la Réforme radicale du seizième siècle, mais avec les luthériens, les réformés soulignent que l'organisation des églises primitives dépend du contexte et des circonstances, et qu'il n'est nullement obligatoire de la reprendre telle quelle dans d'autres temps et d'autres lieux. Elle relève de mœurs changeantes plus que d'un droit immuable. Je cite Calvin : "Quant à la discipline et aux cérémonies [de l'Église], [Dieu] ne nous a point voulu ordonner au particulier et comme mot à mot comment il nous faut gouverner, d'autant plus que cela dépend de la diversité des temps, et qu'une même forme [on pourrait dire "un même modèle"] n'eut pas été propre ni utile à tous les âges". Cent ans plus tard, Jurieu déclare : dans ce domaine "Dieu a fait les troupeaux maîtres". Nous n'avons donc pas à reproduire le modèle de l'Église des Actes des Apôtres, ce qui d'ailleurs nous serait rigoureusement impossible. De même, je ne crois pas qu'on puisse tirer des épîtres pauliniennes un "modèle" pour l'organisation familiale (quand on le fait, souvent on se livre à des acrobaties exégétiques, et on projette sur le Nouveau Testament, des modèles qui datent de cent ou cent cinquante ans). Là aussi les modèles varient selon les époques et les lieux. Par contre, je suis convaincu que les textes du Nouveau Testament indiquent, décrivent, définissent l'esprit dans lequel le chrétien doit vivre le modèle ecclésial ou familial qu'il a adopté. **Le modèle dépend de la culture, tandis que l'esprit relève de la foi. Une précision importante, toutefois. Si l'évangile n'impose pas un modèle particulier, par contre, il en récite et interdit certains : ceux qui ne reconnaissent pas ni ne respectent chacune des personnes qui composent la famille, ceux qui n'assurent pas la protection des plus faibles, les enfants, les vieillards, et dans nombre de sociétés, les femmes.**

Deux débats actuels

J'en arrive à ma deuxième partie qui présentera rapidement deux débats actuels, liés à cette notion de modèle. Ils s'inscrivent l'un et l'autre dans ce que l'on pourrait appeler, un peu prétentieusement, le passage de la modernité à la postmodernité. Dans les deux cas, il s'agit de l'individu et de ses relations.

1. Communautariens et libéraux.

En philosophie politique, on a pris depuis une dizaine d'années l'habitude de distinguer deux grands courants : d'un côté la modernité libérale moderne, de l'autre le communautarisme postmoderne.

La modernité libérale valorise l'individu. Elle l'affranchit des liens communautaires. Elle conteste les modèles sociaux et pousse chacun à se déterminer de manière aussi autonome que possible, indépendamment des appartenances collectives et des valeurs culturelles, sociales et éthiques. On m'a raconté que lorsque dans un village d'Afrique arrive un coopérant occidental, il se présente en disant : "je suis ingénieur agronome, spécialiste de telle céréale". Le paysan africain lui répond en nommant son père ("je suis le fils d'un tel"), ainsi que sa tribu ou son ethnie. Alors que les sociétés pré-modernes définissent l'identité de quelqu'un par sa filiation et par la communauté familiale dont il fait partie, pour la mentalité moderne, le savoir faire et les réalisations de chacun indiquent qui il est.

Cette valorisation de l'individu a un caractère ambivalent. D'un côté, elle libère. Je n'ai pas à porter les fautes de mes ancêtres ou des membres de ma famille. Leurs choix ne m'engagent pas, ni ne pèsent sur moi. D'un autre côté, les individus sont réduits à leur savoir-faire, ce qui les rend permutables. Un technicien remplace un autre, un médecin se substitue à l'un de ses confrères; on change d'époux ou d'épouses si on en trouve qui correspond mieux à ce qu'on en attend. La modernité à la fois affranchit la personne et la réduit à un ensemble de compétences et de fonctionnements. Elle suscite, selon des expressions du philosophe canadien Charles Taylor, des sujets "non situés", "désengagés", "désencombrés" et "abstraits", c'est à dire isolés, vidés de leurs particularités distinctives, privés de ce qui, concrètement, donne couleur, chaleur, et goût à leur existence.

Les communautariens postmodernes insistent au contraire sur les appartenances collectives. L'angoisse et la dépression s'emparent immanquablement de celui qui, sans modèles

ou sans repères fournis par le groupe, se trouve abandonné dans une sorte de désert. L'individu, disent-ils, ne se construit, ne se structure et ne trouve son authenticité que par le moyen des communautés auxquelles il appartient. On le détruit ou on le mutile si on ignore ou si on néglige les milieux dont il fait partie. Ainsi, les communautariens reprochent-ils à notre République de ne connaître que des citoyens tous semblables, soumis aux mêmes droits, à des règles identiques, sans prendre en compte leurs caractéristiques propres. Si on veut vraiment respecter les personnes, il faut aussi reconnaître et protéger leur langue, leurs coutumes, leurs traditions, leur famille et leur religion. On ne doit pas traiter de la même manière un breton, un alsacien, un corse; ils sont différents. Dans cette ligne, les communautariens postmodernes souhaitent un État ou une société qui ne soit pas, selon le modèle de la démocratie libérale moderne, "une communauté de personnes", mais plutôt "une communauté de communautés" - de communautés régionales, religieuses, tribales ou familiales, ce qui est un autre modèle de société. De même, la famille a une réalité sociale qui ne se réduit pas à la somme des individus qui la composent, et on ne saurait assimiler un père et une mère de famille à deux célibataires, ou à un couple vivant en union libre. La société a pour élément de base la cellule familiale et non l'individu.

On voit bien ce qu'apporte de positif le communautarisme postmoderne, cette attention à la famille, aux cultures spécifiques, aux identités religieuses. Mais il comporte aussi des dangers. Ne risque-t-il pas, dans certains cas, de légitimer au nom de coutumes et des cultures à préserver l'excision des fillettes, le refus de soins médicaux, ou l'asservissement des femmes ? Va-t-on interdire à un professeur alsacien d'enseigner en Bretagne et vice versa ? Aura-t-on des principes de gestion propres à la Corse, et différents de ceux qu'approuvent les conseillers à la cour des comptes parisiens ? Ne débouche-t-on pas sur un apartheid généralisé où chacun se verra, certes, reconnaître sa particularité, mais aussi en sera prisonnier ? Selon une formule de Jules Ferry, le droit à la différence ne doit pas devenir différence de droit.

On ne saurait disqualifier massivement ni le modèle libéral ni le modèle communautarien. Si pour les sociétés traditionnelles l'identité se reçoit des "pères", si pour les modernes chacun se la forge lui-même et est un "self-made man", les postmodernes ont à souligner que l'identité à la fois se reçoit et se forge. Il faut

non pas opposer les deux modèles, imposer l'un et écarter l'autre, mais les combiner, trouver un juste équilibre. Cet exemple montre bien que si le modèle fournit un bon outil d'analyse, s'il aide à y voir clair et à intervenir intelligemment, il dégénère et devient dangereux quand on le pose comme un principe rigide, un dogme absolu, quand on voit en lui un idéal, un but, une finalité, et non pas un instrument pour comprendre et pour agir.

2. Couple et mariage

Le deuxième débat concerne le couple ou la conjugalité. La modernité, avec la valorisation de l'individu, privilégie l'indépendance des époux aux dépens de leur engagement mutuel. à tel point que lorsque dans une cérémonie de mariage, j'entends les mariés se promettre mutuellement de rester unis jusqu'à ce que la mort les sépare, je me dis souvent qu'étant donné le pourcentage de divorces, il serait plus réaliste et plus honnête qu'ils s'engagent à rester unis jusqu'à plus ample informé.

Le modèle classique met au contraire l'accent sur l'engagement à vie, quoi qu'il arrive, ce qui risque de rendre la vie du couple tyrannique pour l'un des conjoints, parfois pour les deux. Il exclut en principe tout écart, toute distanciation toute différenciation de l'un par rapport à l'autre. Je me souviens de ce livre du début du siècle, écrit par un pasteur, qui explique que dans un couple véritablement uni, les deux conjoints doivent toujours s'efforcer d'avoir les mêmes idées, les mêmes opinions, les mêmes goûts, la même religion, bref d'être en accord sur tout, ce qui implique, bien sûr, mais cela le livre ne le disait pas, qu'ils renoncent au moins en partie à leur personnalité propre pour s'aligner l'un sur l'autre. Leur engagement réciproque les oblige à abdiquer toute indépendance. Longtemps les États et les Églises n'ont pas voulu admettre le droit des mariés à l'erreur, ni leur accorder une nouvelle chance, après une séparation et un divorce. Même si cette attitude s'explique, au moins en partie, par la volonté de ne pas amoindrir le sérieux de l'engagement conjugal, de préserver la femme, qui a longtemps été le conjoint socialement le plus fragile et le plus vulnérable, et de protéger les enfants, il n'en demeure pas moins que ce modèle pose trop de problèmes, crée trop de souffrances, entraîne trop de malheurs pour qu'on puisse le maintenir.

Aujourd'hui, se met en place un modèle de conjugalité qui privilégie beaucoup plus l'indépendance. L'engagement conjugal devient conditionnel et provisoire. Les résultats ne sont pas meilleurs. Il en résulte une fragilité non

seulement du couple, mais de chacun des conjoints. Ils subissent fortement les inconvénients de la précarité qui, à la longue, finit toujours par user et détruire. Ils n'ont jamais l'assurance de pouvoir compter sur l'autre, d'avoir la possibilité, en cas de coup dur, de se reposer sur lui. L'indépendance, trop bien préservée, les condamne à une solitude et à une insécurité, que l'on peut à certains moments assumer sans difficultés et même joyeusement et positivement, mais qui dans d'autres occasions, deviennent très lourdes à porter. Et les enfants éprouvent le besoin d'un minimum de solidité et de permanence. Ils sont trop dépendants, en tout cas les premières années de leur vie, pour supporter l'indépendance de leurs parents. Dans une interview à *Réforme*, en juillet dernier, Ségolène Royal parle de "sécuriser les relations des parents avec leurs enfants", ce qui implicitement souligne les déstabilisations qu'entraîne l'indépendance non seulement pour la relation, mais pour chacune des personnes concernées.

On aurait tort de justifier l'un des modèles par l'échec de l'autre. Je crains une fausse et inefficace nostalgie qui en oubliant les carences du modèle traditionnel cherche à le réhabiliter à cause des défaillances du modèle moderne. Je crains aussi les polémiques, qui même si elles font parfois bouger les choses et déboulonnent des idées reçues, souvent figent les uns et les autres dans des caricatures et empêchent les dialogues. Dans le domaine familial les deux modèles, le classique et le récent, sont tous les deux insatisfaisants. Probablement, nous faut-il en inventer un troisième qui sache allier un engagement qui ne tourne pas à l'oppression, avec une indépendance qui ne refuse les responsabilités. Même s'il appartient à chaque couple de construire le juste équilibre, les associations familiales peuvent et doivent y contribuer par l'élaboration d'un modèle qui puisse les aider. Là aussi, il doit être un instrument et non un carcan.

Conclusion

J'ai suggéré en commençant qu'on pouvait rapprocher voire assimiler la notion de "modèle" avec le thème biblique et théologique de la loi. Il y a plusieurs manières de comprendre la relation de l'évangile et de la loi.

Pour ceux qu'on appelle "antinomiens", l'évangile abolit, et rend inutile la loi. Si la foi évangélique anime notre existence, pas besoin de commandements, de règlements de contrats : la foi suffit pour discerner et faire le bien. Comme le dit Augustin, "Aime Dieu, et fais ce

que tu veux”, (phrase théoriquement exacte, mais pastoralement irresponsable). De même, pour certains idéalistes, dans la société, dans la famille, dans l'église, du moment que l'on a l'esprit, on peut se passer de structures ou de modèles. Ils ne font que compliquer et embrouiller les choses. Aimons-nous, tout le reste est superflu.

Les réformés ont protesté. Pour eux, l'évangile n'élimine pas la Loi, il lui donne un autre sens. Elle ne formule pas des exigences démesurées, elle représente une aide, et une espérance. Elle n'apporte pas une condamnation, mais une promesse. Elle nous dit ce que Dieu nous donne d'être et de vivre; elle nous montre ce que sera cette nouvelle créature qu'il fait naître en nous. L'évangile transforme la Loi en

grâce : elle n'asservit pas ni ne paralyse ni n'écrase; elle libère, suscite et oriente. De même, l'esprit permet aux modèles et aux structures d'être des instruments, des outils pour construire notre humanité. Sans l'esprit, les modèles enchaînent. Sans modèle, l'esprit reste irréel, flotte et dérive. Une des formules qui ont foisonné en 1968 proclamait : “il n'y a d'amours qu'illégitimes”, affirmation juste si elle signifie que l'amour ne se codifie pas, que les modèles ne peuvent pas le définir, le susciter ni le remplacer, qu'il est autre chose que ce que la légalité arrive à saisir; fausse si elle veut dire que l'amour n'a pas besoin de structures et de modèles pour se concrétiser, que la législation n'a pas d'importance pour lui.

DEBAT GENERAL

Les enfants face à la cascade des générations
Saumur-Fontevraud, 30 sept. - 1er oct. 2000

P.P. Kaltenbach

Maintenant les frustrations habituelles vont pouvoir se libérer. Ce que nous vous demandons instamment c'est d'éviter d'exprimer vos sentiments, de ne pas trop poser de questions aux intervenants, encore que ce ne soit pas interdit, c'est même souhaitable. Mais ce qui est le plus important c'est ce qui a été écrit dans le programme : Après avoir écouté, que dire ? Que faire ? Et avec qui ? A ce point de nos travaux il est sans doute utile de souligner la diversité et la représentativité protestante de notre assemblée. Nous comptons le responsable de la formation conjugale et pastorale en terres concordataires, M. le pasteur G. Krieger pour les églises ECAAL et ERAL ; la représentante de l'Eglise Réformée, Mme du Rusquec, membre de la commission récemment créée "Couple famille société", déléguée par Michel Bertrand, président du conseil national de l'ERF ; une forte présence "évangélique" avec les pasteurs Michel, Potenti, Rivaud et le journaliste Malidor ; le protestantisme libéral et méridional avec le pasteur Gounelle et le pasteur Mazel responsable de la revue *Evangile et liberté* ; hier vous avez entendu le président de la Fédération Protestante M. Jean-Arnold de Clermont vous dire : "Faites quelque chose, les autres ont besoin de vous". Enfin nous comptons de nombreux responsables d'associations et de paroisses. Voici le public qui va vous écouter poser vos questions et débattre.

Catherine Labrusse.

J'aurais des questions à partir de celles que je me pose, qui ne sont pas des questions de terrain, d'action de terrain, mais des questions de droit en général. J'en ai trois adressées à vous tous à partir d'abord de deux constats.

Il me semble que dans la question de la transmission, on ne fait ni sur le plan historique ni sur le plan familial singulier l'analyse des conflits de la rupture et de la possibilité de les dépasser. On voit bien qu'il y a eu des crises terribles dans l'Occident et qu'on éprouve subjectivement. Si on remonte le temps il est clair, en tout cas en ce qui me concerne, que la seconde guerre mondiale est un cataclysme absolument effrayant. Il est effrayant de penser

que non seulement les faits mais ce qui a été pensé pour justifier et rendre possible ces faits, c'est la négation radicale de l'humanité de catégories entières de personnes. C'est en Occident que c'est arrivé, ce n'est pas un hasard. On pourrait remonter : la guerre de 14 aussi a quelque chose d'effrayant, c'est hallucinant. Que la génération suivante mette en cause la génération passée qui a accompli ou qui a été à son corps défendant souvent l'acteur de ces événements-là quoi de plus normal. Et puis on pourrait remonter plus loin notamment les divisions religieuses de l'Europe, qui sont des richesses, que nous voyons sous l'angle de la richesse – heureusement ! c'est une capacité de dépasser le stade de la rupture – il faudrait quand même voir aussi, et on a eu des exemples hier, ces ruptures radicales comme elles interviennent dans la société de consommation, la société industrielle, la société mondialisée, la société individualiste et que représentent les laissés-pour-compte, des jeunes dans les banlieues parisiennes ou ailleurs. **Donc je crois qu'on ne fait pas assez d'analyse froide et lucide de l'importance de ces non transmissions, de ces cassures, de ces ruptures, qui s'inscrivent quand même dans le psychisme de chacun d'entre nous et dans notre histoire.**

Le deuxième constat est qu'en juriste nous avons un peu trop l'habitude de raisonner dans le terme du conflit binaire alors que dans les questions de famille, dans les questions de transmission, on est obligé de raisonner sur un plan ternaire, triangulaire. Il y a l'individu, la famille, la société, il y a le père, la mère, l'enfant, il y a les grands-parents ou les ancêtres, le couple actuel vivant et les gens de la génération future. Nous avons toujours trois dimensions. A partir de là j'ai ma première question :

Comment est-ce qu'on peut faire fonctionner ensemble dans une société des logiques différentes ? Des logiques différentes qui sont basées sur des valeurs différentes qui vont permettre de compenser ce que peut avoir de sacrificiel une logique unique. Je prends justement un exemple dans l'articulation du lien familial et du lien social à travers l'exemple de l'assurance maladie. On a construit l'assurance maladie en réaction contre les désastres absolument effrayants comme a pu les provoquer la

société industrielle et le laminage des guerres. La société s'est reconstruite et on a créé l'assurance maladie sur deux fondements qui étaient 1) le lien professionnel d'abord, l'existence d'une profession qui exprimait une solidarité de relative proximité de l'assuré social et qui liait le contrat de travail, si l'on peut dire, à l'obligation sociale et pour ce qui dépendait des salariés. 2) le lien familial. Ce lien familial était sacrificiel dans la mesure où il fallait bien tenir compte d'un lien juridique, ce qui entraînait des laissés pour compte. Donc le système était forcément sacrificiel dans la mesure où si on tient compte pour les droits dérivés en matière d'assurance maladie du lien familial, on va exclure ceux qui dépendent de l'assuré et qui ne sont pas liés par un lien familial. Le droit social est allé dans ce sens-là avec des notions vagues, floues, personnes à charge, etc. qui n'a plus de sécurité de ce point de vue-là. Si on prend le lien professionnel, ça laisse de côté tous ceux qui n'ont pas de profession. On a dit que cette définition est injuste, qu'il faut à la fois individualiser et universaliser le droit social, le droit aux soins et le remboursement des frais de santé. Individualiser : il faut que chaque individu en lui-même, indépendamment de toute espèce de lien social, travail, famille ou autre, ait droit à la sécurité sociale. **Il faut donc l'universaliser. On opère là une totale déliaison et du travail, de la famille, de l'obligation sociale dans un système de sécurité sociale. On se rend compte que, par exemple, on pourrait avoir une loi d'évolution à l'intérieur d'un seul système : la famille et les liens familiaux deviennent totalement individualisés, chacun gère ses liens de couple, de parenté, etc. en fonction de son désir et le droit s'adapte en répondant aux besoins de chacun, il s'adapte aux mœurs particulières de chacun. On est dans un système libéral, un libéralisme absolu, parce que c'est une affaire de vie privée. On peut trouver toutes sortes d'arguments à cette individualisation. Mais alors que devient la solidarité nationale ? Rien.**

Quel est le système qui va permettre de répondre à une véritable individualisation et à une véritable universalisation ? C'est la privatisation de la sécurité sociale, c'est le système de marché, c'est-à-dire l'assurance personnelle.

C'est parfaitement logique, on retrouve un lien entre la structure familiale libérée de la contrainte de l'ordre public, de l'indisponibilité, etc. et le système assurantiel pour lequel il y a évidemment un marché largement ouvert.

Ça devient logique, mais évidemment ça n'est pas vivable. C'est insupportable parce qu'à nouveau ça va laisser de côté tous ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder financièrement à la couverture sociale, etc. Est-ce qu'on pourrait faire fonctionner ensemble une logique libérale et une logique solidariste sans que l'une n'annule l'autre ? On a l'impression que l'on est dans des processus de concurrence où il s'agit d'annuler l'autre dimension. L'arsenal juridique me paraît quand même très important mais à la condition qu'on ne confonde pas les plans et qu'on ne mélange pas tout, c'est-à-dire qu'on fasse des distinctions et que ce qui relève de la solidarité nationale soit articulé sur des critères objectifs et non disponibles, non contractuels, sur lesquels on ne pourra pas faire des contrats privés, etc.. Inversement – et pour moi c'est vraiment une question, je ne vois pas comment articuler plusieurs logiques différentes qui permettront de tenir compte des différentes dimensions et des différentes significations d'un système. C'est une question qui se pose à l'intérieur d'associations, de la Fédération Protestante de France aussi, comment faire marcher ensemble ?

La seconde question est répondre à la question comment débattre ? Je me rends compte d'une chose, ça a été dit en introduction hier par le président de la Fédération, sa déception profonde devant le débat public tel qu'il peut se dérouler institutionnellement par le gouvernement ou ensuite le parlement.

Effectivement, je partage totalement, pour en avoir l'expérience, cette extrême déception du non débat ou de l'artificialité du débat, du caractère purement formel d'un débat à ce niveau-là. En revanche il y a un lieu où il y a de vrais débats, et des débats qui sont formellement structurés : c'est devant les tribunaux.

Les parlementaires ou les politiques ne sont évidemment pas contents parce que pour l'instant c'est effectivement un certain nombre d'affaires, mais après tout, on en a connu d'autres. le droit est là avec ses notions et ses critères pour faire la part des choses, juger les personnes et pas les systèmes. Devant les tribunaux, il y a lieu à débat, il y a vraiment lieu à débat. **Je me rends compte que sur un certain nombre de questions qui nous préoccupent, qui préoccupent la génération présente vis à vis de ce que nous allons laisser à la génération future, je constate que par exemple les Associations Familiales Catholiques agissent beaucoup devant les**

tribunaux : elles gagnent, elles perdent selon les cas, mais elles agissent beaucoup. C'est vraiment un lieu démocratique de débat, mais d'un débat formalisé autour d'un certain nombre de questions, qui vont se canaliser dans les données du droit qui va lui ordonner une certaine objectivité. Comment les AFP vont-elles se situer au regard de ce lieu précis du débat public qu'est le procès ? il y aurait beaucoup à faire à cet égard.

Troisième point. Pourquoi s'interdit-on la référence religieuse qui nous fonde ?

Dans le débat public, pourquoi s'interdit-on cette référence-là ? Ce qui se passe au regard de l'élaboration de la Charte européenne est tout à fait patent de la division de l'Europe en général sur cette question de l'héritage religieux dans la constitution des sociétés des différents pays européens. Cette espèce de retrait qui est manifeste aussi chez les catholiques me paraît assez regrettable parce que ça oblige les Chrétiens ou d'autres religions qui ont moins de scrupules, les musulmans ou les juifs ont beaucoup moins de scrupules à fonder sur leur héritage proprement religieux et théologique, mais les chrétiens se rabattent sur la morale, mais la morale c'est court, et cette morale est instruite par quelque chose qui est derrière. La privatisation du sentiment religieux, sous prétexte que le religion serait un sentiment, me paraît quelque chose d'extraordinairement regrettable parce que quel que soit le sentiment que l'on éprouve, la foi ou le doute que l'on éprouve, ou l'absence de foi que l'on vit, il n'en reste pas moins que cet héritage religieux est constitutif de l'Europe, dans ses divisions mêmes. Pourquoi n'en parle-t-on pas ?

Pourquoi laisse-t-on seulement les catholiques qui n'en parlent qu'en définitive qu'en langage de morale plus que de théologie, sur les significations profondes de la vie humaine, des rapports humains, pourquoi ne peut-on pas dégager de là un discours qui peut être entendu par des non chrétiens, par des non religieux, qui est un discours anthropologique, qui est un discours de significations et qui est un discours qui apporte quand même me semble-t-il une alternative, un autre regard sur ce monde que le monde de la consommation, de la dévoration des corps dont nous parlait Monette Vacquin ?

Pour moi, ce sont de vraies questions. Il me semble que les protestants sont mal placés dans cette affaire à cause de notre héritage historique : le protestantisme en

France n'a pu s'épanouir et exister vraiment, librement que grâce à la laïcité qu'il a contribué à fonder. Du coup, il s'interdisait d'évoquer autre chose que le principe de laïcité, mais je crois que maintenant c'est passé ça, donc il faut revenir sur cet héritage historique dans ce qu'il pourrait avoir de non pesant. Je ne sais pas comment.

Daniel Rivaud

Il est important dans tout ce que nous avons dit d'arriver à se poser certaines questions fondamentales. Il me semble qu'on ne peut pas apporter de réponses si on n'est pas prêts à remettre en cause certains fonctionnements. Et c'est vrai au sein de notre protestantisme. Certains raisonnements, certaines manières de voir qu'on a abordés un petit peu. Mme Sullerot a eu le courage de mettre le doigt sur une certaine façon de penser que nous avons pu avoir et que nous avons encore, que certains ont encore. Je me souviens : dernièrement je participais à ce colloque sur la famille organisé par la Fédération Protestante de France à Paris il y a quelques mois et d'Olivier Abel qui posait la question en disant : "En somme, nous sommes confrontés au choix suivant : - c'était dans le sens : qu'est-ce que les protestants peuvent apporter sur cette réflexion sur la famille ? - soit nous apportons une parole qui est basée sur la Parole de Dieu, soit nous apportons une parole laïque." C'est certainement un vieux démon que nous avons au sein du protestantisme et qui a été soulevé par Mme Labrusse : "Serons-nous capables d'apporter une parole qui correspond à ce que nous sommes ?". Au niveau de la réflexion européenne, il faut savoir que, je l'ai appris tout à fait dernièrement en participant à une réunion du Conseil de l'Europe, le terme " religieux " a été supprimé à la demande de la France et l'on parle de spiritualité maintenant. C'est un exemple tout à fait symptomatique. C'est bien le terme : spiritualité. Lorsque j'entend, comme il y a un instant, la présentation du rôle du Vatican à l'ONU, on va le présenter dans les termes qui ont été dits ici, même s'il a une connotation politique que je n'apprécie pas du tout de réactionnaire, je crois qu'il faut aussi peut-être dire que le Vatican a été le seul à proposer une défense de la famille, en tout cas telle que je peux la voir et la comprendre dans la Bible, dans la Parole de Dieu à laquelle je me réfère aussi. Je ne suis pas du tout papiste, Dieu m'en garde !, mais je crois néanmoins qu'il y a des éléments fondamentaux auxquels nous devons revenir aussi en tant que protestants, non pas pour imposer une morale quelle

qu'elle soit, mais tout simplement, et sans vouloir faire de nouveaux schémas, parce que pourquoi comme on nous le demandait hier soir vouloir refaire de nouveaux modèles ? Je crois que nous avons des modèles fondamentaux qui restent, qui ont traversé les siècles et sur lesquels nous devons nous appuyer, parce que en tout cas personnellement, je crois qu'ils ont été donnés par Dieu aux hommes. Et c'est dans cette conviction, dans cette acceptation, avec humilité, parce qu'il faudra le faire avec humilité, il n'y a que comme ça que ça passera, nous ne viendrons pas pour apporter une Parole de Dieu qui casse, elle devra se faire avec amour mais il faut apporter une Parole de Dieu, parce que notre monde meurt de n'avoir pas cette Parole de Dieu. Je le crois.

Monette Vacquin

Je voudrais faire quelques observations et revenir sur des points qui viennent d'être évoqués soit par Catherine Labrusse, soit par Evelyne Sullerot soit par le pasteur Rivaud et apporter un témoignage.

Vers la fin des années 60 quand j'étais étudiante, j'ai été proche des groupuscules gauchistes et ce qui m'en a séparé fort rapidement c'est d'abord la circulation d'une haine très importante qui me semble être le revers d'une terreur liée à l'expérience de la guerre, qui ne trouvait pas ses mots, qui ne trouvait pas non plus ses réponses, et qui ne trouvait pas ses modalités d'échange avec ses pères. Je crois que Catherine a raison d'insister sur le phénomène de la rupture de la transmission à ce moment-là. Et ce qui m'a frappée, qui m'en a séparée très rapidement c'est comme l'a dit Evelyne la très grande difficulté à l'époque des jeunes gens qui avaient entre 20 et 30 ans dans les années 68-70 à devenir parents à leur tour : les amis plus jeunes se détournaient de ceux qui avaient des enfants parce qu'être parents faisait peser le soupçon de s'embourgeoiser et de s'aliéner.

Ça a fait naître en moi un immédiat soupçon, c'est-à-dire que l'exercice de la toute puissance de l'idéologie qui refusait de se courber devant cette expérience de responsabilité fondamentale qu'un enfant fait naître chez un jeune adulte en naissant m'a inspiré une méfiance immédiate. Ce que je voudrais dire aussi, c'est que, à mon sens, je reviens sur ce que je disais hier, **cette rupture dans la transmission de l'expérience, de ce qu'est être un homme, une femme, avec je crois profondément le lignage et les identifications latérales, c'est-à-dire les possibilités**

de différenciation qui permettent à une génération de vivre dans son temps et dans l'invention et dans la création, mais pas dans la rupture totale. Cette rupture dans la transmission de l'expérience a les rapports les plus étroits avec le déchaînement de l'expérimentation auquel on a assisté, notamment dans la sciences- parce que je n'ai pu vous parler hier que de ce qui se déroule dans la fécondation in vitro- mais ce sont tous les moments de l'expérience humaine : la naissance avec la fécondation in vitro, la mort avec ce qui est relatif aux transplantations d'organes, la transmission avec la recherche sur l'ADN où on cherche la transmission des phénomènes héréditaires sous la forme démétaphorisée du fonctionnement du génome mais comme on cherchait jadis des traces de discours dans les testaments, on a parlé de livre de l'homme, etc. En tout cas le désir de savoir s'est fixé dans la science à tous ces moments qui étaient objets de discours, objets de ritualisation, objets de représentation dans la transmission humaine.

Ensuite on assiste à quelque chose qui ressemble à une répétition dans les milieux dont je vous parlais hier, dans l'homoparentalité, parce que les discours sur les communautés dont vous parliez à l'instant, Mme Sullerot, ce sont les mêmes revendications, à peine modifiées qui habitent les revendications de multiparentalité à une différence près, et je la crois très importante c'est son rapport à la Loi. **C'est la même chose avec la même haine, la même violence, le même inconnu concernant les enfants, la même proposition d'expérimentation psychique sur les enfants, mais alors que les communautés des années 70 jubilaient de se tenir hors la loi et considéraient qu'elle étaient subversives parce qu'elle se tenaient hors la loi, les demandes actuelles demandent de plier la loi à leurs revendications, à leur disposition, absolument.** Ce qui me semble très dangereux aujourd'hui, c'est la séduction de certains politiques et de certains juristes pour ces demandes, l'absence d'argumentation non strictement normative qui serait irrecevable d'une certaine façon, ça peut être aussi souhaitable à leur disposition. **Ma conclusion s'apparente à celle de Catherine Labrusse : je crois qu'en temps qu'association familiale vous avez-là un rôle de vigilance à jouer, et c'est vrai on ne peut pas ne pas penser que cette crise de transmission est aussi une crise du monothéisme, et que si j'ai des espoirs quelque part, c'est aussi du côté – moi juive de tradition athée, intéres-**

sée par l'anthropologie religieuse j'en appelle à une revisite de la théologie dans des termes qui seraient audibles par nos contemporains.

Enfin, on n'a pas parlé, ni hier ni aujourd'hui, de cette œuvre magistrale qui est celle d'Anxionnaz, *Le Principe de responsabilité*, c'est un appui dans l'argumentation parce qu'il dit que ce qui peut fonder aujourd'hui et pour demain le principe de responsabilité c'est d'une part la responsabilité paradigmatique, inconditionnelle, non réciproque vis à vis de l'enfant, et il dit que ce dont nous sommes comptables aujourd'hui c'est de la possibilité de la transmission d'un univers moral au sein du monde physique. La théologie a des choses à dire.

Serge Oberkampff, pasteur.

J'avais 19 ans en 1968. La question que je voudrais évoquer rapidement c'est comment, quand on est un enfant, a-t-on le plus de chances de devenir un adulte ? Quels sont les ingrédients qui sont nécessaires à cela ? Mon père, quand il avait 20 ans, il était sur les chars, moi-même quand j'avais 20 ans j'étais sur les barricades mais pas forcément du côté qu'on pense d'habitude, et je me suis toujours posé la question et ce que vient de dire Mme Vacquin me reconforte dans cette analyse. C'est que la conduite des gens de mai 68 est largement une conduite de gens qui refusent d'être adultes et qui veulent continuer au fond à vivre l'enfance et sa toute puissance. Au fond être adulte est-ce que ce n'est pas d'abord accepter de faire des deuils ? Accepter quand on se marie de faire le deuil de toutes les autres épouses, de tous les autres époux qu'on pourrait avoir ? Être adulte n'est-ce pas faire des choix et par conséquent s'aliéner tous les autres choix possibles ? Et il est vrai que quand on est dans une génération où on a encore ses parents, quelquefois ses grands-parents, à 50 ans, il est extrêmement difficile de faire des deuils et de devenir adulte soi-même. Quand on appartient à une génération où, au fond, le temps qui s'écoule entre le moment où on est supposé entrer dans un âge adulte physique de plus en plus jeunes, à 13 ans, et le moment où on doit devenir effectivement adulte économiquement le plus tard possible et où la frontière entre l'état d'enfant et l'état d'adulte est de plus en plus longue et de plus en plus vague, il est très difficile de savoir quand on devient adulte et comment on le devient. Moi je répète que, contrairement à une théologie catholique qui cherche toujours et depuis toujours à boucher tous les trous qui peuvent se produire quelque

part dans une existence notamment spirituelle, en étant toujours et omniprésent, la question me semble-t-il et le devoir du théologien dans cette génération est de ménager des espaces de vide et de trou de façon à encourager les gens à faire face à la mort et au deuil parce que c'est comme ça que l'on grandit. Dès le départ, me semble-t-il, quand Dieu dit à Abraham : " Va, quitte ton pays et va ailleurs dans un endroit que je te montrerai ". Abraham est encouragé à faire le deuil de l'endroit où il était et à courir une aventure. Aujourd'hui je ne sais pas où est la place possible de cette aventure pour beaucoup d'enfants de notre génération.

P.P. Kaltenbach.

Génération libérée ? Génération Morale, Génération des "Affaires"

Deux mots : pour conclure avec le mot de "génération" et faire une allusion politique au sens noble du terme.

Pour le mot "génération", je vous recommande de lire Pascal Bruckner : *La tentation de l'innocence* qui paraît illustrer excellemment nos propos. Ecoutez : "La coalition de la richesse des "trente glorieuses" et d'un Etat protecteur aura offert à cette génération ce double statut de contestataires écoutés et de polissons gâtés, donnant à la moindre de leurs humeurs une coloration subversive. La transition de l'ultragauchisme au conformisme des années 80 fut moins un reniement qu'une profonde continuité. Mais cette génération indulgente n'a rien voulu transmettre à ses enfants que le refus de l'autorité assimilé à l'arbitraire, suprématie des papas potes et des mamans copines qui, croyant accoucher d'une humanité nouvelle, ont fabriqué des anxieux, des êtres désespérés souvent tentés par le conservatisme afin de compenser cet abandon. Etrange chassé-croisé de ces familles modernes éclatées où des jeunes vieux exigent de leurs père et mère Peter Pan qu'ils assument enfin leur âge et leur responsabilité. Mais ventripotents, dégarnis, myopes, les enfants du "babyboom" souvent devenus notables et rangés restent rivés à leurs chimères, vieux galopins jusqu'à la tombe côte à côte avec des jeunes gâteux qui se vieillissent prématurément, conscients que leurs parents en refusant de grandir leur ont volé leur jeunesse." M. Bruckner était un soixante-huité.

Deuxièmement, le mot que nous n'avons pas prononcé pendant ce colloque, c'est celui de "génération morale" car les mêmes, dont nous parlons depuis quelques temps, se sont autoproclamés, "génération morale". Or cette

même génération qui a procédé aux libérations a produit en politique, une dégradation de la morale publique sans précédent, sans équivalent, très générale dans les corps dirigeants de ce pays, dont nous mesurons depuis quelques mois la grande profondeur, qui nourrit perte de confiance et abstention. Est-ce qu'il y a un lien entre cet affaissement en matière d'argent public et cette libération de la morale privée ? Vu ma profession, je ne puis être ni impartial ni objectif et je ne voudrais pas approfondir. Mais pour conclure vous me permettez un slogan "La génération sexuellement morale" ? Politiquement, chapeau !"

Dorothee DARD

Je suis venue à titre purement amical et sans appartenance religieuse particulière, mais vos débats m'intéressent parce que je suis magistrat. Et je voudrais rebondir sur ce qu'a dit Mme Labrusse à l'instant par rapport au fait que finalement l'enceinte judiciaire soit un lieu de débat, et j'avoue que j'ai été assez fière de ce qu'elle a dit, à savoir que c'était apparemment un des rares et derniers lieux de débat démocratique. J'émettrai quand même quelques réserves. D'abord parce que dans une enceinte judiciaire, et elle le sait parce que le débat est posé en termes limités, à des cas d'espèce, où le débat est rarement pluriel, il est plutôt binaire et éventuellement ternaire mais il n'y a pas un débat généralisé. Finalement le juge n'a pas tellement de possibilité d'invention. On ne lui demande pas d'avoir l'esprit inventif d'ailleurs, on lui demande de trancher entre les différents points de vue qui lui sont proposés. Donc déjà, premier point, il tranchera par rapport à ceux qui sont présents devant lui au débat. Il n'y a pas d'invitation générale à un débat pluriel et en ce sens déjà le débat est biaisé. Ensuite, même si le juge prend une décision qui pourra être innovatrice, la plupart du temps ce caractère innovateur met beaucoup de temps à se généraliser parce que la jurisprudence met beaucoup de temps à s'étendre : on parlera souvent au départ d'un cas d'espèce, les autres juridictions d'un niveau égal ou supérieur diront que cette décision a été rendue dans un cas très particulier mais qu'elle ne pourrait pas s'étendre à tous les cas et finalement l'évolution des mœurs ou du droit à travers la justice finalement restera très lente. Il y a un troisième problème, c'est le problème du risque du gouvernement des juges, c'est-à-dire que finalement c'est quelque chose que l'on nous renvoie assez à la figure pour que nous, justice, nous ayons envie à la fois bien sûr de dire le droit et en même

temps de ne pas nous voir privés de le dire parce qu'à un moment donné on va nous dire qu'on se mêle finalement de faire autre chose que la justice et de vouloir imposer, en tout cas légiférer à la marge par rapport à notre rôle de juge. Un quatrième problème, et ce sera le dernier, c'est un problème de dérive : on parlait hier de judiciarisation excessive, c'est vrai, en tout cas mon sentiment personnel, que de plus en plus la justice est prise en otage par des gens qui sont incapables de gérer leurs conflits personnels, basiques, extrêmement limités, autrement que devant une enceinte de justice, que le juge n'a pas la fonction de juge au sens paternel du terme, Salomon devant lequel on vient régler un conflit, mais c'est quelqu'un devant lequel on traîne son ennemi rien que pour l'embêter. Moi, j'ai vu des cas où devant le juge aux affaires familiales, on allait uniquement pour savoir si le gosse qui allait en droit de visite chez son père ou chez sa mère devait ou non emporter le cartable scolaire ou si c'était au père ou à la mère de fournir les vêtements qu'il devait porter en week-end. Ce jour-là la justice est prise en otage. Elle est prise en otage régulièrement, il y a une multitude de conflits qui viennent devant elle et qui l'encombrent et je crois qu'il faut aussi éviter cette judiciarisation excessive. D'ailleurs j'étais assez étonnée, intéressée, par l'intervention de Mme Hine, hier, quand elle parlait de l'éducation nationale et qu'elle avait l'air de souhaiter un recours de plus en plus important à la justice pour régler des problèmes intrascolaires. J'en suis ravie, mais il est vrai qu'il y a quelques années finalement que le seul fait de dénoncer aux services de police ou de justice qu'il y avait une arme dans un collège ou qu'il y avait un délit qui se produisait, les enseignants, le corps enseignant en général, avait plutôt l'impression de faire de la délation et on préférerait régler les choses en interne. Alors je constate qu'effectivement maintenant on souhaite que la justice s'occupe de plus en plus de choses, mais il faut faire attention 1) à ne pas l'inonder, et 2) ensuite à ne pas lui porter cette étiquette du " gouvernement des juges " .

Catherine FABRE de la *fédération des Familles de France*.

Je voulais juste vous raconter un élément du débat international qui s'est passé récemment, il y a quelques années, au congrès de Pékin sur le droit des femmes : la discussion s'est enlisée pendant des heures et des heures sur la définition du genre humain qui devait être adoptée par l'ONU et ses satellites. Le débat était le suivant : un certain nombre de mouvements

homosexuels et anti-discrimination cherchaient à faire adopter une classification des hommes qui ne se distingueraient plus en deux "genders", deux genres, les hommes et les femmes, mais 5 : les hommes, les femmes, les homosexuels masculins, les homosexuels féminins, et les transsexuels. Ceci n'a pas abouti à la suite d'une intervention de la représentante du Vatican, qui était une femme africaine, une Nigériane, qui a pris le micro pour expliquer que ces débats étaient des débats d'une civilisation vieillie, d'une civilisation riche, d'une civilisation du gaspillage et qu'elle, femme d'Afrique, avait d'autres problèmes que de savoir si les homosexuels masculins, les homosexuels féminins et les transsexuels constituaient un genre. Mais il me semble que cet événement est extrêmement important parce qu'il souligne la gravité des enjeux, la puissance des mouvements qui sont à l'œuvre dans notre pays, dans nos pays et dans les discussions internationales et je crois que face à cela, la fracture passera entre ceux qui agissent au nom de la Parole de Dieu et les autres. C'est pour cela que je voulais remercier les AFP pour la très grande qualité des travaux et les portes et les voies qui s'ouvrent devant nous face à la gravité de ces débats.

Emmanuel Portier

J'ai un mot à la fin des colloques, une fois qu'on est à peu près d'accord sur un certain nombre de points. Il se pose la question de savoir quel type d'action ce colloque peut-il déboucher. Que faire ? J'ai deux suggestions qui rejoignent plusieurs choses qui ont été évoquées. La première est que je crois qu'un certain nombre d'associations familiales et, en tant que membre de Famille de France et papiste, je pense que les associations familiales ont trop délaissé le terrain juridique et à la fois législatif dans la mesure où le Parlement n'est pas étranger au terrain juridique. C'est-à-dire que moi j'attends deux choses : la première c'est que les Associations familiales aillent mettre des questions à l'actualité parlementaire pour demander oui ou non si l'on va vers l'adoption des enfants par des couples homosexuels, un certain nombre de questions sur les évolutions que l'on constate. Ne pas être dans cette zone de non choix où progressivement les choses se font sans que les questions soient posées. C'est-à-dire que quand on entend ici que les familles c'est du solide, que la présence du père et de la mère c'est important, est-ce qu'à un certain moment on a demandé à ce que ce soit clairement proclamé et expliqué ? Autant je vois les revendications qui se font en

matière de tolérance, très bien pour la tolérance, mais en matière de choix de société, en matière de modèle qu'on souhaite favoriser ou ne pas favoriser, je ne vois pas très bien en quoi on oblige les gouvernements à se prononcer plus clairement sur la politique familiale tout simplement qu'ils veulent mener. La deuxième chose et je reprends ce que j'ai entendu dire sur une forme de haine et c'est à nouveau sur le terrain judiciaire. Personnellement je trouve extrêmement intéressant le fait que Familles de France ait une équipe d'avocats nombreux qui régulièrement amène un certain nombre de faits devant la justice. Je voudrais vous donner un exemple très précis qui personnellement me choque. Il y a eu un film dont un certain nombre de gens ont entendu parlé. Le film qui s'appelait *Baise-moi* ayant été interdit, il y a aujourd'hui un site Internet concernant ce film. Sur ce site Internet – c'est le site des gens qui défendent ce film – on lit des pages entières d'insultes aux associations familiales, surtout aux associations catholiques, aux croyants, aux chrétiens. Hormis le fait que le pape y est traité régulièrement de nazi, même pour ceux qui ne sont pas adeptes du pape, puisque vous êtes association familiale, je vous invite à lire l'ensemble des extraits que j'ai extraits de ce site. Les associations familiales sont traitées de gens dangereux qui manipulent les esprits, qui empêchent les enfants de choisir leur vie. Je pense que là aussi il faut amener le débat sur la place. Aujourd'hui on nous dit qu'il ne faut pas vendre des objets nazis par Internet, et tant mieux, si des gens font ces actions-là, je pense que chacun dans la même idée doit défendre ses valeurs. Est-ce qu'on peut tout dire sur Internet ? Est-ce qu'on peut tout dire sur les associations familiales ? Est-ce qu'on peut tout dire sur les chrétiens ? Est-ce qu'on peut déverser des flots entiers de haine, d'insultes et de critiques ? Je pense que ce serait bien que vous vous saisissiez de ce genre de problème et que vous demandiez : est-ce qu'on peut, et évidemment derrière ça il y a le problème du soutien des médias, aujourd'hui ne pas dire le moindre mot sur le dalaï-lama, et pouvoir impunément insulter les chrétiens, le pape et les associations familiales, parce que ça c'est à la mode, c'est bien porté, donc allons-y et disons tout ce que l'on veut sur ce sujet ?

Thierry LEBATARD

J'avoue que je suis un tout petit peu déçu à la suite de l'interlocuteur précédent. Je n'ai pas l'impression qu'on ait beaucoup abordé le fait d'aider les parents et les institutions à surmonter les carences éducatives des familles et des

générations précédentes. J'ai entendu beaucoup de choses sur mai 68, on est un certain nombre effectivement à avoir pris peu ou prou part à ces événements. Ça fait un peu ancien combattant. Ce qui m'a beaucoup choqué tout à l'heure c'est quand quelqu'un a dit : "c'est la génération de 68 qui a mis les gens à la préretraite". Ce n'est pas vrai. Les premières préretraites – démissions c'est M. Giscard d'Estaing en 75, il avait 20 ans en 40 !

Georges MICHEL

Je suis président d'une association familiale à Evry. Je devrais aussi me présenter comme pasteur évangélique, et je dois le faire avec beaucoup de modestie par rapport à l'intervention d'André Gounelle hier soir, puisque ce titre évangélique ne nous appartient pas, il nous appartient à tous.

Une réaction quand même. Je ne suis ni démographe, ni sociologue, ni soixante-huitard puisque j'étais vraiment en culotte courte en 68. Je suis avant tout un homme de terrain dans une ville moderne, une ville qui n'existait pas il y a 30 ans, une ville complexe parce que c'est vraiment une ville attenante aux grands quartiers de banlieue difficiles : on parle de la Grande Borne à Grigny, on parle de Pyramide à Ivry, on parle de Corbeil, bref des cités complexes. Je suis coordonnateur des aumôniers protestants à la prison de Fleury. Dix mille entrants par an. Ce sont les grands égouts de Paris. Donc dix mille familles concernées par des drames successifs. Deux réactions par rapport à ce qui s'est dit ce matin et ce qui s'est dit hier. J'ai été attiré par quelque chose que vous avez abordé Mme Vacquin par rapport à la notion de culpabilité. C'est rare qu'un psychanalyste invite à réfléchir sur la nécessaire culpabilité de l'individu, et paradoxalement apparaîtrait cette idée que l'enfant est victime. Moi, à Fleury, je ne vois que des victimes, je passe ma vie à rencontrer des victimes : des victimes de la société, des victimes des juges, des victimes d'un tas de gens mais qui ne sont jamais responsables, et, notamment en qui concerne le délit de sexualité. Le sous-directeur de l'Administration pénitentiaire de la région parisienne me disait que 30 % des détenus de la région parisienne sont en détention pour des problèmes sexuels. A la maison d'arrêt près de Roissy, Villepinte, j'ai visité le quartier des mineurs, 25 mineurs, 18 sont en attente d'assises pour viol. 600 jeunes à Fleury de moins de 18 ans sont en détention, et vous discutez avec eux, ce sont tous des victimes, incapables de pouvoir mettre en mots leur part de responsabilité, leur part de culpabilité, et il me

semble qu'en tant qu'adultes nous ne devons pas tomber dans le débat de l'enfant victime mais nous devons conduire justement l'enfant à devenir responsable de sa destinée. Parce que je n'ai pas vécu les générations suivantes mais j'ai bien l'impression que la génération suivante est toujours la victime de celle du dessus, et, qu'elle soit soixante-huitarde ou qu'elle soit plus ancienne, elle est toujours la victime de certaines situations qui se sont passées. C'était ma première réaction.

Ma deuxième réaction, c'est qu'on a aussi abordé le débat, la question de l'Etat qui intervient, je dirais, presque abusivement dans la parentalité, qui voudrait remplacer le parent. Je ne sais pas si vous avez ouvert votre télévision vendredi soir, mais après notre dîner d'accueil bien sympathique, 22 h 30-23 h, je prend les informations sur Fr3 et sur les informations de Fr3, nous avons notre ministre de l'Education, Jack Lang, à ses côtés Ségolène Royal, qui devant toutes les caméras et entourés de jeunes, présentaient les nouveaux outils qui vont servir à l'enseignement sur la sexualité, et donc vous aviez de bonnes raisons d'en parler. Mais la question que je pose, en tant que pasteur je le vois, et puis j'ai la chance d'avoir dans ma communauté énormément de familles je dirais à peu près en bonne santé, avec pas mal d'enfants, mais combien de ces parents de ces familles en bonne santé parlent de sexualité à leurs enfants ? Combien chacun d'entre nous avons pris le temps, en tant que parents, d'aborder ces questions avec nos enfants ? Ce qui veut donc dire en fait que paradoxalement il y a un conflit : celui effectivement, et là je ne partage pas du tout les propos du juge qui nous parlait en fait du droit de l'enfant sur son corps par rapport à l'avortement, etc. il y aurait un long débat là-dessus parce qu'effectivement les centres de planification familiale sont envahis tous les jeudis matin de tous les jeunes dont le préservatif a glissé, a cassé, etc. Il vaudrait mieux instaurer un dialogue avec les parents pour éviter ce genre de pratique, mais en tant qu'association familiale, et j'en arrive à la question essentielle, qu'est-ce que nous, sur le terrain, nous faisons par rapport à cette aide à la parentalité ? Je voudrais juste vous poser une question, et là je m'adresse aux responsables des AFP, il y a une nouvelle mesure gouvernementale qui a été prise, qui a été de dire : favorisons, finançons toutes les associations qui vont développer un projet d'aide à la parentalité. Je ne sais pas si vous êtes au courant de cette mesure. En Essonne aucune association familiale n'a présenté un projet à la DASS. Il y a de l'argent et aucune association

familiale, ni protestante, ni catholique, ni laïque. Pas de projet pour aide à la parentalité. Si bien qu'en fait la DASS relance en disant : "Eh Oh les amis, quels sont vos projets ? et bien il n'y en a pas alors on va donner ça à des institutions". Donc en tant qu'associations familiales, ça veut dire que nous avons finalement à la fois un souci mais nous sommes un peu ambigus et il me semble que nous avons besoin de relever aussi le défi sur le terrain. Je serais avant tout un homme de terrain plus qu'un homme d'engagement dans les hautes sphères par rapport à des procédures politiques ou juridiques, mais sur le terrain, quels sont, nous, présidents d'association familiale, les débats que nous relevons et les défis que nous relevons ?

Jean de Verbizier

Il y a bien sûr des variables mais il y a aussi des constantes. Une de ces constantes essentielle que l'on peut méconnaître c'est que le petit de l'homme naît prématuré et qu'avant de parvenir à l'âge adulte il a besoin de processus, de franchir de nombreuses étapes très complexes, de passer à travers des processus d'attachement et d'étayage, et ces étayages lui sont fournis non seulement par le couple fondateur mais également par le milieu environnant. Bien des difficultés viennent pour lui dans son développement du fait que ces étayages font défaut. Ils font défaut d'une part par les infidélités du milieu et par le fait aussi des difficultés de la parentalité. Cette parentalité elle est également à créer, à élaborer et il n'est pas facile de devenir un père, une mère et cette mère et ce père. Il y a là des difficultés qui sont importantes car elles mettent en jeu justement tous ces processus. S'ils font défaut, on assiste à des enlisements, à des failles qui sont difficiles à combler, et qui ne peuvent se combler, je pense, que par des échanges significatifs. Je voudrais rapporter à ce sujet une petite scène que Freud cite et qui est la suivante : un enfant est dans le noir, il pleure et il crie. Il dit : "ma tante, j'ai peur, je suis dans le noir, parle-moi". Et la tante lui dit : "Mais écoute cela ne servira à rien parce que je serai dans le noir et tu ne me verras pas." Et l'enfant ajoute à ce moment-là : "eh bien écoute, ma tante, quand tu me parles, quand quelqu'un parle, il fait clair." Je pense que cette capacité pour quelqu'un qui se trouve dans une difficulté de rencontrer un interlocuteur qui soit là pour lui apporter une parole pleine est quelque chose qui lui permet, à ce moment-là, dans les cas les plus douloureux, de surmonter ce qui l'arrête un instant.

Armelle Nousis

Je suis professeur, j'ai des élèves de lycée. Je voulais revenir sur ce qui a été dit plusieurs fois sur l'absence de parents et l'absence de discours. **Je suis d'accord avec tout ce qui a été dit sur la famille, la détresse des enfants sans parents, la famille éclatée, mais je trouve que c'est très difficile de défendre un discours comme ça et beaucoup de nos contemporains trouvent que c'est très difficile de parler de la famille sans avoir cette connotation réactionnaire, le mot a été dit tout à l'heure, ou sans culpabiliser les gens qui ne vivent pas ce type de famille ou qui se sont séparés, etc. Du coup devant cette double catastrophe d'être réactionnaire ou de culpabiliser, on préfère se taire.** J'en veux pour preuve deux exemples dans l'enseignement les professeurs savent très bien le mal que font les familles éclatées, etc. On le dit entre nous, mais jamais il n'y a une parole donnée. On commence à dire qu'on ne veut pas éduquer à la place des familles, mais on ne va jamais rien dire sur les drames de cette famille. La deuxième chose qui va dans ce sens là c'est que la FEUF (Eclaireurs Unionistes) a proposé une publication, une information générale sur la sexualité – je suis d'accord qu'il ne faut pas tout mettre sur le dos de la génération de 68, mais ça c'est vraiment la génération de 68. La FEUF, c'est le mouvement du scoutisme protestant – elle a publié des revues pour tous les âges, pour les responsables, avec une information aux parents, le discours qui est donné sur la sexualité, la famille et le mariage, etc. est absolument catastrophique. C'est un mouvement protestant ; notre mouvement. Juste pour vous donner un exemple : il est écrit à une page : **"La Bible et l'état-civil vous parlent de fidélité. La fidélité qu'est-ce que c'est ? C'est la fidélité à la parole que vous vous êtes donnée l'un à l'autre". Ça peut être deux hommes, deux femmes, etc. Et cette fidélité, si vous vous êtes dit on a le droit d'avoir plusieurs partenaires, on a le droit d'avoir des partenaires. Ça c'est de la fidélité à la parole que vous vous êtes donnée.** » Et tout le ton des revues est comme ça. Beaucoup de gens ont collaboré. Qu'est-ce qui s'est passé quand on a reçu ces revues dans les familles ? Rien, très peu de choses. Au rassemblement des enfants, quand j'ai été accompagner mes enfants au scoutisme, il y avait un monsieur qui distribuait des tracts en disant : "vous avez vu ces revues, qu'est-ce que vous en pensez ?" et discrètement on disait : ça m'a pas beaucoup plu, et qu'il fallait que j'en parle un peu avec mon mari. C'est vrai que j'ai trouvé ça bizarre,

et il y a une espèce de silence et de discours qui n'ose pas être dit pour toutes les raisons qu'on a évoquées. Donc dans ce qu'on doit faire, à mon sens, c'est retrouver un discours qui passe, qui soit ni culpabilisant parce que je crois qu'on peut parler de la famille sans culpabiliser ceux qui n'y arrivent pas. On est des pécheurs, Dieu nous dit qu'on est des pécheurs et on arrive quand même à l'écouter et à essayer de suivre sa voie, on est gracié, donc je crois qu'on doit retrouver ce discours qui passe et qui réhabilite la famille sans culpabiliser les gens et puis on doit aider la famille. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit. Aider les familles à parler de la sexualité avec leurs enfants. A ce colloque dont a parlé M. Rivaud sur la famille, il y avait M. Collange qui disait qu'il fallait réhabiliter le couple comme le lieu de la sexualité, de la jouissance et du plaisir, c'est-à-dire qu'il ne faut pas séparer cette notion et penser que la sexualité agréable est à l'extérieur, et redonner aux enfants l'idée que le couple est un lieu où l'on peut s'épanouir sexuellement, etc. **Il faut créer des réseaux de parentalité.** Je suis complètement d'accord pas pour apprendre, ce serait prétentieux, mais pour aider les familles à être un vrai lieu d'affection, elles le sont souvent, mais à être un lieu d'affection et d'écoute mais aussi d'autorité, encourager les parents à oser dire, à oser parler, à oser agir.

Philippe Dervieux

A cette heure-ci c'est le temps des propositions m'a-t-on dit, mais je vais quand même demander un éclaircissement sur ce que nous avons entendu hier en la personne de Mme Sullerot et de M. Léridon. Hier, on parlait de parentalisation, d'un projecteur axé sur les adultes, d'une indulgence généreuse vis à vis des enfants avec ses effets pervers, mais à aucun moment on n'a parlé du travail de la femme et de ses effets dans ce qu'on pourrait appeler une parentalisation complète. J'aimerais poser une question à M. Léridon : est-ce qu'il y a une statistique avec une femme qui travaille ou une femme qui ne travaille pas ? et à Mme Sullerot sur les effets du travail de la femme sur l'évolution des enfants parce que c'est un problème que je rencontre dans ma propre famille, dans ma propre tribu. Ma fille est médecin et je vois aussi qu'elle très accaparée et j'en ressens pour mes petits-enfants certaines inquiétudes.

M. Léridon

A-t-on des statistiques sur la proportion des femmes qui travaillent ? Oui évidemment. En

résumé, il y a eu une augmentation de l'activité féminine extraordinairement rapide depuis les années 60, y compris à composition familiale donnée c'est-à-dire que l'on prenne les femmes sans enfant, ou celles avec un enfant, ou celles avec deux enfants et même maintenant avec trois enfants, leur activité professionnelle a augmenté constamment juste un petit repli pour les mères de deux enfants depuis deux trois ans en liaison probablement avec l'évolution de l'allocation parentale d'éducation. Je crois que beaucoup d'observateurs prennent ça comme un acquis et une évidence irréversible. C'est donc une donnée de fait. Mais ça m'inspire un autre commentaire qui commençait à tourner dans ma tête depuis un moment. J'ai l'impression en fait qu'il y a deux débats quand on dit crise de la famille. Il y a peut-être une crise de la famille "bourgeoise" entre guillemets qui serait une crise morale, qui peut avoir des conséquences graves, mais quand Evelyne Sullerot nous traçait hier le tableau de tous les problèmes que l'on découvre aujourd'hui, elle ne parlait pas du fait que les enfants sont moins obéissants avec leurs parents, moins respectueux, ou qui tendent à s'émanciper plus tôt, bref toutes ces choses-là qui pourraient modifier le profil de la famille, mais elle faisait référence à la délinquance, à la violence, au risque de suicide et à la drogue, donc des problèmes tout à fait graves et une partie peuvent concerner la famille que je qualifiais de bourgeoise, par exemple les problèmes de drogue ou de suicide, mais une autre partie relève d'autres types de familles, d'autres milieux sociaux, on peut reprendre le terme de "fracture sociale" bien qu'il ait été un peu galvaudé, mais je crois quand même que la délinquance se concentre sur une partie de la population dans lesquelles on n'a pas encore évoqué ici les sources de ce décrochage de la fonction parentale, mais je crois que ça renvoie peut-être à des changements de modèles professionnels extrêmement profond. C'est une banalité : la fin de la culture ouvrière, de la culture artisanale aussi en France comme ailleurs. Mais je pense qu'effectivement, dans beaucoup de milieux ces cultures avaient beaucoup d'importance dans la structuration de la famille et les modèles que les enfants pouvaient voir. Les changements économiques ont balayé d'un seul coup un certain nombre de références et ont laissé des gens sans ancrage. L'immigration est une autre source de discontinuité dans la transmission familiale dans certains cas et là je crois que c'est vraiment d'autres problématiques, d'autres approches, ça m'a beaucoup frappé

les témoignages qui ont été donnés ici et la façon dont un certain nombre de personnes y sont confronté dans leur profession judiciaire ou en tant qu'aumônier, etc. Il faudrait partir de ces expériences qui me semblent extrêmement importantes pour essayer de voir quelles sont les pistes possibles de reconstruction et que c'est assez différent, encore une fois, de débat qu'on peut avoir sur le modèle de famille qui est celui de 80 % de la population.

Evelyne Sullerot

Je vous répondrai d'abord que M. Léridon appartient à l'Institut d'Etudes Démographiques et quand, pour la première fois, j'ai consulté cet institut, c'était au moment où Alain Girard faisait des études sur les budgets-temps des femmes, c'est-à-dire quel était le temps contraint par rapport au temps de loisir et donc on étudiait une semaine de la vie des femmes qui travaillaient au dehors, des femmes qui étaient au foyer. La première de ces enquêtes date de 1947. Après il y en a eu et j'ai même participé à celle de 1958. La femme qui ne travaillait pas, dans la première enquête, et qui avait trois enfants faisait 85 h de travail par semaine. Il n'y avait presque pas de différence avec celle qui travaillait au dehors parce que celle-là faisait garder ses enfants, etc. Je crois que quand on dit "la femme qui travaille", il faut faire attention. On a eu des générations de femmes qui étaient constamment à la peine, à la maison si vous voulez. Donc ce qui effraie désormais, c'est l'idée que maintenant elle sort de la maison pour travailler. C'est surtout ça parce qu'il y a quantité de peines, de travail, qu'elle ne fait plus étant donné l'extraordinaire libération des corvées ménagères qu'ont introduit l'aménagement des logis, etc. Sur les effets du travail de la femme et sur les enfants, la première chose à dire c'est qu'elles en ont beaucoup moins. Ce qui est vraiment, en ce moment la révélation démographique de ces 20 dernières années, c'est le recul de l'âge du mariage, mais il y en a beaucoup qui ne se marient pas, mais le recul de l'âge de la femme à la première maternité. C'est à peu près 29 ans maintenant. Mais on voit que pour celles qui font des études, des bac + 4, c'est un peu plus. Donc il y a d'abord cette chose tout à fait extraordinaire qu'il n'y a maintenant plus concordance entre le vie physiologique de la femme, au regard de la maternité, et la vie d'études et de travail que lui impose une société qui a été faite par les hommes, pour les hommes. C'est-à-dire un monde du travail qui n'est pas tellement compatible simplement avec la vie physiologique des femmes. Je vais

vous donner une référence qui ne vient pas du monde démographique, mais que je donne souvent aux démographes : c'est que maintenant il y a beaucoup de femmes qui viennent, après 35 ans et même souvent autour de 40, trouver des gynécologues ou des obstétriciens en disant : "maintenant, j'aimerais avoir un enfant, parce que d'une part leur vie de travail est tout à fait débrouillée, d'autre part parce que souvent elles ont eu un premier foyer qui s'est brisé, ensuite elles refondent un deuxième foyer qui leur semble beaucoup plus stable, elles ont envie d'avoir un enfant et les gynécologues et les obstétriciens me disent qu'ils sont maintenant absolument submergés par ces demandes de maternité tardive et qu'ils n'y arrivent pas. C'est-à-dire qu'il y en a qui arrive à faire avoir un enfant, mais il y a une infécondité à cet âge-là où les problèmes de travail sont justement un peu résolus. La première chose que je voudrais dire est qu'il ne faut pas s'en prendre aux femmes, en leur disant : "c'est pastoral, vous n'êtes pas de bonnes mères, etc." Dans les associations familiales, nous devons nous rendre compte et obtenir que cette fameuse conciliation vie familiale – vie professionnelle soit tout à fait organisée, que le monde du travail ne soit pas tout le temps à pressurer les femmes et à faire en sorte qu'il n'y ait pas une opposition entre maternité et travail. J'ai fondé *Retravailler* que j'ai quand même dirigé pendant 15 ans, je vous rappelle que 450.000 femmes sont passées par les stages "retravailler", donc je sais de quoi je parle. On pouvait placer une femme qui n'avait pas d'enfant même si elle avait 40-42 ans, ce n'était pas une question d'âge ni de sexe. Mais toute femme qui disait en voulant se placer après s'être arrêtée : "j'ai trois enfants." Immédiatement elle était écartée au point que j'ai fait je ne sais combien de techniques de recherche d'emploi à toutes mes stagiaires en essayant de leur demander de savoir se présenter en disant, par exemple : "j'ai une organisation familiale qui me permet de me libérer, etc.". Essayer de ne pas dire qu'elles avaient des enfants. Ça prouve à quel point il y a incompatibilité entre l'organisation actuelle du travail et la vie familiale, c'est un problème extraordinairement important qui devrait nous conduire, dans les associations familiales, à demander des choses tout à fait pratiques. J'étais frappée dernièrement par le fait qu'il ne va plus y avoir de jeunes gens qui font leur service militaire, nous avons tous connu ces jeunes gens qui étaient sursitaires, on pensait que pour leur donner une chance d'entrer dans les études, le monde du travail, ils avaient droit

à un sursis parce qu'ils rendaient un service à la société. En faisant des enfants les femmes rendent elles aussi un service à la société, mais on ne leur donne aucun sursis, elles sont en quelque sorte pénalisées. Je ne crois pas du tout que ce soit dans la qualité du rapport à l'enfant que le travail de la femme a quelque chose à voir, c'est véritablement que les familles, les femmes, les mères de famille, n'ont pas du tout – les entreprises ne donnent pas aux familles, même au père – les facilités qui permettent de concilier travail et vie familiale. **C'est le problème n° 1 que nous avons à résoudre, et en tant qu'association familiale nous devons sans cesse demander des choses et en demander à l'Etat mais en demander aussi aux entreprises, etc. Si, par exemple, on se réfère à la Suède qui a quand même eu une vision un peu globale de tous ces problèmes de naissance, parentalité, etc. qui a réussi dans les années 80 à remonter d'ailleurs sa natalité, avec en même temps en France nous avons à ce moment-là moins d'enfants, moins de femmes au travail, moins de femmes représentant dans les assemblées politiques, c'est en Suède qu'il y a le plus de femmes qui travaillent, le plus de femmes qui sont dans les assemblées politiques, etc. et où ils sont arrivés à avoir plus d'enfants que nous, mais en pensant à une réorganisation complète, en faisant en sorte qu'il y ait un congé parental d'éducation qui permette à la mère et au père de s'attacher à l'enfant. J'avais été en Suède interviewer pas mal d'entreprises, de grosses entreprises comme Edison, pour voir comment elles s'en tiraient, mais les petites entreprises me disaient : "jamais on ne donnera le congé parental". Donc là nous avons un énorme chantier parce que, je le dis tout simplement, on ne renverra pas les femmes au foyer. Ça non.**

Michel Lagrave

Je voudrais dire quelques mots en ma qualité d'expert social, ou prétendu tel en tout cas, et en m'appuyant sur ce qu'à dit tout à l'heure Mme Catherine Labrusse, et en essayant de voir avec vous en quelques mots, ce qui est très ambitieux, quel est l'avenir de la Sécurité Sociale dans son ensemble, dans les trois branches c'est-à-dire la maladie, la famille et la retraite. Je crois qu'on va retrouver le schéma ternaire de ces débats : l'enfant, la famille, les générations.

Pour la maladie je suis tout à fait d'accord avec Mme Labrusse, nous allons vers la privatisation de l'assurance maladie. C'est inéluc-

table. Pourquoi ? Pour tout ce qu'elle a dit, bien entendu, c'est-à-dire que le centre d'intérêt se déplace de la famille vers l'individu et aussi parce que nous sommes dans un climat libéral, c'est celui de l'Union Européenne. Le climat concurrentiel de l'union européenne nous amènera forcément, tout le monde l'admet y compris les gestionnaires de l'assurance maladie, à la privatisation.

Pour la famille, ça m'intéresse encore plus et vous aussi, je suis extrêmement inquiet. Je vais vous dire pourquoi : on a beaucoup parlé à juste titre pendant ces deux jours des familles décomposées ou plutôt des couples recomposés, comme l'a dit très bien Mme Evelyne Sullerot, c'est-à-dire que ce n'est plus la famille, l'effritement du mariage, etc. le PACS, on en a un petit peu parlé cette fois-ci beaucoup plus la fois précédente, et moi j'avais posé une question très naïve, comme je suis administrateur de la Caisse nationale des allocations familiales. J'avais dit à propos du PACS : "mais quid des prestations familiales puisqu'il n'y a plus de famille ?" Alors, respirant les sels, on m'a dit : "vous ne comprenez rien, le centre d'intérêt c'est l'enfant". Alors on va donner une prestation forfaitaire à chaque enfant et c'est à la fois la négation de la famille et la négation de la solidarité parce que ça veut dire qu'on va avantager les familles courtes et les familles riches, bien entendu, si on donne un forfait par enfant. Donc fin des familles pour les prestations familiales. Ce qui est extrêmement inquiétant parce que qui finance la branche familiale ? Ce sont les patrons, ce sont les entreprises. Les entreprises actuellement, elles ont un peu leurs remords, le souvenir de ce qui s'est passé dans les années 30, le Sillon, etc., le catholicisme social. Elles paient avec réticence. Maintenant elles ne seront plus fondées à payer. Pourquoi ? Ce n'est pas un risque d'entreprise, l'enfant bien sûr. Donc là c'est à contre courant de tout ce que nous avons fait pendant 50 ou 60 ans. Il y a une grave inquiétude, me semble-t-il, à éprouver.

Et les retraites ? Les retraites, je suis bien placé pour savoir qu'il n'y a eu qu'un petit pas en avant. J'étais encore en poste à l'époque. C'était la loi Balladur de 93, il fallait le faire bien entendu, mais c'était le premier pas. Il n'a pas été suivi. Autrement dit nous allons vers une crise formidable au sens strict, étymologique, dans un lustre, 2005-2010, et une nouvelle crise en 2040. Est-ce que les enfants vont s'estimer fondés à payer pour les vieux ? Qu'on les appelle seniors ou pas. Il y a un vrai problème de solidarité entre les générations.

Autrement dit je crois que c'est toute la Sécurité Sociale qui est en feu et que personne ne veut le voir parce qu'actuellement c'est la non réponse qui régné. On nous dit : "circulez il n'y a rien à voir". Quand l'argent rentre, on croit que c'est un problème financier. Effectivement il y a davantage de cotisations puisqu'il y a la croissance, et on s'en tient au conjoncturel alors qu'il y a un problème structurel et profond que personne ne veut voir jusqu'en 2003, je dis la date au hasard. C'est quand même extrêmement grave et je crois qu'il faut interpeller le parlement, nos parlementaires, si du moins le droit peut se faire encore au parlement et pas seulement dans les tribunaux pour reprendre une réflexion également de Mme Labrusse, parce que je crois qu'il faut réfléchir à ce qui pourrait être une politique de la sécurité sociale comme on en a fait une en 45. Pierre Laroque, c'est extraordinaire, c'est celui qui a fondé la sécurité sociale, mais c'était une politique. Une politique unique des trois risques à la fois. La première phrase, comme les encycliques, est extrêmement importante, l'ordonnance du 2 octobre 45 qui a fondé la sécurité sociale, est l'exposé des motifs, on ne la connaît pas malheureusement ; ça n'a pas été publié au Journal officiel, c'est : "dans l'élan de solidarité qui anime tous les peuples". Eh bien, il faut retrouver l'élan me semble-t-il.

Agnès Chavey

Je suis là aussi parce que j'ai un témoignage à vous rendre. Il ne faut pas penser que les protestants ne font rien pour la parentalité. Le centre de Glay, que tout le monde connaît sans doute, centre protestant de l'Eglise luthérienne, a fait deux sessions de six jours cet été, au mois d'août, pour des familles complètement éclatées dont les enfants sont placés. Ces journées ont été encadrées par des psychologues, psychologues scolaires, bénévoles, par les travailleurs sociaux qui suivaient les familles, assistantes sociales, éducateurs, et nous avons pu pendant six jours, deux fois, avoir 25 personnes dont des parents qui n'avaient pas vu leurs enfants depuis 10 ans, et qui se retrouvaient. Et nous avons essayé de recréer un lien. Et ça s'est bien passé. Mais il faut dire aussi que quand nous avons interrogé la DASS du Doubs pour avoir des subventions pour mener cette action, la DASS n'était pas au courant des financements qui pouvaient être proposés, la caisse d'allocations familiales non plus. Donc nous nous sommes d'abord heurtés à des fonctionnaires qui n'étaient pas au courant. Notre difficulté était plutôt celle-là, la difficulté

administrative pour monter ces projets. Mais sachez que c'est une action que nous souhaitons poursuivre et qui doit aboutir et avoir des effets.

M. Krieger, pasteur, thérapeute de couples, chargé de la pastorale familiale des Eglises protestantes, luthérienne et réformée, d'Alsace et de Moselle.

Puisque nous sommes dans la dernière phase de cette rencontre où nous proposons d'échanger un certain nombre de pistes concrètes, je voudrais évoquer certaines pistes que nous mettons en œuvre au niveau de la région Alsace autour de cette préoccupation qui m'a fait venir d'ailleurs pour la première fois à cette rencontre. Merci, j'apprécie beaucoup. **Et notre préoccupation tourne autour de la question, je vais la formuler pour ce jour, une double préoccupation au niveau église : comment est-ce que nous pouvons être présents concrètement dans le quotidien des couples et des familles d'aujourd'hui ? Et puis particulièrement auprès de cette tranche d'âge des chrétiens disons de 25 à 40 ans qui sont totalement absents dans la pratique traditionnelle de nos paroisses ? En tout cas chez nous en Alsace. Mais j'ai l'impression qu'ici ça n'est pas très différent, et qu'une grande préoccupation c'est de dire : « Est-ce que ces jeunes générations, qui sont dans la vie active, qui ont des enfants petits, trouvent quelque part un lieu dans l'Eglise qui peut entendre quelque chose de leurs préoccupations quotidiennes dans le couple et dans leur vie professionnelle et familiale ? » C'est pour cela qu'il y a quatre ans ce service a été mis en place pour développer un certain nombre de pistes dans cette direction-là.**

La question se pose dans deux sens : la première est : comment aider les couples d'aujourd'hui à devenir et à rester un couple le plus longtemps possible ? Le grand problème est bien sûr le couple confronté à la durée. L'espérance de vie commune est presque de 50 ans, vous le savez, et c'est vraiment une expédition fantastique que de s'embarquer pour un demi siècle. Si nous continuons à laisser planer une sorte de discours totalement illusoire sur l'amour passion sans donner aux jeunes adultes qui s'embarquent dans une relation conjugale des éléments pour s'inscrire dans la durée, donc affronter les nécessaires crises de croissance et de transformation de leur relation amoureuse, si personne ne leur donne des éléments et des outils pour la grande traversée de

cette durée de vie, la question des cassures, des ruptures de couple, ne peut pas être résolue, de toutes façons, mais il ne sera même pas infléchi. Donc nous avons mis en place des sessions de préparation à la vie de couple et au mariage, des sessions de groupe qui se passent en journées entières avec différents intervenants, des spécialistes, psychologues, thérapeutes de couple, hommes de loi aussi et pasteurs. Ce sont des sessions qui permettent aux jeunes couples de se rencontrer, d'échanger, et d'avoir vraiment des échanges autour de ce que c'est et de ce que représente pour eux le projet de s'inscrire dans la durée. Ensuite nous avons une deuxième branche qui est, avec un peu d'humour, la branche SAV, le service après-vente. C'est donc toute la branche avec accompagnement thérapeutique : thérapie de couple, conseil conjugal et familial. Parce que les crises sont inévitables, mais elles ne sont pas fatales. Ça se travaille. Si nous acceptons de voir que l'évolution du couple passe par des crises et que ces crises se travaillent, sont des deuils à faire, pour passer à de nouvelles étapes, à ce moment là je crois que nous avons un service tout à fait conséquent à rendre aux jeunes couples d'aujourd'hui.

Ensuite l'autre question est : comment aider les parents à devenir et à rester des parents ? Les meilleurs possibles, pas parfaits, ou les

moins mauvais possibles. Pour cela, nous développons des sessions, des week-ends, pour familles. Nous avons-là réunis pendant un week-end, parents et enfants, et nous nous réunissons autour de thèmes. Comment gérer, comment mettre en œuvre l'autorité, la relation d'autorité ? Qu'est-ce que c'est éduquer notre enfant ? Que transmettre comme valeurs ? Je vous promets que pour des week-end à thème comme cela il y a de la matière, parce que ça reprend toutes nos questions ici. Et puis ce qui se développe aussi petit à petit, ce sont des groupes de parole pour les parents. Là aussi il y a une très forte demande parce que les parents sont souvent dans le désarroi parce que la fonction parentale pose une exigence que de moins en moins d'adultes sont prêts à assumer. A savoir il n'y a pas seulement à aimer les enfants. En leur donnant de l'amour, c'est-à-dire en se trompant, en leur passant tout, en leur donnant tout, en leur offrant tout, et comme ça en obturant l'émergence de leur désir. Mais il s'agit peut-être d'assumer l'autre volet de la fonction parentale qui est celui de la fonction structurante, qui pose la limite de l'interdit. Assumer le côté ingrat de la fonction parentale pour que l'enfant puisse se structurer. Tout ça nous essayons de le travailler avec les parents, avec les couples, le développer ensemble. C'était quelques pistes que j'avais envie de partager avec vous ce matin.

ANNEXE

DOSSIER PUBLIC DE CERTIFICATION ASSOCIATIVE ET CENTENAIRE DE 1901

Associations Familiales Protestantes
Transparence et Participation

Novembre 2000

“La morale et l’intelligence d’un peuple démocratique ne courraient pas de moindres dangers que son négoce et son industrie, si le gouvernement venait y prendre partout la place des associations”.

Tocqueville

“La démocratie en Amérique” Tome II 1840

Dossiers associatifs

Contribution au centenaire de la Loi de 1901

La certification de service associatif selon la loi N° 94-442 du 13 juin 1994

Dossier établi par P.P. Kaltenbach
à l’attention des adhérents et amis
Le 12 Novembre 2000

Date à retenir, le lundi 5 mars 2001 au Sénat,
15 rue de Vaugirard 75006 Paris
Assemblée ouverte des Associations
Familiales Protestantes
de 09 heures à 18 heures.

“ Qu’avons nous fait de la Loi de 1901 ?
Bilan et proposition de Réforme”
Fax 01 43 25 09 50.

S’inscrire par lettre et chèque de 100 F à AFP
26 Rue Monsieur le Prince 75006 Paris

CERTIFICATION ASSOCIATIVE Historique et contexte d’un projet

Historique

21 Octobre 1995 - 9 Novembre 2000

Les Associations Familiales Protestantes ont tenu leur première assemblée relative à la dégradation de la vie associative le 21 Octobre

1995, dans les locaux de l’Armée du Salut. Cent cinquante responsables de tous secteurs de la société civile et publique (cf liste partielle en annexe) ont décidé d’instituer une procédure privée d’évaluation des associations les plus importantes, que celles-ci fassent appel à la générosité publique, reçoivent des aides tirées des prélèvements obligatoires, encaissent les produits d’activités marchandes.

En janvier 1996, ce projet a été adopté, pour sa partie concernant la générosité publique, par l’association Renouveau Civil présidée par Yves Cannac. Les 12-13 Octobre 1996, lors de leur septième colloque biennal de Fontevraud, les AFP ont confirmé leur projet global en l’inscrivant dans la perspective du centenaire de la loi de 1901. En Août 1998, Renouveau Civil a confié à l’Institut de l’Entreprise la mission d’établir les principes d’évaluation des organismes faisant appel à la générosité publique. La mission a été accomplie par P.F. Gouiffés. La conférence de presse annonçant la déclaration du référentiel au JO et l’engagement de trois associations a eu lieu le 9 Novembre 2000 à Paris. Cinq années d’efforts aboutissent ainsi à un résultat pratique.

Contexte

- A) En France, la situation des associations faisant appel à la générosité publique est délicate pour plusieurs raisons : le retard historique en matière de transparence associative, le scandale de l’ARC, la flambée de la concurrence sur un marché qui perd confiance, la fragilité d’organismes dont la solidité statutaire et la rigueur fonctionnelle n’ont pas toujours été - en raison même du caractère éminemment libéral de la loi de 1901 - à la mesure des masses financières en cause,

- B) La Certification en répondant à des besoins techniques et “politiques” distincts de ceux du Contrôle, offre une perspective de Réforme susceptible de concerner d’autres secteurs associatifs que celui du seul monde caritatif. Le nouveau dispositif

mis en œuvre avec BVQI constitue une innovation sociale qui devra être rodé au cours de l'année 2001.

Le retard français peut se mesurer par comparaison avec l'Angleterre, pays d'élection d'une générosité publique protégée par un système de contrôle public ancien, démocratique et doté de moyens considérables.

1) En Grande Bretagne les associations charitables nommées "Charities" ont acquis de longue date le droit de recevoir dons et legs. En 1998 la Grande Bretagne comptait 184.000 charities réunissant un actif net de 350 milliards et réalisant un chiffre d'affaires de 160 milliards F. En France en raison de la vieille méfiance du pouvoir à l'endroit des corps intermédiaires et surtout envers les biens de main morte religieux, dons et legs sont soumis depuis 1901 et 1905 à de multiples contrôles préalables dans le cadre de la reconnaissance d'utilité publique. C'est la principale raison pour laquelle la France compte à peine 1900 RUP et 800 fondations (dont 90 % installées à Paris) placées sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur. Moins de 100 associations font appel à la générosité publique par collecte nationale.

2) La Grande Bretagne a institué dès 1853 la "Charities Commission", réorganisée en 1960, et soumise au National Audit Office, organisme équivalent de la Cour des Comptes, placé sous l'autorité des Communes et confié à un parlementaire de l'opposition.

Cette commission dispose à elle seule d'autant de moyens que la Cour des Comptes avec 600 agents et 230 millions F de budget. "La Charities Commission" tient un registre public des associations, les agréé fiscalement, contrôle leurs comptes, publie annuellement les comptes, peut démettre les dirigeants indéli-cats en publiant leurs noms. Les moyens des contrôles sont donc en Angleterre à la mesure de l'importance des masses financières en cause.

Le scandale de l'ARC. Connu depuis la fin des années 1980 de certains fonctionnaires comme le chef de l'IGASS, M.Lucas nouveau président de l'ARC, révélé par la Cour des Comptes en 1995 à l'occasion de son premier contrôle d'un organisme faisant appel à la générosité publique, le scandale de l'ARC ne tient pas seulement au fait que sur 600 millions F collectés, 400 aient été annuellement détournés par des escrocs. Il tient au fait que tous les systèmes publics et professionnels de contrôle

publics et privés se soient révélés, durablement et à ce point inefficaces.

Telle est l'origine des deux lois (7 août 1991 et 28 Mai 1996) qui ont habilité respectivement la Cour des Comptes puis l'IGASS à contrôler l'emploi des ressources réunies par appel à la générosité publique, soit entre 3 et 5 milliards F. Que ces deux lois répondent aux nécessités d'un contrôle public enfin efficace est évident. Que la Certification réponde à un besoin autre que le Contrôle est non moins évident.

Philosophie et Modalités

La Certification diffère du Contrôle dans ses origines, sa philosophie, son objet, ses modalités, et les moyens mis en œuvre

- Le Contrôle est institué par les pouvoirs publics. Il est de nature régaliennne et vise à déceler les infractions pour en punir les coupables. Sa force réclame la mise en action de l'appareil judiciaire. Affaire de sanction, le contrôle est affaire d'Etat. Il est là pour punir, pas pour garantir quand bien même il contribue à rassurer le public. Le Contrôle est redouté par les fraudeurs. Le Contrôle réclame l'intervention de la Cour ou de l'IGASS qui assurement chacune un à deux contrôles par an pour une centaine d'associations. Chacune de ces associations peut donc statistiquement être sanctionnée au moins deux fois par siècle.

- Le recours à la Certification prévue par la loi N° 94-442 du 13 juin 1994 et le décret du 30 mars 1995 est confié au libre choix de ceux des organismes et des personnes qui ont un intérêt personnel à la transparence : associations, usagers, donateurs, entreprises, mécènes, salariés associatifs. Son objet est de fonder la confiance ou de la restaurer quand elle fait défaut et que flambe la concurrence. La Certification est voulue par ceux des collecteurs qui n'ont rien à cacher. Elle ne s'impose pas ; elle se construit par accord sur un référentiel organisant l'efficacité et l'efficience, la gouvernance et le désintéressement des dirigeants. La Certification consiste à faire attester par un tiers indépendant et impartial, habilité par les pouvoirs publics, satisfaisant aux normes européennes, en la matière (NE 40 011), qu'un service donné satisfait aux exigences d'un référentiel explicite et détaillé, précisant statuts, règles, procédures et ratios, qui peut être, soit une norme nationale ou internationale, soit un document à caractère privé.

La Certification implique un organisme certificateur, extérieur, indépendant, de réputa-

tion établie et aussi internationale que possible, qui mette en jeu son bien le plus précieux: sa réputation d'impartialité et d'honnêteté. Après consultation, le bureau Véritas (BVQI) soit 1200 auditeurs présents sur les cinq continents, a été retenu par l'ensemble des promoteurs du projet. Affaire de confiance, la certification est affaire de Société Civile. L'adjonction auprès de l'organisme certificateur d'un Comité de certification composé de personnalités elles-mêmes compétentes, désintéressées, indépendantes des associations demandeuses, de l'organisme certificateur comme des pouvoirs publics, conforte la crédibilité de l'ensemble d'un dispositif fondé sur la confiance.

Cette mise en œuvre de la Gouvernance par la société civile dans le champ associatif caritatif constitue une innovation sociale susceptible de restaurer la confiance qui fonde la démocratie financière.

COMITE DE CERTIFICATION

COMPOSITION

Action caritative: Xavier Emmanuelli (Président du Samu Social) et Philippe Marescaux (Président de Procœur, censeur au Comité de la Charte, ancien dirigeant d'entreprise).

Associations familiales : P.P. Kaltenbach, président des Associations Familiales

Protestantes, ancien président du FAS et de l'INED, magistrat.

Collectivités locales et administration: François Moutot, spécialiste de droit fiscal et de droit communautaire, fonctionnaire à la direction du budget, Maire de Thoiry.

Entreprises: Patrick Nodé-Langlois, représentant de l'Institut de l'Entreprise, ancien directeur général adjoint du groupe Lafarge, Président Directeur Général de la France Catholique.

Notariat: Bernard Monassier, ancien président de la Chambre des notaires de Paris.

Recherche scientifique: Pierre Tambourin, ancien directeur du département des sciences de la vie du CNRS, directeur général du Gépole d'Evry.

P.P. Kaltenbach préside le Comité de Certification

FONCTION

Le Comité a participé au processus d'élaboration et d'adoption du référentiel, de concert avec BVQI et les associations volontaires, puis l'a validé. Plus de six versions ont été successivement soumises à l'ensemble des partenaires avant signature par le président le 7 Novembre 2000 pour déclaration au Journal Officiel. Pour l'avenir, le Comité certifiera les rapports de BVQI, accompagnera l'évolution du référentiel, s'adjoindra des compétences nouvelles en tant que de besoin.